Gouvernement du Canada | Government of Canada

Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise

3e édition

Canada

Pour ceux qui misent sur des idées originales

La BDC offre une gamme complète de produits financiers, y compris des prêts à terme, du financement novateur par quasi-fonds propres et du capital de risque.

De plus, pour soutenir vos stratégies de croissance, de qualité et d'exportation, nous avons mis sur pied un réseau national de consultants qui vous proposent des services abordables et orientés sur les résultats.

1 888 INFO BDC / www.bdc.ca

BDC

Banque de développement du Canada

EXCLUSIVEMENT AU SERVICE DES PME

Canada

102-03617/

Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise

3e édition

Le présent guide donne un aperçu des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise. Cette publication doit être considérée comme un point de départ, un ouvrage de référence pour trouver l'information pertinente.

Les lecteurs sont invités à proposer des améliorations et à formuler des suggestions en répondant au sondage à la fin et en l'expédiant au :

Bureau du Portefeuille de l'Industrie
235, rue Queen
6e étage, tour Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Télécopieur : (613) 957-1990

Cette publication et le sondage sont aussi diffusés par voie électronique dans Internet (**http://strategis.gc.ca/guidepme**).

La présente publication est aussi offerte sur demande dans une présentation adaptée à des besoins particuliers. Prière de communiquer avec le Centre de diffusion de l'information aux numéros indiqués ci-dessous.

Pour obtenir des exemplaires du présent document, on s'adressera au :

Centre de diffusion de l'information
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Courriel : **publications@ic.gc.ca**

ou au Centre de services aux entreprises du Canada de sa région (voir la section intitulée *À votre service*, à la fin du guide).

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 2000
Nº de catalogue C1-10/2000F
ISBN 0-662-84041-0
52937F

Also available in English under the title: *Your Guide to Government of Canada Services and Support for Small Business.*

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

Couverture : contient 15 p. 100 de matière recyclée après consommation
Texte : contient 20 p. 100 de matière recyclée après consommation

Table des matières

Message du ministre 1

1. Principaux services d'aide et d'information 3
Centres de services aux entreprises du Canada 4
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario 6
Agence de promotion économique du Canada atlantique 7
Développement économique Canada pour les régions du Québec 7
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada 8
Banque de développement du Canada 9
Statistique Canada 10
Conseil canadien des normes : une porte ouverte sur le Système national de normes 10
Stratégis 12
Commission canadienne du tourisme 14
Environnement Canada 15
Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution 15
Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes 16

2. Financement 17
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada 17
Banque de développement du Canada 18
Aide financière de l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario 20
Aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique 21
Aide financière de Développement économique Canada pour les régions du Québec 21
Aide financière de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada 22
Sociétés d'aide au développement des collectivités 23
Plan d'investissement communautaire du Canada 23
Sources de financement 24
Le financement agricole : Société du crédit agricole 25
Aide financière aux organismes culturels canadiens 25
Entreprise autochtone Canada 27
Programme de développement économique des collectivités 28
Fonds pour la création de possibilités économiques 29
Initiative pour l'acquisition des ressources 29
Programme de partenariat fédéral-provincial-territorial-régional 30
Programme d'expansion commerciale 30
Programme de négociation de l'accès aux ressources 30
Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations 31

3. Exportation 32
Équipe Canada inc 32
ExportSource 33
Services d'information sur l'exportation — 1 888 811-1119 33
La préparation débute chez soi 34
Réseaux commerciaux régionaux 34
Centres de services aux entreprises du Canada 34
Organismes de développement économique régional et Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario 35
Réseau mondial d'information sur les exportations (WIN Exports) 37
Renseignements sur les marchés 38
Équipes sectorielles commerciales Canada 38
Centre des études de marché 39
InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 39
Service d'exportation agroalimentaire 40
Une approche mondiale... Exportez vos services! 41
Société canadienne d'hypothèques et de logement 42
Centre canadien de documentation sur l'habitation 44
Financement à l'exportation et aide aux marchés 44
Programme de développement des marchés d'exportation 45
Société pour l'expansion des exportations 46
Corporation commerciale canadienne 48
Banque de développement du Canada 49
Agence canadienne de développement international 49
Entreprise autochtone Canada : expansion du commerce et des marchés 50
Formation et orientation 51
Forum pour la formation en commerce international 51
Nouveaux exportateurs aux États frontaliers 51
Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers 52
Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation 52
Normes et règlements 52
Système d'information automatisé des douanes 52
Conseil canadien des normes 52
Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation 53
Pour obtenir un avantage concurrentiel 53
Centres du commerce international d'Industrie Canada 53
Services des délégués commerciaux à l'étranger 54
Centre des occasions d'affaires internationales 54
Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) 55
Journées d'information sur les douanes 55
Mesures de protection des produits canadiens contre la concurrence étrangère déloyale : la Loi sur les mesures spéciales d'importation 55
Importation 56

4. Exigences et services fiscaux pour les petites entreprises 57
Numéro d'entreprise et services intégrés 57
Déclarations et demandes simplifiées 59
Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental 60
Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée 61

5. Ressources humaines : travail indépendant et initiatives de l'employeur 62
Développement des ressources humaines Canada 62
Subventions salariales ciblées 62
Aide au travail indépendant 63
Assurance-emploi et nouveau formulaire de relevé d'emploi 64
Partenariats locaux sur le marché du travail 65
Fonds du Canada pour la création d'emploi 65
ConnexionTravail 66
Jeunes stagiaires Canada 66
Programme d'emploi en commerce international 67
Initiative pour les jeunes 67
Premiers emplois en sciences et en technologie 67
Participation des Autochtones au marché du travail 68

6. Compétences en gestion et perfectionnement professionnel 69
Banque de développement du Canada 69
Formation en exportation 71
Initiative pour les femmes entrepreneures — Ouest canadien 72
Contact! Le réseau canadien de gestion 72
Performance Plus 73

7. Sciences, technologie et innovation 74
Programme d'aide à la recherche industrielle 74
Réseau canadien de technologie 75
Partenariat technologique Canada 76
Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications 77
Programme IDÉE-PME (innovation, recherche-développement et design) 77
La Voie verte 78
Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes 78
Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales 78
Services météorologiques — Service de l'environnement atmosphérique 79

Programmes scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie 79
Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie 79
Centre de la technologie de l'énergie de CANMET 80
Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET 80
Centre de recherche de l'Ouest de CANMET 80
Direction de la technologie minérale 82
Laboratoires des mines et des sciences minérales 82
Laboratoire de la technologie des matériaux 82
Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs 83
Programme forestier des Premières Nations 83

8. Faire des affaires sur l'inforoute 84
Commerce électronique 84
Fonctionnement 84
La connectivité en cinq étapes 85
Avantages du commerce électronique pour les petites entreprises 86
Étudiants bien branchés 86
Programme d'accès communautaire 86
Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol 87
Collections numérisées du Canada 87
Programme des ordinateurs pour les écoles 88
Programme d'aide au secteur du secteur du bénévolat 88
Technologie, innovation et octroi de licences 88
Législation sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (projet de loi C-54) 89
Programme Collectivités ingénieuses 89

9. Votre entreprise et la législation fédérale 91
Se constituer en société de régime fédéral : *Loi canadienne sur les sociétés par actions* 91
Programme du travail, Développement des ressources humaines Canada 91
Coopératives 92
Protégez votre actif : la propriété intellectuelle 93
Règles du marché : *Loi sur la concurrence* 94
Règles du marché et étiquetage des produits : bien s'y prendre du premier coup 95
Une juste mesure pour tous : Mesures Canada 95
Environnement Canada 96
Licences de radiocommunication 96
L'insolvabilité et la faillite 97

10. Faire affaire avec l'administration fédérale 98
Marchés publics 98
Contrats Canada 98
Service électronique d'avis d'appel d'offres 99
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones 99
Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre 100

11. Autres 101
Centre canadien de documentation sur l'habitation 101
Pêches et Océans Canada 101
Environnement Canada 102
Agence canadienne d'évaluation environnementale 103
Fonds d'action pour le changement climatique 103

À votre service 104
Agriculture et Agroalimentaire Canada — Bureaux régionaux 104
Centres de services aux entreprises du Canada 105
Environnement Canada 107
Centres du commerce international 108
Organismes de développement économique régional 109
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) 109
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) 110
Développement économique Canada pour les régions du Québec 110
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) 112
Programme forestier des Premières Nations 112

Adresses Internet 114

Index 119

Sondage : Aidez-nous à mieux vous servir 132

Message du ministre

Au moment de dire adieu au XX^e siècle, nous envisageons un avenir prometteur. Les compétences et les atouts que possède le Canada, notamment la force de ses petites entreprises, le placent dans la bonne voie pour devenir un chef de file dans l'économie du savoir de plus en plus mondialisée. Grâce à la croissance économique soutenue, à l'essor des exportations et à la forte création d'emplois, les Canadiens profitent déjà des avantages associés à l'économie du savoir, mais le potentiel que recèle cette dernière est presque illimité. Par une combinaison de politiques, de programmes et de partenariats stratégiques, le gouvernement fédéral continue sur sa lancée pour assurer la réussite du Canada au cours du prochain millénaire.

Le passage à une économie davantage mondialisée crée des possibilités sans précédent pour les petites entreprises du Canada. Les technologies de l'information et des communications inaugurent une ère révolutionnaire du commerce. Les technologies comme Internet et des applications comme le commerce électronique permettent de réduire considérablement les obstacles de temps et de distance, rendant les règles du jeu plus équitables tant pour les grandes que pour les petites entreprises.

Les effets se font sentir partout, que ce soit dans les grandes villes comme Montréal et Vancouver ou dans les collectivités éloignées comme Davis Inlet, au Labrador, et Pelly Bay, au Nunavut, où l'inforoute est la seule autoroute qui soit. S'il y a un message que je souhaite ardemment vous transmettre, c'est le suivant : aucune entreprise n'est trop petite ou trop jeune pour se brancher à Internet et commencer à faire des transactions par voie électronique. Le gouvernement du Canada a élaboré des programmes qui vous aideront à vous brancher.

Les connaissances, l'innovation et la technologie sont les moteurs de la nouvelle économie, et les entreprises découvrent de plus en plus que l'information à jour est un outil essentiel dans la nouvelle économie, particulièrement dans le cas des petites entreprises qui ont besoin d'information pour être concurrentielles. Cependant, celles-ci n'ont souvent ni le temps ni les ressources nécessaires pour rechercher de nouveaux débouchés, prendre connaissance de modifications aux règlements ou découvrir les nouvelles technologies qui peuvent les aider à prendre de l'expansion.

Le gouvernement du Canada a à cœur les besoins des petites et moyennes entreprises (PME). Les 2,6 millions de petites entreprises et de travailleurs autonomes du Canada sont un rouage essentiel de la croissance économique du Canada, puisqu'ils représentent environ 60 p. 100 de l'emploi dans le secteur privé. Ce sont principalement les PME qui aideront le Canada à concrétiser son potentiel au XXI^e siècle.

Le gouvernement fédéral a conçu un éventail de services et de produits d'information, dont le présent guide, afin de fournir aux petites entreprises canadiennes les outils et le soutien dont elles ont besoin pour prospérer dans la nouvelle économie. Le *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise*, qui en est à sa troisième édition, renferme des renseignements sur les programmes et services fédéraux offerts aux petites entreprises. Il comporte des rubriques comme *Principaux services d'aide et d'information* et *Se préparer à exporter*, afin de vous aider à trouver rapidement l'information que vous cherchez.

Le site Web *Strategis* d'Industrie Canada (**http://strategis.gc.ca**) est une autre source utile d'information pour votre entreprise. Alors que le *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise* met l'accent sur le soutien fédéral aux entreprises, *Strategis* diffuse une vaste gamme de renseignements des secteurs public et privé pour aider les entreprises à se doter d'une assise solide et à prospérer.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos réalisations.

Le ministre de l'Industrie,

John Manley

Principaux services d'aide et d'information

Animé d'un esprit d'entreprise, vous aimeriez lancer une petite entreprise ou prendre de l'expansion : vous savez que l'information, le financement et les compétences en gestion sont essentiels à votre succès, mais vous vous demandez par où commencer? Le gouvernement fédéral dispose d'un certain nombre d'organismes, et a prévu plusieurs initiatives et outils pour vous aider à faire décoller votre petite entreprise et à lui donner un coup de pouce.

Les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) sont prêts à vous fournir les renseignements précis dont vous avez besoin ou à vous aiguiller vers la personne compétente afin que vous puissiez vous consacrer à vos affaires au lieu de chercher des renseignements.

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) et trois organismes de développement économique régional — l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada — ont été créés pour répondre aux besoins régionaux. Chaque organisme collabore avec les ministères fédéraux, ainsi qu'avec les administrations provinciales et municipales et le secteur privé pour vous donner accès au capital, aux marchés, à l'information et au perfectionnement des compétences.

La Banque de développement du Canada et les autres institutions financières du gouvernement appuient les organismes de développement régional ainsi que FedNor et privilégient une forme de développement économique local, de services financiers et de services de consultation que les institutions financières du secteur privé n'assurent pas, faute d'avoir les outils pour le faire.

Statistique Canada fournit des informations par province et par secteur industriel pour que vous puissiez vérifier la performance de votre secteur d'activité.

Le Conseil canadien des normes (CCN) supervise le Système national de normes et représente le Canada partout dans le monde pour tout ce qui touche les normes. Il peut vous aider à apprendre ce que vous devez savoir en matière de normalisation au sein de votre entreprise.

Site Web primé d'Industrie Canada, *Strategis* (**http://strategis.gc.ca**) met à votre portée des produits d'information commerciale de premier ordre qui répondent à vos besoins particuliers et vous aident à prendre des décisions cruciales dans un marché en rapide évolution. Cette ressource se révèle un atout fort précieux pour quiconque fait des affaires au Canada ou avec des entreprises canadiennes.

Strategis vous permet de recueillir et d'analyser l'information plus rapidement en vous donnant accès à une source de renseignements intégrée, fiable et à jour se rapportant à un large éventail de ministères et d'organismes fédéraux, et à leurs programmes. Mise en place dans le but de vous offrir de meilleurs débouchés, cette initiative novatrice du gouvernement peut vous ouvrir de nouvelles perspectives ou vous aider à donner un nouvel élan à votre entreprise. Pour vous renseigner sur les ministères et organismes fédéraux non présentés sur *Strategis*, veuillez consulter le site Web général du gouvernement du Canada (**http://canada.gc.ca**).

Dans les sections qui suivent, nous décrivons les activités de chacune de ces organisations. Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur ces dernières et sur d'autres programmes tout au long du présent guide.

Centres de services aux entreprises du Canada

C'est à un centre de services aux entreprises du Canada (CSEC) que vous devriez vous adresser d'abord pour obtenir des renseignements commerciaux. Que vous en soyez à vos premières armes comme entrepreneur ou que vous soyez propriétaire d'une petite entreprise établie, les CSEC constituent une excellente source d'information sur les services et les programmes publics de même que sur les règlements en vigueur. Vous y trouverez de l'information provenant de tous les ordres de gouvernement, ce qui vous simplifiera la tâche et permettra au personnel de votre CSEC de préparer une trousse de documentation répondant à vos besoins.

Le réseau actuel de 12 centres, c'est-à-dire un dans chaque province et les deux autres au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, est le fruit d'accords de coopération entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales, associés dans certains cas au secteur privé. Un nombre croissant de partenaires constitués en réseau donnent accès à l'information diffusée par les CSEC dans les collectivités de toutes les régions du pays.

Principales activités

Les services d'information des CSEC utilisent une vaste base de données répertoriant les programmes et services fédéraux et provinciaux destinés aux entreprises, en l'occurrence le Système d'information sur les entreprises (SIE). Grâce à cette base de données constamment mise à jour à la grandeur du pays selon des normes de qualité strictes, les gens d'affaires ont accès gratuitement à des renseignements exacts. Les CSEC utilisent le SIE pour répondre aux demandes d'information quel que soit le mode de prestation.

Service de renseignements téléphoniques Vous pouvez joindre des agents d'information commerciale qualifiés dans nos télécentres grâce à un numéro sans frais; ces agents vous aiguilleront vers les meilleures sources de renseignements, ou vous indiqueront les programmes et services qui pourraient vous être utiles. Pour accélérer le service, certains centres assurent un service automatisé de réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Numéro sans frais : 1 888 576-4444

Service sur le Web Le site Web des CSEC diffuse de l'information sur des programmes, des services et certains règlements des ministères et organismes fédéraux participants. Ce site est constamment remanié et on lui ajoute de nouveaux documents et des liens utiles donnant accès à d'autres sites Web.

Site Web : **http://www.rcsec.org/main.html**

Boîtes à outils du Web Les CSEC ont collaboré à l'élaboration de plusieurs produits innovateurs :

- Le Plan d'affaires interactif (**http://www.cbsc.org/ibp**) est le premier logiciel de création de plans d'affaires conçu expressément pour Internet. Cet outil interactif en direct vous aide à établir un plan d'affaires détaillé pour une nouvelle entreprise ou pour une entreprise existante.
- L'Atelier en ligne sur la petite entreprise (**http://www.cbsc.org/osbw**) est un atelier sur le Web conçu pour vous donner les techniques dont vous avez besoin pour développer une idée, lancer une nouvelle entreprise ou améliorer votre petite entreprise.

Service par courriel Vous pouvez nous transmettre vos questions par courriel à partir de notre site Web. Nous vous répondrons dans un délai d'un jour ouvrable.

Service en personne En plus de proposer une vaste collection de publications, de répertoires et d'autres produits de premier ordre (par exemple, vidéos ou cédéroms) sur le monde des affaires, les CSEC donnent accès à des bases de données externes. Les entreprises clientes peuvent utiliser ce matériel pour faire des recherches par elles-mêmes ou avec l'aide d'un agent d'information commerciale qualifié. Que vous travailliez à l'établissement d'un plan d'entreprise, recherchiez de nouveaux marchés, ou vous prépariez à exporter, les ressources des CSEC vous aideront beaucoup. Grâce à des partenariats avec des organisations de services aux entreprises, les CSEC donnent un meilleur accès à l'information dans de nombreuses collectivités partout au pays.

Système Info-fax Un service d'information automatisé par télécopieur vous permet de commander des documents à toute heure, au moyen d'un téléphone Touch-Tone[MD]. Commandez d'abord les catalogues classés par sujet et consultez la liste des documents disponibles.

Info-guides Ces brefs aperçus décrivent les services et les programmes présentés par sujet (par exemple, l'exportation). Les info-guides sont disponibles dans les CSEC, sur le Web ou par l'intermédiaire du système Info-fax.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du CSEC de votre région.

LE PLAN D'AFFAIRES INTERACTIF

Vous venez tout juste d'avoir une idée géniale et il vous faut un plan pour la concrétiser. Prenez la route du succès en utilisant le Plan d'affaires interactif. Le Plan d'affaires interactif est un outil novateur offert sur le Web qui vous aide à établir un plan d'affaires détaillé pour une nouvelle entreprise ou pour une entreprise déjà en place. Grâce au Plan d'affaires interactif, vous apprendrez :

- **le rôle que joue le plan d'affaires et pourquoi il est important d'en établir un;**
- **ce que doit comporter un plan d'affaires;**
- **à cerner et à recueillir l'information requise sur la commercialisation, la gestion, les règlements, les risques, le financement, etc.;**
- **à produire automatiquement votre état des résultats, votre état des flux de trésorerie et votre bilan;**
- **à rédiger votre propre plan d'affaires grâce aux conseils pratiques et aux exemples qui vous sont fournis.**

Le Plan d'affaires interactif vous donne la possibilité de sauvegarder votre plan pendant 60 jours au maximum sur le serveur du Centre de services aux entreprises du Canada et de le récupérer au moment voulu avec votre passeport et ce, jour et nuit, tous les jours. Le Plan d'affaires interactif est un outil efficace, convivial et gratuit.

Site Web : http://www.cbec.org/ibp

Service par courriel Vous pouvez nous transmettre vos questions par courriel à partir de notre site Web. Nous vous répondrons dans un délai d'un jour ouvrable.

Service en personne En plus de proposer une vaste collection de publications, de répertoires et d'autres produits de premier ordre (par exemple, vidéos ou cédéroms) sur le monde des affaires, les CSEC donnent accès à des bases de données externes. Les entreprises clientes peuvent utiliser ce matériel pour faire des recherches par elles-mêmes ou avec l'aide d'un agent d'information commerciale qualifié. Que vous travailliez à l'établissement d'un plan d'entreprise, recherchiez de nouveaux marchés, ou vous prépariez à exporter, les ressources des CSEC vous aideront beaucoup. Grâce à des partenariats avec des organisations de services aux entreprises, les CSEC donnent un meilleur accès à l'information dans de nombreuses collectivités partout au pays.

Système Info-fax Un service d'information automatisé par télécopieur vous permet de commander des documents à toute heure, au moyen d'un téléphone Touch-Tone[MD]. Commandez d'abord les catalogues classés par sujet et consultez la liste des documents disponibles.

Info-guides Ces brefs aperçus décrivent les services et les programmes présentés par sujet (par exemple, l'exportation). Les info-guides sont disponibles dans les CSEC, sur le Web ou par l'intermédiaire du système Info-fax.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du CSEC de votre région.

LE PLAN D'AFFAIRES INTERACTIF

Vous venez tout juste d'avoir une idée géniale et il vous faut un plan pour la concrétiser. Prenez la route du succès en utilisant le Plan d'affaires interactif. Le Plan d'affaires interactif est un outil novateur offert sur le Web qui vous aide à établir un plan d'affaires détaillé pour une nouvelle entreprise ou pour une entreprise déjà en place. Grâce au Plan d'affaires interactif, vous apprendrez :

- le rôle que joue le plan d'affaires et pourquoi il est important d'en établir un;
- ce que doit comporter un plan d'affaires;
- à cerner et à recueillir l'information requise sur la commercialisation, la gestion, les règlements, les risques, le financement, etc.;
- à produire automatiquement votre état des résultats, votre état des flux de trésorerie et votre bilan;
- à rédiger votre propre plan d'affaires grâce aux conseils pratiques et aux exemples qui vous sont fournis.

Le Plan d'affaires interactif vous donne la possibilité de sauvegarder votre plan pendant 60 jours au maximum sur le serveur du Centre de services aux entreprises du Canada et de le récupérer au moment voulu avec votre passeport et ce, jour et nuit, tous les jours. Le Plan d'affaires interactif est un outil efficace, convivial et gratuit.

Site Web : **http://www.cbsc.org/ibp**

ÉQUIPE CANADA INC
1 888 811-1119
SERVICES D'INFORMATION SUR L'EXPORTATION

La ligne sans frais des Services d'information sur l'exportation d'Équipe Canada inc, exploitée par les Centres de services aux entreprises du Canada, permet aux entreprises d'avoir accès à une gamme complète de compétences et de services gouvernementaux en matière d'exportation. Que vous soyez un exportateur expérimenté ou novice, les Services vous aideront à trouver le programme, le service ou le spécialiste dont vous avez besoin. Un agent d'information qualifié se fera un plaisir de répondre à vos questions ou de transférer votre appel à l'un des nombreux services portant sur l'exportation. Le service est offert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, dans tous les fuseaux horaires du Canada.

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

Site Web :
http://fednor.ic.gc.ca

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) administre plusieurs programmes et services afin d'aider les entreprises et les organismes de développement économique du Nord de l'Ontario à se procurer des capitaux :

- programme de contributions remboursables s'adressant aux petites entreprises novatrices désireuses de mener à bien différentes activités précommerciales telles que la recherche-développement;
- financement supplémentaire accordé aux Sociétés d'aide au développement des collectivités pour leur permettre d'accroître leur programme de micro-prêts;
- réserves pour pertes sur prêts en vue d'assumer une partie du risque avec les prêteurs classiques, ce qui met 35 millions de dollars à la disposition des petites entreprises du Nord de l'Ontario (grâce aux partenariats conclus par FedNor, les emprunteurs traitent avec une seule institution financière à toutes les étapes de la transaction et bénéficient ainsi d'un allégement des formalités administratives et de délais de traitement plus rapides);
- contributions à des initiatives à but non lucratif axées sur le tourisme régional ou le développement économique communautaire.

Voir la section intitulée *À votre service* où vous trouverez les coordonnées du bureau de FedNor de votre région.

ÉQUIPE CANADA INC

1 888 811-1119

SERVICES D'INFORMATION SUR L'EXPORTATION

La ligne sans frais des Services d'information sur l'exportation d'Équipe Canada inc, exploitée par les Centres de services aux entreprises du Canada, permet aux entreprises d'avoir accès à une gamme complète de compétences et de services gouvernementaux en matière d'exportation. Que vous soyez un exportateur expérimenté ou novice, les Services vous aideront à trouver le programme, le service ou le spécialiste dont vous avez besoin. Un agent d'information qualifié se fera un plaisir de répondre à vos questions ou de transférer votre appel à l'un des nombreux services portant sur l'exportation. Le service est offert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, dans tous les fuseaux horaires du Canada.

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) administre plusieurs programmes et services afin d'aider les entreprises et les organismes de développement économique du Nord de l'Ontario à se procurer des capitaux :

- programme de contributions remboursables s'adressant aux petites entreprises novatrices désireuses de mener à bien différentes activités précommerciales telles que la recherche-développement;
- financement supplémentaire accordé aux Sociétés d'aide au développement des collectivités pour leur permettre d'accroître leur programme de micro-prêts;
- réserves pour pertes sur prêts en vue d'assumer une partie du risque avec les prêteurs classiques, ce qui met 35 millions de dollars à la disposition des petites entreprises du Nord de l'Ontario (grâce aux partenariats conclus par FedNor, les emprunteurs traitent avec une seule institution financière à toutes les étapes de la transaction et bénéficient ainsi d'un allégement des formalités administratives et de délais de traitement plus rapides);
- contributions à des initiatives à but non lucratif axées sur le tourisme régional ou le développement économique communautaire.

Voir la section intitulée *À votre service* où vous trouverez les coordonnées du bureau de FedNor de votre région.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est l'organisme fédéral chargé expressément d'aider à exploiter le potentiel économique dans les provinces de l'Atlantique en travaillant avec les citoyens de la région, dans leurs collectivités, par le truchement de leurs institutions et avec leurs administrations provinciales et locales ainsi qu'avec les entreprises, à créer des emplois et à accroître les revenus gagnés.

L'APECA a pour but d'aider les gens des provinces de l'Atlantique à bâtir ensemble une économie forte, d'encourager l'entrepreneurship, de soutenir la croissance des entreprises et de stimuler la productivité dans tous les secteurs qui créent des emplois, soutiennent l'emploi et contribuent à l'accroissement du potentiel économique régional.

Pour remplir sa mission, l'APECA veille non seulement à ce qu'un vaste éventail d'instruments et de ressources propres à favoriser le développement des entreprises répondent aux besoins réels et divers des entrepreneurs nouveaux et actuels de la région, mais aussi à ce que tous les programmes et les activités de développement dans la région atlantique soient conçus et coordonnés de manière à améliorer, de façon générale, le climat des affaires.

Les priorités stratégiques de l'APECA sont axées sur les moyens de favoriser la création et la croissance des PME, sur l'élimination des obstacles à la croissance, sur l'instauration d'un contexte favorable au développement et sur les secteurs qui offrent des possibilités particulières. Ses priorités stratégiques sont la politique, la défense des intérêts et la coordination; le commerce, les investissements et le tourisme; ainsi que l'entrepreneurship et l'acquisition de compétences.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de l'APECA de votre région.

Siège social
Centre de la Baie-Sainte
644, rue Main, C.P. 6051
Moncton (Nouveau-
Brunswick) E1C 9J8

Numéro sans frais :
1 800 561-7862
Téléphone : (506) 851-2271
Télécopieur : (506) 851-7403

Site Web :
http://www.acoa.ca

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Ayant pour mission d'offrir un service adapté aux besoins des PME, Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie la mise en valeur du potentiel économique des régions du Québec et la création d'emplois durables en favorisant un climat d'affaires qui permet aux petites et moyennes entreprises de prospérer et de prendre de l'expansion.

Considérant qu'il est essentiel de fonder le développement du potentiel régional sur le dynamisme des PME, l'agence se sert de ses bureaux d'affaires pour mettre les divers services fédéraux à leur portée. Développement économique Canada pour les régions du Québec possède un réseau de 13 bureaux répartis dans toute la province. Les entrepreneurs du Québec peuvent ainsi avoir accès à toute la gamme des programmes et services de soutien des PME offerts par les ministères et organismes fédéraux, tant au pays qu'à l'étranger. Cette approche se traduit par un soutien concret à l'essor des PME, qui bénéficient dès lors de l'accès à l'information, à des services spécialisés, à des réseaux d'affaires et à un appui financier.

Le Programme IDÉE-PME mis en œuvre par Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie diverses activités selon les axes d'intervention que privilégie l'agence, notamment :

- l'innovation;
- la recherche et le développement;
- le design;
- le développement des marchés;

Siège social
Tour de la Bourse
800, place Victoria
Bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

Numéro sans frais :
1 800 322-4636
Télécopieur : (514) 496-4636

Site Web :
http://www.dec-ced.gc.ca

- l'entrepreneurship;
- le climat des affaires.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau régional de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

DÉPLIANTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Développement économique Canada pour les régions du Québec a publié une série de dépliants institutionnels et régionaux s'adressant à la petite entreprise. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les programmes et les services offerts par l'organisme, visitez son site Web (**http://dec-ced.gc.ca**).

Documents institutionnels

- *Commerce électronique, un appui au développement des marchés, à l'innovation et à l'entrepreneurship*
- *Fonds d'expérimentation en multimédia*
- *IDÉE-PME*
- *IDÉE-PME pour l'industrie de l'environnement*
- *Objectif qualité : Viser l'excellence — Certification ISO 9002 dans le contexte du programme IDÉE-PME*
- *Partenaire de votre croissance*
- *Priorité 2000, une entreprise sans bogue!*
- *Politique qualité*

Documents régionaux

- *Entreprises rurales*
- *Fonds Québec côtier*
- *MRC de l'Amiante. Un partenariat dynamique avec le milieu*
- *Technorégion Québec–Chaudière-Appalaches*

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Siège social, Alberta
Suite 1500
Canada Place
9700 Jasper Avenue
Edmonton AB T5J 4H7

Numéro sans frais :
1 888 338-WEST
(1 888 338-9378)
Téléphone : (403) 495-4164
Télécopieur : (403) 495-4557

Site Web :
http://www.deo.gc.ca

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mission de favoriser le développement et la diversification économiques de l'Ouest canadien et de promouvoir les intérêts de la région dans l'élaboration de la politique économique nationale.

De concert avec les gouvernements provinciaux et les industries de l'Ouest, DEO s'efforce de renseigner les petites entreprises et de les aider de manière à favoriser leur croissance et leur prospérité. Sa clientèle principale est constituée des 330 000 petites entreprises et entrepreneurs potentiels de l'Ouest canadien. Les produits et services sont offerts aux petites entreprises par l'entremise d'un réseau intégré comptant une centaine de points de service dans toute la région. Ce réseau regroupe les bureaux des Sociétés d'aide au développement des collectivités, des Centres de services pour les femmes entrepreneures, des Centres de services aux entreprises du Canada et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

- l'entrepreneurship;
- le climat des affaires.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau régional de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

DÉPLIANTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Développement économique Canada pour les régions du Québec a publié une série de dépliants institutionnels et régionaux s'adressant à la petite entreprise. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les programmes et les services offerts par l'organisme, visitez son site Web (**http://dec-ced.gc.ca**).

Documents institutionnels

- *Commerce électronique, un appui au développement des marchés, à l'innovation et à l'entrepreneurship*
- *Fonds d'expérimentation en multimédia*
- *IDÉE-PME*
- *IDÉE-PME pour l'industrie de l'environnement*
- *Objectif qualité : Viser l'excellence — Certification ISO 9002 dans le contexte du programme IDÉE-PME*
- *Partenaire de votre croissance*
- *Priorité 2000, une entreprise sans bogue!*
- *Politique qualité*

Documents régionaux

- *Entreprises rurales*
- *Fonds Québec côtier*
- *MRC de l'Amiante. Un partenariat dynamique avec le milieu*
- *Technorégion Québec–Chaudière-Appalaches*

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mission de favoriser le développement et la diversification économiques de l'Ouest canadien et de promouvoir les intérêts de la région dans l'élaboration de la politique économique nationale.

De concert avec les gouvernements provinciaux et les industries de l'Ouest, DEO s'efforce de renseigner les petites entreprises et de les aider de manière à favoriser leur croissance et leur prospérité. Sa clientèle principale est constituée des 330 000 petites entreprises et entrepreneurs potentiels de l'Ouest canadien. Les produits et services sont offerts aux petites entreprises par l'entremise d'un réseau intégré comptant une centaine de points de service dans toute la région. Ce réseau regroupe les bureaux des Sociétés d'aide au développement des collectivités, des Centres de services pour les femmes entrepreneures, des Centres de services aux entreprises du Canada et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Siège social, Alberta
Suite 1500
Canada Place
9700 Jasper Avenue
Edmonton AB T5J 4H7

Numéro sans frais :
1 888 338-WEST
(1 888 338-9378)
Téléphone : (403) 495-4164
Télécopieur : (403) 495-4557

Site Web :
http://www.deo.gc.ca

Principales activités

Services de financement DEO s'emploie à faire en sorte que les petites entreprises de l'Ouest soient mieux informées des possibilités de financement et mieux à même de les exploiter. En collaboration avec des institutions financières, il a donc mis sur pied des programmes de prêts et des fonds d'investissement destinés à certains secteurs d'activités. L'organisme est également en mesure d'aider les entrepreneurs à élaborer un plan d'entreprise solide, critère souvent exigé pour obtenir un financement.

Services commerciaux Grâce au Programme d'emploi en commerce international, DEO aide les entreprises voulant exporter à recruter des diplômés qualifiés en vue de mener à bien des projets de développement du commerce international. DEO aide aussi les entreprises à se préparer à l'exportation, offre des services de diagnostic et de planification, aide les petites entreprises à vendre leurs produits et services à l'État, et simplifie la réglementation qui touche les petites entreprises.

Alliances DEO contribue à l'établissement d'alliances entre industries pour renforcer la compétitivité des entreprises, favorise le développement économique des collectivités rurales par l'entremise des Sociétés d'aide au développement des collectivités, stimule le développement urbain et suscite de nouveaux partenariats entre les secteurs privé et public afin de simplifier la prestation de services aux petites entreprises.

Voir la section intitulée *À votre service* où vous trouverez les coordonnées du bureau de DEO de votre région.

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) offre une gamme de produits financiers à l'appui de la croissance à long terme des entreprises canadiennes de tous les secteurs de l'économie, en accordant une attention particulière aux entreprises fondées sur le savoir et aux entreprises exportatrices. La BDC s'adresse à un large éventail d'entreprises, depuis les plus petites jusqu'aux entreprises en expansion, lesquelles peuvent trouver auprès du personnel de la Banque des solutions de financement et des conseils en gestion répondant à leurs besoins. Ses produits et ses services sont structurés de façon à offrir une solution d'ensemble aux petites entreprises canadiennes. Le vaste réseau national de succursales de la BDC à l'échelle du pays ainsi que sa succursale virtuelle, BDC CONNEX®, sont à votre disposition pour vous pousser sur la voie du succès.

Siège social
Édifice de la BDC
5, place Ville-Marie
Bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Numéro sans frais :
1 888 INFO-BDC
(1 888 463-6232)

Site Web :
http://www.bdc.ca

Statistique Canada

Pour conserver votre place dans le marché de demain, vous devez être en mesure de prévoir les tendances, *dès aujourd'hui*. Et à cet égard, les produits et services de Statistique Canada peuvent vraiment vous être utiles!

Vous trouverez tout à Statistique Canada, depuis les sujets qui intéressent la majorité des gens — comme les tendances démographiques, les habitudes de dépenses et les niveaux de vie — jusqu'à des études de recherche ciblées en fonction de vos besoins. Vous en apprendrez plus que vous ne l'auriez cru sur votre entreprise, vos clients et la concurrence dans votre secteur!

Statistique Canada offre des produits standard sous diverses formes : publications et autres imprimés, cédéroms, disquettes, microfilms et microfiches et diffusion électronique grâce à son site Web (**http://www.statcan.ca**).

Son équipe de spécialistes en poste dans ses neuf bureaux régionaux partout au Canada assure des services de consultation et travaillera avec vous à définir vos besoins, à explorer ses vastes ressources et à établir un programme d'information assorti à vos besoins.

Conseil canadien des normes : une porte ouverte sur le Système national de normes

Que vous envisagiez d'explorer un nouveau marché, de lancer un nouveau produit ou tout simplement de répondre aux besoins de votre clientèle, vous découvrirez probablement que les normes jouent un rôle important dans le succès de votre entreprise.

Un client potentiel vous a peut-être demandé si votre entreprise était dotée d'un système qualité ISO 9000, ou encore si votre produit avait été testé ou certifié conformément aux exigences des marchés étrangers. Peut-être cherchez-vous des outils qui vous permettront de mieux soutenier la concurrence en améliorant productivité et qualité. Si les normes ou les règlements techniques demeurent pour vous un mystère, adressez-vous au Conseil canadien des normes (CCN).

Le CCN veille à la bonne marche du Système national de normes, grâce auquel les entreprises de toutes tailles peuvent, au Canada et partout dans le monde, faire connaître et prouver efficacement leur conformité aux normes tout en influant sur cette dernière. En tant que porte ouverte sur le Système national de normes, le CNN est bien placé pour vous fournir l'information et les conseils dont vous avez besoin pour prendre les bonnes décisions en matière de normalisation.

Principales activités

Export Alerte! Il s'agit d'un service gratuit par courriel qui envoie automatiquement des préavis lorsque les organismes de réglementation étrangers modifient les exigences applicables à vos produits. En plus de recevoir un préavis des changements réglementaires envisagés, les utilisateurs peuvent demander le texte intégral du projet de mesure réglementaire et présenter leurs commentaires. Pour vous inscrire à ce service gratuit, rendez-vous sur notre site Web (**http://www.ccn.ca**) et choisissez *Export Alerte!*

http://www.ccn.ca Le site Web du Conseil canadien des normes fournit une foule d'informations sur les normes, notamment :

- des bases de données bibliographiques concernant les normes canadiennes, étrangères et internationales; une liste des laboratoires et des organismes de certification; de l'information sur les règlements de tous les coins du monde;
- des feuillets d'information et des articles sur ISO 9000 et ISO 14000;
- des forums d'élaboration des normes;
- des actualités et des publications;
- des liens menant à d'autres sites importants dans le monde.

Service d'information et de recherche Chaque année, des milliers de personnes s'adressent au Service d'information et de recherche du CCN, qui effectue en leur nom des recherches approfondies. Moyennant de légers frais, ses agents d'information préparent en réponse à des besoins particuliers des rapports de recherche personnalisés sur les normes et les exigences canadiennes, internationales ou étrangères qui s'appliquent à un produit ou ont une incidence sur un secteur d'activité donné. Situé à Ottawa, le Centre de documentation technique du CCN possède l'ensemble de normes le plus complet et le plus à jour du pays, dont le texte intégral des normes canadiennes, internationales et étrangères. Il est ouvert au public sur rendez-vous.

CONSENSUS Ce bimensuel publié par le Conseil canadien des normes est « la » référence sur les nouveautés et les projets à venir dans le monde des normes.

Normalisation internationale Le Conseil des normes coordonne la participation du Canada à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale et à d'autres forums internationaux se rapportant aux normes. En participant, vous aurez une vue de l'intérieur de l'avenir de votre industrie et vous aiderez à façonner les règles avec lesquelles votre entreprise devra composer.

Programmes d'accréditation Le Conseil des normes accrédite les laboratoires, les organisations de certification et les registraires qui vous aident à montrer à vos clients que vos produits et services sont conformes aux normes applicables. Comme, par ailleurs, nos programmes d'accréditation reposent sur des critères internationaux fondés sur des ententes avec nos homologues de tous les coins du monde, une organisation dont la conformité a été évaluée par le Conseil des normes est votre passeport pour le marché mondial.

Service à la clientèle
Numéro sans frais
1 800 [illegible]
Téléphone : (613) 954-[illegible]
Télécopieur : (613) 954-1894
Courriel :
hotline.service@gc.ca

Site Web :
http://strategis.gc.ca

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LA PETITE ENTREPRISE

En jetant un coup d'œil rapide sur le *Bulletin trimestriel sur la petite entreprise* publié par Industrie Canada, vous aurez une idée de la performance récente du secteur de la petite entreprise au Canada. De lecture facile, cette publication donne un aperçu des principales statistiques, des grandes tendances et des faits nouveaux touchant la petite entreprise.

Centre de diffusion de l'information
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Courriel : [illegible]

Site Web : [illegible]

Strategis

Obtenir la bonne information au bon moment : c'est la clé du succès dans l'économie d'aujourd'hui. En consultant *Strategis* (**http://strategis.gc.ca**), le plus important site Web de renseignements commerciaux du Canada, vous avez directement accès aux vastes compétences et aux ressources informationnelles d'Industrie Canada.

Les produits d'information commerciale diffusés dans *Strategis* vous aideront à trouver de nouveaux marchés, à explorer des possibilités d'expansion, à trouver des partenaires et à établir des alliances. Ils vous permettront aussi de découvrir et de mettre au point de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés et d'évaluer les risques propres à certaines initiatives. *Strategis* vous renseigne sur divers sujets, depuis l'obtention d'un prêt en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, jusqu'à la constitution d'une société de régime fédéral, en passant par les brevets, les marques de commerce et la faillite.

Principales catégories d'information

Répertoire d'entreprises Cette section renferme des données de base sur plus de 175 000 sociétés de régime fédéral. Elle donne également accès au Réseau des entreprises canadiennes, qui diffuse des informations sur plus de 35 000 acheteurs, vendeurs et partenaires éventuels au Canada.

Commerce et investissement Grâce aux inestimables données et renseignements commerciaux et aux coordonnées des personnes-ressources et organismes-ressources figurant dans cette section de *Strategis*, il vous est plus facile de tirer parti des marchés mondiaux.

Information d'affaires par secteur En consultant *Strategis*, vous obtenez des renseignements utiles sur les secteurs industriels du Canada, qui vous permettent de surveiller l'évolution du marché et de l'industrie.

Analyse économique et statistiques Tenez-vous au courant des changements récents qui touchent l'économie en examinant les résultats des dernières études et analyses de pointe.

Recherche, technologie et innovation Demeurez au fait de l'évolution scientifique et technologique au Canada, en plus de prendre connaissance des débouchés et du savoir-faire technologiques qui aideront votre entreprise à être plus compétitive.

Soutien à l'entreprise et financement Vous trouverez sous cette rubrique des renseignements sur les organismes d'appui à la petite entreprise, les ressources éducatives et les programmes publics.

Licences, lois et règlements Renseignez-vous sur les services publics et le cadre législatif qui appuient les activités de votre entreprise et contribuent à créer un marché ouvert, équitable et efficace.

Emploi et apprentissage Découvrez comment faire un usage optimal des programmes d'Industrie Canada qui peuvent vous aider à construire votre entreprise. Obtenez des conseils en gestion et prenez connaissance de ce qui s'offre à vous en perfectionnement des compétences.

Renseignements pour les consommateurs Ayez facilement accès à un large éventail de renseignements et de sujets, notamment les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, les frais sur les services bancaires, les rappels de produits et les règlements régissant les produits emballés, les textiles et les métaux précieux.

***Strategis* en direct** *Strategis* est un produit dynamique en constante évolution. Rendez-vous régulièrement sur le site à la rubrique Quoi de neuf (**http://strategis.gc.ca/SSGF/wn00005f.html**) et abonnez-vous à *En primeur* de *Strategis* (**http://strategis.gc.ca/enprimeur**).

LE GOUVERNEMENT DU CANADA EN DIRECT

Le site Web du gouvernement du Canada vous donne accès à tous les ministères et organismes de l'administration fédérale ainsi qu'à des renseignements non disponibles sur *Strategis*.

Site Web : http://canada.gc.ca

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LA PETITE ENTREPRISE

En jetant un coup d'œil rapide sur le *Bulletin trimestriel sur la petite entreprise* publié par Industrie Canada, vous aurez une idée de la performance récente du secteur de la petite entreprise au Canada. De lecture facile, cette publication donne un aperçu des principales statistiques, des grandes tendances et des faits nouveaux touchant la petite entreprise.

Centre de diffusion de l'information
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Courriel : **publications@ic.gc.ca**

Site Web : **http://strategis.gc.ca/SMEquarterly**

Strategis

Service à la clientèle
Numéro sans frais :
1 800 328-6189
Téléphone : (613) 954-5031
Télécopieur : (613) 954-1894
Courriel :
hotline.service@gc.ca

Site Web :
http://strategis.gc.ca

Obtenir la bonne information au bon moment : c'est la clé du succès dans l'économie d'aujourd'hui. En consultant *Strategis* (**http://strategis.gc.ca**), le plus important site Web de renseignements commerciaux du Canada, vous avez directement accès aux vastes compétences et aux ressources informationnelles d'Industrie Canada.

Les produits d'information commerciale diffusés dans *Strategis* vous aideront à trouver de nouveaux marchés, à explorer des possibilités d'expansion, à trouver des partenaires et à établir des alliances. Ils vous permettront aussi de découvrir et de mettre au point de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés et d'évaluer les risques propres à certaines initiatives. *Strategis* vous renseigne sur divers sujets, depuis l'obtention d'un prêt en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, jusqu'à la constitution d'une société de régime fédéral, en passant par les brevets, les marques de commerce et la faillite.

Principales catégories d'information

Répertoire d'entreprises Cette section renferme des données de base sur plus de 175 000 sociétés de régime fédéral. Elle donne également accès au Réseau des entreprises canadiennes, qui diffuse des informations sur plus de 35 000 acheteurs, vendeurs et partenaires éventuels au Canada.

Commerce et investissement Grâce aux inestimables données et renseignements commerciaux et aux coordonnées des personnes-ressources et organismes-ressources figurant dans cette section de *Strategis*, il vous est plus facile de tirer parti des marchés mondiaux.

Information d'affaires par secteur En consultant *Strategis*, vous obtenez des renseignements utiles sur les secteurs industriels du Canada, qui vous permettent de surveiller l'évolution du marché et de l'industrie.

Analyse économique et statistiques Tenez-vous au courant des changements récents qui touchent l'économie en examinant les résultats des dernières études et analyses de pointe.

Recherche, technologie et innovation Demeurez au fait de l'évolution scientifique et technologique au Canada, en plus de prendre connaissance des débouchés et du savoir-faire technologiques qui aideront votre entreprise à être plus compétitive.

Soutien à l'entreprise et financement Vous trouverez sous cette rubrique des renseignements sur les organismes d'appui à la petite entreprise, les ressources éducatives et les programmes publics.

Licences, lois et règlements Renseignez-vous sur les services publics et le cadre législatif qui appuient les activités de votre entreprise et contribuent à créer un marché ouvert, équitable et efficace.

Emploi et apprentissage Découvrez comment faire un usage optimal des programmes d'Industrie Canada qui peuvent vous aider à construire votre entreprise. Obtenez des conseils en gestion et prenez connaissance de ce qui s'offre à vous en perfectionnement des compétences.

Renseignements pour les consommateurs Ayez facilement accès à un large éventail de renseignements et de sujets, notamment les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, les frais sur les services bancaires, les rappels de produits et les règlements régissant les produits emballés, les textiles et les métaux précieux.

***Strategis* en direct** *Strategis* est un produit dynamique en constante évolution. Rendez-vous régulièrement sur le site à la rubrique Quoi de neuf (**http://strategis.gc.ca/SSGF/wn00005f.html**) et abonnez-vous à *En primeur* de *Strategis* (**http://strategis.gc.ca/enprimeur**).

LE GOUVERNEMENT DU CANADA EN DIRECT

Le site Web du gouvernement du Canada vous donne accès à tous les ministères et organismes de l'administration fédérale ainsi qu'à des renseignements non disponibles sur *Strategis*.

Site Web : **http://canada.gc.ca**

Commission canadienne du tourisme

La Commission canadienne du tourisme est le fruit d'un partenariat des secteurs privé et public ayant pour objet de favoriser la viabilité et la rentabilité de l'industrie touristique canadienne. La Commission s'attache principalement à promouvoir les destinations canadiennes au pays et à l'étranger; en outre, elle effectue des études approfondies sur les résultats de l'industrie, s'efforce d'accroître l'éventail et le volume de produits et de services touristiques canadiens, et fournit des informations servant à prendre des décisions.

En sa qualité d'organisme fonctionnant sous la gouverne du secteur privé, la Commission comprend un conseil d'administration chargé d'orienter et de gérer les stratégies et les programmes, ainsi que différents comités qui élaborent les programmes et les plans. Le conseil d'administration et les comités regroupent un large éventail de petites, moyennes et grandes entreprises, qui consacrent sans compter leur temps et leurs efforts pour assurer l'efficacité de ce partenariat.

Les programmes de la Commission sont réalisés en partenariat et les entreprises n'ont ni subventions ni contributions. En fait, la Commission réunit les fonds provenant des secteurs privé et public pour coordonner les activités et obtenir un meilleur rendement. Plus de 1 000 entreprises, dont la nature et la taille varient considérablement, ont participé jusqu'à maintenant aux activités de la Commission. Votre organisation peut leur emboîter le pas en participant à l'élaboration annuelle des plans de la Commission et en investissant dans leur mise en œuvre, ou encore présenter une proposition de partenariat au président d'un comité.

Principales activités

Les Amériques Au sein du groupe des Amériques, la Commission dispose de comités chargés de commercialiser aux États-Unis les voyages d'agrément et les voyages d'affaires, ainsi que les voyages intérieurs et les voyages en Amérique latine. Chacun de ces comités dirigés par l'industrie a créé une série de programmes de marketing ciblés.

Programme de marketing dans la région Asie-Pacifique Différents modes de participation s'offrent à l'industrie dans le cadre du Programme de marketing dans la région Asie-Pacifique; les degrés d'adhésion varient grandement. Les petites entreprises peuvent y jouer différents rôles, par exemple en ce qui concerne les visites guidées pour les médias et l'industrie touristique, la promotion des ventes auprès des consommateurs, les expositions ainsi que les salons commerciaux et la publicité.

Programme de marketing en Europe Différents modes de participation s'offrent à l'industrie dans le cadre du Programme de marketing en Europe, et le degré d'adhésion varie beaucoup. Les petites entreprises peuvent y jouer différents rôles, par exemple en ce qui concerne les visites guidées pour les médias et l'industrie touristique, la promotion des ventes auprès des consommateurs, les salons itinérants, les expositions ainsi que les salons commerciaux, le marketing direct et la publicité.

Compétitivité de l'industrie L'équipe chargée du Programme de la compétitivité de l'industrie donne des informations exactes et en temps opportun, et offre des produits et services qui aideront les entreprises du secteur touristique canadien, y compris les PME, à prendre leur essor, à devenir plus rentables et à améliorer leur compétitivité internationale. Un comité piloté par l'industrie prend en charge les quatre unités opérationnelles du Programme consacrées au développement des produits, au développement de l'industrie, à l'attribution de permis et à la fidélité de la clientèle et aux activités.

Programme de recherche Dans le marché touristique d'aujourd'hui caractérisé par une forte concurrence, les entreprises du secteur ont besoin d'obtenir rapidement l'information voulue pour prendre des décisions éclairées. Le Programme de recherche prend le pouls de l'industrie touristique et cerne les nouvelles tendances dans l'offre et la demande. Il dégage également les habitudes de voyage et de dépenses des touristes au Canada, informations qui sont toutes essentielles aux entreprises pour comprendre l'évolution de l'industrie et son environnement macroéconomique, afin d'assurer leur croissance et leur compétitivité.

Environnement Canada

La Voie verte, site Web d'Environnement Canada, est une vaste ressource donnant accès en direct à des renseignements, à des outils, à des documents sur les sciences, la technologie et des mesures concrètes, à des politiques, à des conseils ainsi qu'aux nouveautés, entre autres, sur le climat et l'environnement. Qu'il s'agisse de données scientifiques, de guides techniques, de fiches d'information ou de règlements, La Voie verte traite d'un large éventail de sujets tels que le développement durable, le changement climatique, l'assainissement de l'air, la salubrité de l'eau, les prévisions météorologiques et la protection de la nature.

Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution

Environnement Canada a créé dans Internet le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP) pour diffuser des renseignements détaillés et des outils permettant aux Canadiens de consolider leur capacité de prévenir la pollution et d'élaborer des plans en la matière. Le CCIPP, qui fait appel à une technologie novatrice, sert de guichet électronique pour la diffusion de cette information. Il ne se limite pas à expliquer les mesures à prendre pour prévenir la pollution : il met des ressources à votre disposition pour vous aider à passer à l'action.

Le CCIPP se compose de plusieurs éléments clés, par exemple :

- outils de recherche générique ou sectorielle sur la prévention de la pollution;
- modèles de réussite;
- renseignements généraux sur la prévention de la pollution;
- prévention de la pollution dans les installations fédérales;
- faits nouveaux dans le domaine de la prévention de la pollution;
- sites connexes.

***Site Web :* http://ec.gc.ca**

Environnement Canada
351, boulevard Saint-Joseph
13e étage
Hull (Québec) K1A 0H3

Téléphone : (819) 994-7877
Télécopieur : (819) 953-7877

Site Web :
http://www3.ec.gc.ca/cppic/

Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes

Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes (BPEEC) est un produit d'information unique élaboré dans le cadre d'un partenariat entre les administrations publiques de tous les paliers, l'industrie, les universités et les associations. Il aide les entreprises de tous les secteurs de l'économie canadienne à améliorer leur performance environnementale.

Cet outil Internet sensibilise les entreprises canadiennes à l'importance de la performance environnementale pour leur rentabilité et leur compétitivité. Le BPEEC donne rapidement et facilement un accès intégré aux principales sources d'information, de services et de conseils dans différents domaines :

- le changement climatique;
- la conservation des ressources et la prévention de la pollution;
- la gestion des déchets;
- la gestion des situations d'urgence, de la santé et de la sécurité;
- les questions propres à l'industrie.

Le BPEEC vous donne accès en quelques minutes à l'information et aux personnes-ressources dans l'industrie ainsi que dans les administrations fédérale et provinciales. Non seulement il donne accès notamment à des sites Web, à des documents et à des formulaires de demande, mais aussi il permet de joindre des spécialistes. Les entreprises peuvent dépouiller rapidement le BPEEC pour obtenir rapidement un aperçu des services et documents gouvernementaux les plus récents à leur disposition. Celles qui sont à la recherche de renseignements ou de services précis peuvent les obtenir en faisant un minimum de recherche.

Financement

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

Vous avez besoin d'un prêt à terme à des conditions raisonnables pour financer l'achat ou l'amélioration d'actifs immobilisés? En vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, vous pouvez peut-être obtenir un prêt à terme en vous adressant à un établissement de crédit autorisé.

Toutes les petites entreprises à but lucratif exploitées au Canada dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de dollars sont admissibles, à l'exception des entreprises agricoles et des entreprises à vocation religieuse ou de bienfaisance. À la discrétion du prêteur, les prêts peuvent servir à financer jusqu'à 90 p. 100 du coût lié à l'achat et à l'amélioration de trois catégories d'immobilisations d'actif :

- achat ou amélioration de biens réels ou immeubles;
- améliorations locatives ou amélioration de biens loués;
- achat ou amélioration d'équipement neuf ou usagé.

Les prêts ne peuvent servir à l'achat d'actions ou à l'acquisition d'un fonds de roulement.

Aux termes de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, la valeur totale des prêts non remboursés d'une entreprise ne peut être supérieure à 250 000 $ — cette somme comprend également les prêts consentis au titre de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*. En outre, le Programme permet au besoin de répartir entre les prêteurs et le gouvernement fédéral les pertes occasionnées par un prêt dans une proportion de 15 p. 100 et de 85 p. 100 respectivement. L'emprunteur est tenu de verser au gouvernement fédéral un montant forfaitaire initial équivalant à 2 p. 100 de chaque prêt pour les frais d'enregistrement. Ce montant peut être ajouté au prêt.

Le taux d'intérêt exigé par l'établissement de crédit ne peut être supérieur de plus de 3 p. 100 au taux préférentiel, dans le cas des prêts à taux variable, et de plus de 3 p. 100 au taux des prêts hypothécaires résidentiels, dans le cas des prêts à taux fixe. Ce taux inclut des frais d'administration annuels de 1,25 p. 100 que le prêteur doit acquitter au gouvernement pour appuyer les efforts déployés afin de réduire le coût du Programme. La période de remboursement d'un prêt est de 10 ans.

Toutes les banques à charte et les succursales du trésor de l'Alberta, la plupart des coopératives de crédit et des caisses populaires ainsi que de nombreuses sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance du Canada sont autorisées à accorder des prêts en vertu de ce programme.

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) offre une gamme de produits financiers à l'appui de la croissance à long terme des entreprises canadiennes de tous les secteurs de l'économie, en accordant une attention particulière aux entreprises fondées sur le savoir et aux entreprises exportatrices. La BDC s'adresse à un large éventail d'entreprises, depuis les plus petites jusqu'aux entreprises en expansion, lesquelles peuvent trouver auprès du personnel de la Banque des solutions de financement et des conseils en gestion répondant à leurs besoins. Souvent, la BDC regroupe tous ces services de façon à offrir une solution d'ensemble. Le vaste réseau de succursales de la BDC à l'échelle du pays ainsi que sa succursale virtuelle, BDC Connex®, sont à votre disposition pour vous orienter sur la voie du succès.

Principales activités

Prêts à terme La BDC accorde des prêts adaptés à un large éventail de projets : acquisition d'immobilisations, expansion et achat d'entreprises. Dans certains cas, un prêt à terme de la BDC peut aider une entreprise à reconstituer son fonds de roulement grevé par des dépenses en capital, ou à financer son expansion. Les prêts à terme sont offerts à un taux fixe ou variable pour des périodes qui peuvent atteindre 20 ans.

Programme micro-entreprises Ce programme prévoit un appui soutenu à la gestion et un encadrement avec suivi sur une période de deux ans, de même qu'un financement jusqu'à concurrence de 25 000 $ pour les nouvelles entreprises et de 50 000 $ pour les entreprises en place dont le projet d'entreprise indique un potentiel de croissance et de bonnes perspectives de succès.

Programme de financement pour jeunes entrepreneurs Ce programme vise à assurer à de jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 34 ans une base solide sur laquelle ils pourront construire leur entreprise. Les jeunes qui ont un projet d'entreprise commercialement viable et un excellent potentiel peuvent obtenir un financement à terme jusqu'à concurrence de 25 000 $ ainsi que 50 heures de soutien personnalisé à la gestion qui les aideront à lancer leur entreprise.

Prêts à redevances® Les prêts à redevances® procurent un financement de quasi-capitaux propres aux entreprises ayant à leur tête une équipe de gestionnaires de haut calibre qui exercent leurs activités dans un créneau commercial bien défini et présentent un bon potentiel de croissance. Ces prêts à risque élevé dont le montant varie entre 100 000 $ et 1 million de dollars s'adressent à des entreprises qui ne possèdent pas l'actif nécessaire pour garantir un prêt à terme ordinaire. Outre la souplesse des modalités de remboursement, ces prêts proposent une structure de tarification prévoyant le versement d'intérêts auxquels s'ajoutent des redevances sur les ventes.

Fonds de développement des industries culturelles Le Fonds de développement des industries culturelles s'adresse aux entreprises établies des secteurs de l'édition des livres et des périodiques et de la production d'enregistrements sonores, de films et de produits multimédias. Il doit s'agir d'entreprises dynamiques possédant un fort potentiel de réussite et le désir d'améliorer leur position sur le marché. Le Fonds prévoit un financement pouvant atteindre 250 000 $ par an, jusqu'à concurrence de 1 000 000 $.

Prêt Productivité plus Le prêt Productivité plus consiste en un financement pouvant atteindre 100 p. 100, qui aide les entreprises manufacturières établies à améliorer leur productivité en faisant l'acquisition d'équipement neuf ou d'occasion, à condition que celui-ci soit moderne. Cette forme de prêt varie entre 100 000 $ et 5 000 000 $ et comporte des modalités de remboursement souples pour permettre la productivité optimale de l'équipement financé. La BDC offre aussi un financement additionnel de 25 p. 100 pour les frais d'installation et d'assemblage du matériel et pour la formation du personnel qui l'utilise.

Prêt à l'innovation Le prêt à l'innovation est destiné aux entrepreneurs qui veulent assurer l'essor continu de leur compagnie. Il permet de financer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'innovation relatives notamment à la formation, à la conformité aux normes ISO, à la recherche-développement ou à l'achat d'éléments d'actif incorporels. Il s'agit d'un financement souple s'adressant aux entreprises établies, qui peut atteindre 100 000 $ à lui seul ou 250 000 $ s'il est jumelé à un prêt du Fonds de croissance à l'exportation.

Fonds de croissance à l'exportation Ce fonds s'adresse aux entreprises établies désireuses d'accroître leurs activités d'exportation. Il offre du financement pouvant atteindre 250 000 $ et comportant des modalités de remboursement souples qui favorisent la viabilité à long terme d'une entreprise. De plus, le Fonds de croissance à l'exportation offre des services de consultation sur mesure qui ont pour objet d'aider l'entreprise à mieux gérer l'expansion de ses exportations.

Capital de risque La BDC offre du capital de risque pour tous les stades du développement d'une entreprise, du prédémarrage au redressement en passant par le démarrage, la croissance et l'expansion. Cette forme de prêt à risque élevé s'adresse aux PME d'industries de pointe qui occupent une position stratégique sur le marché et qui s'appuient sur une équipe de direction dynamique résolument orientée vers la croissance. Le montant des prêts consentis varie de 500 000 $ à 5 000 000 $ alors que le niveau moyen oscille entre 1 500 000 $ et 2 000 000 $.

Fonds de développement de l'industrie touristique Le Fonds s'adresse aux entreprises touristiques orientées vers la croissance ou l'innovation et désireuses de rehausser la qualité de leurs équipements tout en répondant aux besoins spécifiques de leur industrie. Les entreprises disposant de bonnes perspectives commerciales et d'un avantage concurrentiel ou occupant une position stratégique prometteuse sur leur marché sont admissibles à un prêt à terme allant de 250 000 $ à 10 000 000 $. De plus, le Fonds de développement de l'industrie touristique prévoit des services de consultation permettant aux entreprises de mieux gérer leur potentiel de croissance.

Capital destiné à assurer la croissance des entreprises autochtones La BDC fournit du capital destiné à assurer la croissance des entreprises autochtones, notamment pour l'acquisition d'immobilisations, le financement de frais de franchisage et le paiement de coûts de démarrage. Les sommes prêtées peuvent atteindre 25 000 $ dans le cas d'entreprises en démarrage et 100 000 $ pour des entreprises établies, et les modalités de remboursement sont souples et adaptées aux besoins de trésorerie des entreprises.

BDC Connex® La Banque est entrée de plain-pied dans l'ère du commerce électronique grâce à BDC Connex®, sa succursale virtuelle, qui offre la gamme complète des produits financiers de la Banque en ligne, dont la marge de crédit Globale®.

Prêt techno.net Pour aider les entreprises établies à relever le défi du commerce électronique et à se placer en première ligne, la BDC a créé le prêt techno.net. Les PME établies peuvent obtenir du financement allant de 25 000 $ à 50 000 $ pour couvrir les divers coûts liés à la mise en œuvre d'une solution Web. Après BDC Connex®, ce nouveau produit constitue une autre solution Internet que la BDC met à la disposition des PME.

Aide financière de l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) est l'organisme fédéral chargé de la promotion de la croissance économique, de la diversification et de la création d'emplois dans le Nord de l'Ontario au moyen de la collaboration avec les collectivités et d'autres partenaires en vue d'améliorer l'accès de la petite entreprise aux capitaux, à l'information et aux marchés.

Principales activités

Initiative de planification d'entreprise Par l'entremise des Sociétés d'aide au développement des collectivités, cette initiative aide les entrepreneurs qui ont besoin d'un plan d'entreprise complet et bien conçu de sorte qu'ils puissent obtenir le financement requis en temps utile.

Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario Ce fonds appuie les projets de développement qui auront des retombées économiques à long terme comme la création d'emplois durables, la diversification économique et le renforcement de la compétitivité des entreprises.

Fonds d'aide aux activités précommerciales Ce fonds appuie la recherche-développement préliminaire et la mise au point de produits, dont le prototypage.

Fonds d'aide aux organismes sans but lucratif Ce fonds appuie les projets des organismes sans but lucratif qui soutiennent les milieux d'affaires.

Fonds d'aide aux projets touristiques de FedNor Ce fonds renforce les secteurs touristiques de la région.

Accord de financement avec la Banque de développement du Canada Selon les dispositions de cet accord, FedNor a créé un fonds de réserve en cas de perte sur prêts visant à encourager les prêts à haut risque.

Accord de financement avec les caisses populaires En vertu de cet accord, FedNor a créé un fonds de réserve en cas de perte sur prêts visant à encourager les prêts à haut risque aux petites et moyennes entreprises francophones et en milieu rural.

Accord de financement avec la Banque Royale En vertu de cet accord, FedNor a créé un fonds de réserve en cas de perte sur prêts visant à encourager les prêts à haut risque, en particulier aux entreprises des secteurs de la haute technologie et du savoir.

Capitaux supplémentaires pour les Sociétés d'aide au développement des collectivités Ces capitaux permettent aux SADC de hausser à 125 000 $ leurs prêts aux petites entreprises.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de FedNor de votre région.

Aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

Principales activités

Programme de développement des entreprises Ce programme a pour objet de faciliter la création, l'expansion ou la modernisation des petites entreprises en leur donnant accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables non garanties et sans intérêt.

Programme de capital d'appoint et d'orientation ConneXion Jeunes Entrepreneurs Ce programme permet aux jeunes entrepreneurs de 18 à 30 ans de disposer de capital pour le démarrage d'une entreprise ou son expansion. L'aide financière prend la forme d'un prêt personnel non garanti pouvant atteindre 15 000 $. Les jeunes entrepreneurs peuvent également bénéficier de services-conseils et d'une formation d'une valeur maximum de 2 000 $. Le programme est offert par l'intermédiaire d'un partenariat conclu avec les Corporations locales de développement des entreprises (CLDE) ainsi qu'avec d'autres organismes de prestation du Canada atlantique.

Numéros sans frais : 1 800 668-1010 (provinces de l'Atlantique)
1 800 561-7862 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)

ACF capital atlantique inc. Cette société gère un fonds de capital de risque de 30 millions de dollars destiné aux entreprises en plein essor de la région de l'Atlantique. Les coûts sont assumés à part égale par l'APECA, les gouvernements des provinces de l'Atlantique et les banques à charte. Les entreprises peuvent bénéficier d'investissements par capitaux propres et par quasi-capitaux propres dont le montant varie entre 150 000 et 750 000 $.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de l'APECA de votre région.

Aide financière de Développement économique Canada pour les régions du Québec

Principales activités

IDÉE-PME Le Programme IDÉE-PME mis en œuvre par Développement économique Canada pour les régions du Québec offre aux petites et moyennes entreprises un éventail de services et de ressources, leur donne des informations et des conseils, et appuie financièrement diverses activités dans les domaines prioritaires, notamment :

- l'innovation;
- la recherche et le développement;
- le design;
- le développement des marchés;
- l'entrepreneurship;
- le climat des affaires.

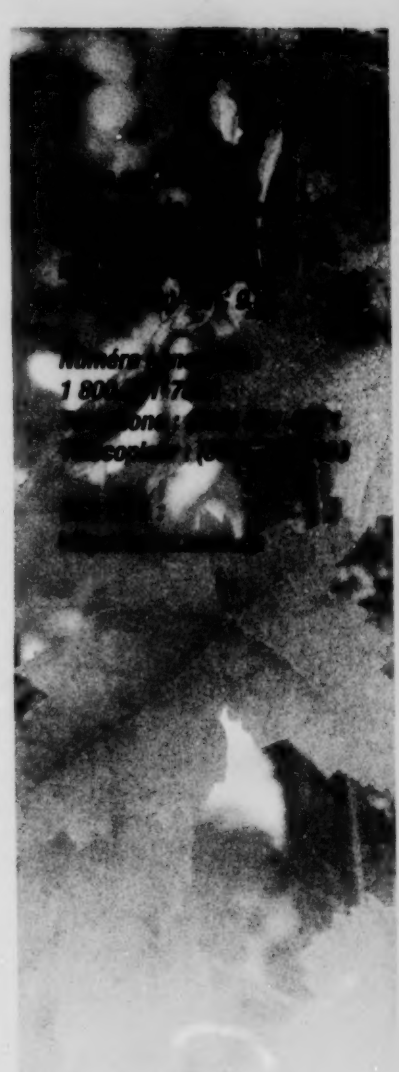

Siège social
Tour de la Bourse
800, place Victoria
Bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

Numéro sans frais :
1 800 322-4636
Télécopieur : (514) 496-4636

Site Web :
http://www.dec-ced.gc.ca

Siège social, Alberta
Canada Place, Suite 1500
9700, Jasper Avenue
Edmonton AB T5J 4H7

Numéro sans frais :
1 800 33[illegible]WEST
(1 888 33[illegible])
Téléphone : (403) 49[illegible]
Télécopieur : (403) [illegible]

Site Web :
http://www.wd.gc.ca

Programmes de prêts Pour faciliter le financement des projets de recherche-développement, d'innovation et d'exportation des PME novatrices, Développement économique Canada pour les régions du Québec et la Banque de développement du Canada ont créé le Fonds IDÉE-PME. Développement économique Canada pour les régions du Québec a également conclu d'autres ententes de partenariat avec la Banque Royale du Canada, la Corporation d'investissement en capital de la Banque de Montréal, le Mouvement des caisses Desjardins et la Banque Nationale du Canada. En plus d'assurer l'encadrement des entreprises bénéficiant d'un prêt dans le cadre de ces programmes, Développement économique Canada pour les régions du Québec partage le risque financier avec les institutions financières partenaires.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau régional de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Aide financière de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) s'attache à conclure des ententes novatrices avec des institutions financières afin d'administrer, selon les conditions du marché, des fonds d'emprunt destinés aux PME de l'Ouest qui exercent leurs activités dans de nouveaux secteurs clés où il est difficile d'avoir accès à des capitaux.

Ces fonds offrent de nouvelles possibilités de financement aux PME, en particulier aux petites entreprises exportatrices de la nouvelle économie qui présentent un risque élevé. DEO, qui offre aux clients potentiels un soutien initial en leur fournissant des renseignements, des services de consultation et des avis sur la planification d'entreprise, les aide à préparer un plan d'entreprise solide avant qu'ils se présentent à leur institution financière pour discuter de financement. C'est toutefois à l'institution financière que revient la décision d'approuver ou non le prêt.

En collaboration avec DEO, des fonds d'emprunt ont été mis sur pied par des institutions financières dans les secteurs d'activités suivants :

- biotechnologie (Banque Royale);
- industries fondées sur le savoir (Banque de développement du Canada);
- santé (Banque Royale);
- technologies de l'environnement (Banque Toronto-Dominion [TD]);
- technologie de l'information et télécommunications (Banque canadienne impériale de commerce [CIBC] et Banque Royale);
- matériaux avancés et technologies de fabrication de pointe (Banque Royale);
- technologie avancée (Banque TD);
- tourisme (Banque de développement du Canada);
- produits agricoles à valeur ajoutée (la CIBC, en collaboration avec la Société du crédit agricole, la Banque Royale et la Banque TD);
- investissement communautaire (Sociétés d'aide au développement des collectivités);
- micro-prêts, prêts en vue de l'autonomie (Assiniboine Credit Union, VanCity Savings Credit Union);
- micro-prêts pour la petite entreprise (Banque des Premières Nations du Canada).

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de DEO de votre région.

Sociétés d'aide au développement des collectivités

Les services-conseils vont souvent de pair avec le financement pour assurer le succès d'une entreprise. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) — appelées Corporations locales de développement des entreprises (CLDE) dans les provinces de l'Atlantique et Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) au Québec — constituent un guichet unique dans certaines régions périphériques pour les entreprises ou les initiatives de développement économique communautaire. Elles vous offrent :

- des services-conseils pour faciliter la création, l'expansion et la stabilisation de votre entreprise et accroître sa compétitivité;
- un financement pouvant atteindre 125 000 $ sous forme de prêts, de garanties de prêts ou d'investissements par capitaux propres, pour vous aider à créer ou à maintenir des emplois durables dans votre collectivité.

Les SADC/CLDE sont des organismes communautaires établis à l'extérieur des régions métropolitaines qui reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral pour l'élaboration et l'exécution de plans stratégiques communautaires à long terme dans le but de stimuler l'économie locale.

Les SADC du Québec proposent :

- une aide, offerte dans les centres urbains, aux initiatives communautaires, notamment de nouveaux outils de développement destinés à encourager les entrepreneurs locaux à prendre des mesures favorisant la croissance, ainsi que la création et le maintien de quelque 6 500 emplois par an;
- des initiatives fondées sur le partenariat, telles que Fonds Jeunesse, qui aide les jeunes entrepreneurs à établir des occasions d'affaires dans leur collectivité.

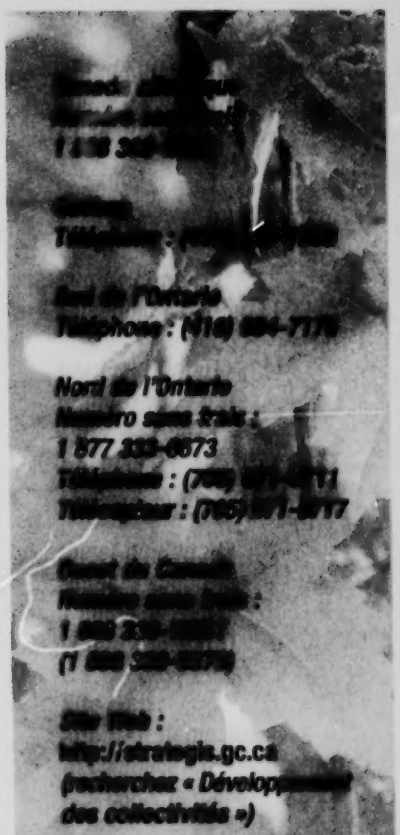

Plan d'investissement communautaire du Canada

Les petites entreprises novatrices ont besoin de capital de risque pour financer leur croissance; toutefois, ce capital, offert par les sociétés d'investissement en capital de risque, est le plus souvent concentré dans les grands centres financiers. Par ailleurs, en raison des coûts fixes relativement élevés liés à l'étude des propositions préalables à l'investissement, les sociétés d'investissement en capital de risque n'appuient généralement que les entreprises à fort potentiel de croissance qui ont besoin de plus de un million de dollars, alors que la plupart des PME et des entreprises débutantes ont besoin de sommes beaucoup moins importantes pour leur expansion. Le Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC) vise à remédier à cela en améliorant l'accès au capital des sociétés en expansion; à cette fin, il collabore avec les groupes communautaires de développement économique et directement avec les entrepreneurs.

Principales activités

Le PICC comprend deux volets destinés à renforcer les compétences des collectivités en matière de développement de l'investissement.

Étapes vers le capital de croissance Ce programme offert dans Internet aide les entrepreneurs canadiens à mieux structurer et présenter leurs propositions d'investissement et à les soumettre aux sources de capital de risque. On peut y accéder par l'entremise du site Web d'Industrie Canada (**http://strategis.gc.ca/croissance**).

Courriel :
sources.ambo@ic.gc.ca

Site Web :
http://strategis.gc.ca/sources-f

En suivant un plan original en huit étapes, les entrepreneurs à fort potentiel de croissance apprennent à préparer leur rencontre avec l'investisseur et à établir avec lui une relation. Le programme Étapes vers le capital de croissance offre aussi aux entrepreneurs et aux conseillers en activités commerciales une boîte à outils pour l'investissement comprenant des outils d'analyse financière, des modèles de proposition d'investissement et une base de données sur les sources de capital de risque. Le site comprend également des liens donnant accès à des ouvrages utiles, à des logiciels et à d'autres sites Web susceptibles d'aider les entrepreneurs à préparer des propositions d'investissement fructueuses.

Numéro sans frais : 1 800 328-6189
Téléphone : (613) 954-5031
Télécopieur : (613) 954-1894

Projets pilotes communautaires Afin d'attirer l'attention des groupes communautaires de développement économique sur la nécessité d'améliorer l'accès des petites entreprises en expansion au capital de risque, le PICC a financé 22 initiatives communautaires dans le but d'étudier les moyens d'améliorer l'accès au capital des entreprises locales à fort potentiel de croissance. Ces initiatives ont été choisies au terme d'un concours national au cours duquel les collectivités ont déterminé les secteurs à potentiel de croissance ainsi que les lacunes dans les services financiers locaux et proposé des stratégies pour améliorer l'accès au capital requis pour stimuler la croissance.

Afin de donner un appui soutenu aux collectivités participantes et de susciter l'intérêt des autres collectivités, vous trouverez des renseignements concernant les projets-pilotes et les stratégies connexes sur le site Web Étapes vers le capital de croissance (**http://strategis.gc.ca/croissance**).

$ources de financement

Le site Web $ources de financement d'Industrie Canada a pour objet de faire connaître aux PME les modes de financement à leur disposition. Il leur offre à cette fin un outil pour trouver le financement approprié auprès d'un large éventail de sources de capital canadiennes.

Grâce à ce site Web, le premier du genre, les PME ont accès en mode interactif à des renseignements objectifs sur différentes sources appropriées de financement par emprunt ou par actions des secteurs public et privé. Les utilisateurs y trouveront entre autres de l'information sur le crédit-bail, l'affacturage, les investisseurs indépendants, les banques, le capital de risque et les programmes d'aide fédéraux et provinciaux. En outre, $ources de financement met à la disposition des PME la Calculatrice location ou achat, qui les aide à décider laquelle des deux formules est la plus avantageuse pour l'acquisition de biens d'équipement au sein de leur entreprise. En outre, la Calculatrice des frais bancaires pour PME compare les frais perçus par diverses institutions financières canadiennes sur les comptes des PME.

Le financement agricole : Société du crédit agricole

Si vous exploitez une entreprise agricole ou une PME du secteur agroalimentaire et que vous avez besoin d'un prêt, la Société du crédit agricole (SCA) vous offre un large éventail de produits et services adaptés à vos besoins. Cet organisme œuvrant auprès de l'industrie agricole canadienne depuis 1959 propose un financement aux agriculteurs canadiens, qu'ils touchent ou non des revenus d'appoint, notamment pour les dépenses qui contribuent à la création ou à l'expansion d'une exploitation agricole ou à la diversification des activités d'un bien-fonds agricole, même si l'entreprise n'est pas directement reliée à l'agriculture. La SCA offre différents produits et services :

- une gamme de produits intitulée Coups d'pousse qui s'adresse à l'agriculteur débutant ou en développement et propose un prêt aux exploitations agricoles familiales permettant le transfert graduel des biens agricoles d'une génération à l'autre;
- des prêts préautorisés;
- des prêts pour le matériel et le bétail garantis par d'autres biens que le bien-fonds;
- des prêts pour des projets de transformation à valeur ajoutée et de diversification agricole, y compris dans des créneaux tels que l'aquaculture et la sylviculture.

Aide financière aux organismes culturels canadiens

Principal organisme ayant vocation de promouvoir la culture et les industries culturelles canadiennes, le ministère du Patrimoine canadien vise avant tout à aider les entreprises culturelles appartenant à des intérêts canadiens ou contrôlées par ces derniers de produire, distribuer et commercialiser leurs produits.

En votre qualité de petit entrepreneur, vous pouvez peut-être bénéficier de l'un des programmes mentionnés ci-après.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition Ce programme offre une aide financière aux maisons d'édition canadiennes, à leurs associations professionnelles et aux organismes ou entreprises représentant un ou plusieurs secteurs de l'industrie du livre. Il comporte quatre volets : aide aux éditeurs, aide à l'industrie de l'édition et à ses associations, aide à la distribution et aide à la commercialisation internationale.

Téléphone : (819) 997-4944
Télécopieur : (819) 997-4995

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne Ce crédit d'impôt entièrement remboursable correspond à 25 p. 100 des salaires admissibles versés après 1994. Il s'applique aux films et aux vidéos admissibles produits par des entreprises canadiennes imposables qui sont propriétaires de leurs productions. Le crédit peut atteindre 12 p. 100 du coût d'une production, déduction faite de l'aide. Il est administré par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

Numéro sans frais : 1 888 433-2200
Téléphone : (819) 997-6861
Télécopieur : (819) 997-6892

Programme d'aide aux publications Le Programme d'aide aux publications a pour principal objectif de donner aux lecteurs canadiens un accès abordable aux imprimés culturels canadiens, soit les périodiques, les bulletins commerciaux et les hebdomadaires; d'assurer l'accessibilité, dans les collectivités rurales, aux hebdomadaires des petites localités; et d'offrir une aide pour la distribution des journaux des minorités de langue officielle et des journaux hebdomadaires des groupes ethniques.

Le Programme s'adresse aux éditeurs de périodiques sous contrôle canadien et appartenant à des intérêts canadiens, à tirage payé, qui sont publiés et imprimés au Canada et répondent à des critères précis en matière de contenu rédactionnel et de publicité. Il comporte également un volet pour les livres de bibliothèque, qui est administré par la Société canadienne des postes.

L'aide fournie aux éditeurs de publications canadiennes et aux bibliothèques prend la forme de tarifs postaux préférentiels. Pour y être admissibles, les périodiques, les hebdomadaires et les bulletins commerciaux canadiens doivent répondre à des critères précis se rapportant au nombre d'années d'existence, à l'appartenance et au contrôle, au tirage payé minimal, au lieu de publication, à l'édition, la composition et l'impression, au contenu publicitaire, à la fréquence de parution ainsi qu'au prix de vente.

Numéro sans frais : 1 800 641 9221
Téléphone : (819) 997-4974
Télécopieur : (819) 997-4995

Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore Les entreprises et artistes canadiens peuvent demander en vertu de ce programme une aide financière pour la production, la commercialisation et la distribution ainsi que pour le développement commercial. Offerte sous forme de prêts et de contributions, l'aide financière est administrée en partie par Musicaction pour le secteur français de l'industrie de l'enregistrement sonore et par Factor (Foundation to Assist Canadian Talent on Records) pour le secteur anglais. Par ailleurs, le Conseil des arts du Canada administre les demandes d'aide pour la production de musique spécialisée. Les associations professionnelles nationales peuvent également obtenir une aide pour des initiatives de recherche par le truchement du volet Soutien au développement de politiques fédérales, administré par le ministère du Patrimoine canadien.

Musicaction
Numéro sans frais : 1 800 861-5561
Télécopieur : (514) 861-4423

Factor
Téléphone : (416) 368-8678
Télécopieur : (416) 363-5021

Conseil des arts du Canada
Numéro sans frais : 1 800 263-5588
Téléphone : (613) 566-4353
Télécopieur : (613) 566-4409

Ministère du Patrimoine canadien
Téléphone : (819) 997-5790
Télécopieur : (819) 997-5709

Téléfilm Canada Cette société propose différents fonds et programmes pour le financement de films, d'émissions de télévision et de produits multimédias. L'organisme verse un appui financier à la réalisation de produits culturels de grande qualité à toutes les étapes du processus : recherche et développement, financement, production, distribution, marketing et promotion. Cet appui prend de multiples formes : investissements, prêts et cautionnement de prêts, avances, marges de crédit et subventions aux festivals canadiens.

Numéro sans frais : 1 800 567-0890
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

Fonds canadien de télévision Le Fonds canadien de télévision (FCT) est constitué de deux programmes complémentaires, soit le Programme de participation au capital, administré par Téléfilm Canada, et le Programme de droits de diffusion, administré par le FCT lui-même. Il vise à accroître le nombre de productions télévisuelles distinctivement canadiennes, tout en appuyant les secteurs de la production et de la télédiffusion et les possibilités d'emploi qui y sont créées.

Programme de participation au capital
Téléfilm Canada
Numéro sans frais : 1 800 567-0890
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

Fonds canadien de télévision
Numéro sans frais : 1 877 975-0766
Télécopieur : (416) 975-2680

Site Web : **http://www.CanadianTelevisionFund.ca/frn**

Conseil des arts du Canada Le Conseil des arts du Canada offre une large gamme de subventions et de services aux artistes professionnels canadiens pratiquant différentes formes d'art — musique, création littéraire, danse, théâtre, arts visuels (y compris les architectes, les conservateurs, les critiques d'art et les photographes) et arts médiatiques, ainsi qu'à ceux qui travaillent dans des domaines interdisciplinaires; aux diffuseurs de musique, de théâtre et de danse; et aux organismes œuvrant dans des domaines artistiques tels que la musique, la création littéraire, l'édition, la danse, le théâtre, les arts visuels et les arts médiatiques.

Numéro sans frais : 1 800 263-5588
Télécopieur : (613) 566-4390

Site Web : **http://www.canadacouncil.ca**

Entreprise autochtone Canada

Le gouvernement fédéral reconnaît le caractère particulier de la contribution des entreprises autochtones à l'économie du Canada. C'est pourquoi il a créé, au sein d'Industrie Canada, le programme Entreprise autochtone Canada, dans le but d'offrir des services commerciaux et de l'aide aux Indiens, aux Inuits et aux Métis. Cette aide s'adresse aux particuliers, aux associations, aux partenariats et aux entités juridiques qui appartiennent en tout ou en partie à des Autochtones ou sont contrôlées en tout ou en partie par des Autochtones vivant dans des réserves ou à l'extérieur.

Le Programme, qui s'adresse particulièrement aux petites entreprises, appuie les propositions favorisant l'expansion des marchés au pays et à l'étranger, le tourisme, l'adoption et l'amélioration de la technologie de même que l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Il peut apporter une aide financière ou autre. Les contributions peuvent être affectées au coût des activités suivantes :

- élaboration d'un plan d'entreprise et réalisation d'études de faisabilité;
- création d'une entreprise ou d'une coentreprise;
- utilisation accrue de la technologie au sein d'une entreprise par l'achat de matériel en vue d'améliorer la compétitivité;
- activités de marketing visant à augmenter le chiffre d'affaires sur le marché intérieur et dans les autres pays;

Voir la section intitulée* À votre service, *où vous trouverez les coordonnées du Centre des services aux entreprises du Canada de votre région ou s'adresse à :

Industrie Canada
1er étage, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 954-4064
Télécopieur: (613) 957-7010
Courriel :
abc.ottawa@ic.gc.ca

***Site Web :* http://abc.gc.ca**

- aide à l'entreprise, notamment la formation technique et la formation en gestion, ou les services d'experts-comptables ou d'autres experts-conseils après le démarrage d'une entreprise;
- activités de représentation susceptibles d'être utiles à plus d'une entreprise et d'améliorer le fonds de connaissance des entreprises autochtones ou le climat dans lequel elles évoluent.

Certaines contributions peuvent être remboursables. Par ailleurs, une assurance-prêt peut s'ajouter aux contributions directes ou les remplacer.

En collaboration avec les organisations autochtones et les sociétés de financement des Autochtones, Entreprise autochtone Canada veille à améliorer le climat des affaires et l'accès aux capitaux en faveur des entreprises autochtones.

Programme de développement économique des collectivités

Le Programme de développement économique des collectivités (PDEC) vise à aider les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Innus) à obtenir des emplois durables et à exploiter les débouchés qui se présentent dans leur collectivité. Il leur donne la latitude nécessaire pour établir les priorités et gérer leurs programmes de formation, leurs institutions économiques et leurs entreprises.

Le Programme de développement économique des collectivités :

- finance les organismes de développement économique communautaire qui constituent pour les collectivités autochtones l'instrument privilégié de prestation de programmes et de services de développement économique;
- permet aux collectivités d'embaucher des agents de développement économique compétents pour administrer les programmes et les services;
- favorise la création de partenariats et de réseaux entre les Autochtones, le secteur privé et les pouvoirs publics;
- s'adresse aux collectivités des Premières Nations de même qu'aux collectivités inuits et innues et aux organismes sans but lucratif qui leur appartiennent et sont entièrement contrôlés par elles.

Le Programme des possibilités régionales, qui constitue un autre volet du Programme de développement communautaire, prévoit des moyens pour tirer profit au maximum des possibilités économiques sur le plan régional en mettant en place des services de consultation et de diffusion pour le développement sectoriel; en ayant accès ou en participant à des ententes économiques fédérales-provinciales; ou en tirant parti des programmes et des services des ministères fédéraux.

Fonds pour la création de possibilités économiques

Le Fonds pour la création de possibilités économiques octroie une aide financière sous forme de « financement par capitaux propres » aux organismes de développement économique communautaire admissibles des Premières Nations et des collectivités inuits. Il leur permet ainsi de trouver des partenaires ou d'obtenir un financement traditionnel par emprunt afin qu'ils puissent exploiter des débouchés qui créeront de l'emploi, amélioreront la prospérité des collectivités et réduiront la dépendance à l'égard des programmes sociaux.

Les bureaux régionaux d'Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) ont recours au fonds afin de donner suite à des demandes d'aide à la création d'entreprises autochtones viables émanant d'organismes de développement économique communautaire. Pour obtenir l'aide du fonds, les organismes de développement économique communautaire qui présentent une demande doivent également présenter un plan d'entreprise acceptable, être en mesure de faire valoir qu'ils répondent à un besoin ou exploitent un créneau, avoir une capacité de développement organisationnel et faire état d'un bon dossier en ce qui a trait au développement d'entreprises et à la présentation régulière de rapports en bonne et due forme.

En partenariat avec un comité régional d'examen des projets, les bureaux régionaux évaluent les propositions et attribuent les fonds pour donner suite aux propositions d'entreprises. La contribution totale du MAINC ne peut être supérieure à l'apport de capitaux du bénéficiaire.

Les plans d'entreprise sont évalués par un tiers indépendant (par exemple, société de financement des Autochtones, organisme de développement régional ou Entreprise autochtone Canada) selon les critères en vigueur dans le monde des affaires.

Initiative pour l'acquisition des ressources

L'Initiative pour l'acquisition des ressources aide les membres des Premières Nations, les Inuits et les Innus à établir des entreprises viables dans le secteur des ressources afin de favoriser la création d'emplois, d'améliorer la prospérité des collectivités et de réduire leur dépendance à l'égard des programmes sociaux par l'acquisition de permis et de licences applicables aux ressources naturelles ou le financement de possibilités d'affaires dans le secteur des ressources ou un secteur connexe.

Les bureaux régionaux d'Affaires indiennes et du Nord Canada ont recours à l'Initiative pour l'acquisition des ressources afin d'offrir une aide financière sous forme de financement par capitaux propres pour des propositions d'entreprises viables dans le secteur des ressources. Pour avoir droit à l'aide de l'Initiative pour l'acquisition des ressources, les organismes de développement économique communautaire qui présentent une demande doivent aussi présenter un plan d'entreprise acceptable, être en mesure de faire valoir qu'ils répondent à un besoin ou exploitent un créneau, avoir une capacité de développement organisationnel et faire état d'un bon dossier en ce qui a trait au développement d'entreprises et à la présentation régulière de rapports en bonne et due forme.

En partenariat avec un comité régional d'examen des projets, les bureaux régionaux évaluent les propositions et attribuent les fonds pour donner suite aux propositions d'entreprises. La contribution totale du MAINC ne peut être supérieure à l'apport de capitaux du bénéficiaire.

Les plans d'entreprise sont évalués par un tiers indépendant (par exemple, société de financement des Autochtones, organisme de développement régional ou Entreprise autochtone Canada) selon les critères en vigueur dans le monde des affaires.

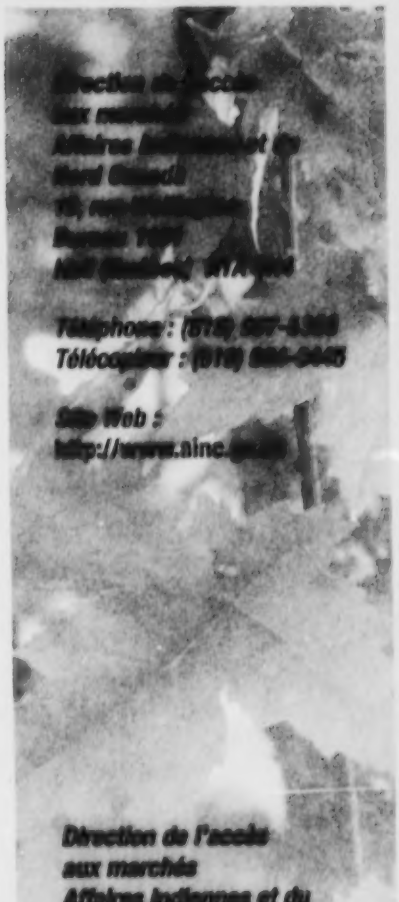

Direction de l'accès aux marchés
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington
Bureau 1151
Hull (Québec) K1A 0H4

Téléphone : (819) 997-8383
Télécopieur : (819) 994-0445

Site Web :
http://www.ainc.gc.ca

Téléphone : (819) 953-4438
Télécopieur : (819) 997-7054

Site Web :
http://www.ainc.gc.ca

Direction de l'accès aux marchés
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington,
bureau 1151
Hull (Québec) K1A 0H4

Téléphone : (819) 997-8353
Télécopieur : (819) 994-0445

Site Web :
http://www.ainc.gc.ca

Téléphone : (819) 997-8366
Télécopieur : (819) 997-7054

Site Web :
http://www.ainc.gc.ca

Programme de partenariat fédéral-provincial-territorial-régional

Le Programme de partenariat fédéral-provincial-territorial-régional fournit une aide financière aux pouvoirs publics autochtones, aux organismes de développement économique des Autochtones ainsi qu'aux entreprises appartenant à des collectivités autochtones afin de les aider à participer à la planification et à l'exécution de projets régionaux de grande envergure dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles. Il s'agit de projets auxquels des gouvernements provinciaux ou territoriaux et le secteur privé peuvent également participer (par exemple, projets d'hydro-électricité, d'exploitation du pétrole et du gaz, d'écotourisme, de foresterie, d'exploitation minière, de pêches intérieures, d'agriculture, d'irrigation). Les contributions sont liées à la formulation d'une entente de partenariat en vue de faire participer les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et territoriaux, le secteur privé et des groupes autochtones à la planification et à la mise en œuvre d'un projet conjoint en bonne et due forme.

Programme d'expansion commerciale

Le Programme d'expansion commerciale est un programme de garanties et de prêts directs qui complète le programme Entreprise autochtone Canada administré par Industrie Canada. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) accorde des prêts directs aux entreprises appartenant à des particuliers ou à des bandes dans des régions ne comptant aucune société de financement des Autochtones. AINC et Industrie Canada accordent des garanties d'emprunt et une assurance-prêt. AINC accorde des garanties d'emprunt aux entreprises non constituées en personne morale qui appartiennent à des Autochtones — particuliers ou bandes. Industrie Canada accorde pour sa part une assurance-prêt aux entreprises constituées en personne morale appartenant à des Autochtones et établies dans les réserves, ainsi qu'à toutes les entreprises autochtones situées à l'extérieur d'une réserve.

Le Programme d'expansion commerciale stimule le développement économique en offrant des fonds de dernier recours pour les débouchés viables. De plus, il aide les Autochtones à obtenir des prêts des grandes institutions financières.

Programme de négociation de l'accès aux ressources

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources offre une aide financière aux Premières Nations qui doivent négocier l'accès à des ressources situées à l'extérieur de la réserve mais à proximité de leur collectivité, en vue de les mettre en valeur.

Le Programme aide les Autochtones à obtenir des investissements commerciaux afin de mettre en valeur les ressources de la collectivité et de conclure des ententes avec les promoteurs de grands projets qui offriront des débouchés et des possibilités d'emploi. Il s'agit d'un programme de mise en valeur des possibilités visant les projets présentés pour approbation aux bureaux régionaux d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations

Parrainé par Affaires indiennes et du Nord Canada, le Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations vise à faciliter l'accès des jeunes Autochtones au capital de démarrage et à un encadrement. L'Association nationale des sociétés de financement des Autochtones se charge de la gestion et de l'exécution de ce programme à l'échelle nationale dans les deux langues officielles par l'intermédiaire de son réseau de sociétés membres.

Le Programme s'adresse tout particulièrement aux jeunes des Premières nations dans les réserves et aux jeunes Inuits dans les collectivités reconnues, qui ne fréquentent plus l'école et qui sont sans emploi. Il pourrait être élargi de façon à inclure des jeunes en situation de sous-emploi, qui fréquentent l'école à temps partiel ou qui sont sur le point de quitter l'école.

Ce programme permet aux établissements de prêts autochtones d'offrir à de jeunes Inuits ou à des jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve ou dans une collectivité reconnue :

- des avis et des conseils pour exploiter des possibilités d'affaires;
- un appui se traduisant par une forme d'encadrement et des services de consultation;
- du capital de démarrage pour explorer ou exploiter un débouché.

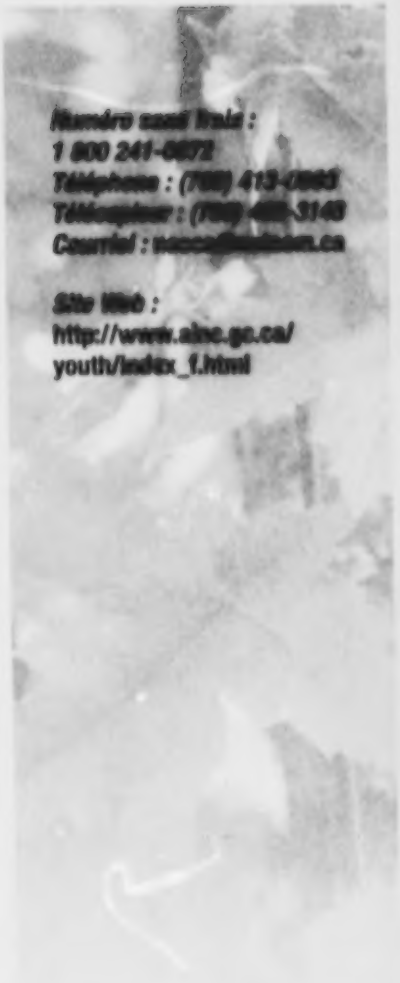

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Exportation

Équipe Canada inc

Équipe Canada inc est le fruit d'un partenariat entre des ministères et organismes fédéraux et les provinces et territoires, créé dans le but d'aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers. Les entreprises canadiennes sont donc appuyées par une équipe solide, qui s'acquitte de sa tâche grâce aux réseaux commerciaux régionaux établis dans chaque province, aux nouveaux produits d'information et aux services Internet.

Les services d'Équipe Canada inc, qui s'adressent aux exportateurs actuels et éventuels, prennent différentes formes : information en direct et par ligne téléphonique sans frais, séminaires de perfectionnement, conseils d'experts en exportation, aide à l'entrée sur le marché, financement de l'exportation et aide sur les marchés.

Équipe Canada inc aide les petites entreprises à se préparer en leur offrant :

- des guides de préparation à l'exportation;
- une formation en exportation;
- une préparation aux marchés étrangers;
- des séminaires ou des ateliers.

Équipe Canada inc aide les petites entreprises :

- à évaluer leur capacité d'exportation;
- à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans d'exportation;
- à participer à des foires commerciales;
- à participer à des missions commerciales;
- à trouver des partenaires;
- à obtenir des renseignements sur les marchés.

Équipe Canada inc aide les petites entreprises à se renseigner sur :

- le financement du développement des marchés;
- le fonds de roulement;
- la diminution des risques à l'étranger;
- le financement à moyen et à long terme des acheteurs étrangers;
- le financement des transactions.

Lorsqu'une petite entreprise a étudié le marché et choisi son marché cible, Équipe Canada inc l'aide dans plusieurs domaines :

- aperçu du potentiel de marché;
- recherche de contacts clés;
- renseignements pour les visites;
- information sur les entreprises locales;
- dépannage.

ExportSource

ExportSource est le site Web d'Équipe Canada inc qui offre des renseignements sur l'exportation. ExportSource réunit tous les renseignements existant dans l'administration fédérale, ainsi que des renseignements sur l'exportation provenant de sites d'autres administrations publiques et du secteur privé, pour procurer aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel sur les marchés étrangers. ExportSource leur donne accès à une mine de renseignements commerciaux en un seul site Web.

Vous trouverez dans ExportSource des guides sur la préparation à l'exportation, la planification de voyages d'affaires, la planification des foires commerciales, la réponse aux commandes spontanées et les soumissions internationales. Le site diffuse également des renseignements sur une foule de sujets : les marchés étrangers, les statistiques commerciales, le financement des exportations, la logistique de la prestation, les foires et missions commerciales et les sources d'aide. Enfin, le puissant outil de recherche d'ExportSource permet de trouver rapidement des renseignements précis en accédant simultanément à plusieurs sources gouvernementales.

ExportSource est un précieux outil d'information pour un large éventail de groupes qui souhaitent exporter leurs produits ou services. Le site Web s'adresse aux entreprises cherchant à se renseigner sur la façon d'exporter, qu'il s'agisse de nouveaux exportateurs ou d'exportateurs bien établis en quête de diversification.

Services d'information sur l'exportation — 1 888 811-1119

La ligne sans frais des Services d'information sur l'exportation d'Équipe Canada inc, exploitée par les Centres de services aux entreprises du Canada, permet aux entreprises d'avoir accès à une gamme complète de compétences et de services gouvernementaux en matière d'exportation. Que vous soyez un exportateur expérimenté ou novice, les Services vous aideront à trouver le programme, le service ou le spécialiste dont vous avez besoin. Un agent d'information qualifié se fera un plaisir de répondre à vos questions ou de transférer votre appel à l'un des nombreux services portant sur l'exportation. Le service est offert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, dans tous les fuseaux horaires du Canada.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

GUIDE DE PRÉPARATION À L'EXPORTATION

Équipe Canada inc offre un guide de préparation à l'exportation s'adressant aux petites et moyennes entreprises.

Ce guide vous aidera à :

- évaluer les chances de succès de votre entreprise sur les marchés d'exportation;
- étudier le marché et choisir votre marché cible;
- élaborer un plan de marketing pour l'exportation;
- déterminer les meilleures méthodes pour offrir votre produit ou service à votre marché cible;
- élaborer un plan financier judicieux;
- comprendre les aspects juridiques des transactions internationales.

Pour obtenir le guide gratuitement, visitez notre site Web ou composez notre numéro sans frais.

Numéro sans frais : 1 888 811-1119

Site Web : **http://exportsource.gc.ca**

La préparation débute chez soi

Réseaux commerciaux régionaux

Fruit de solides partenariats entre les administrations fédérale et provinciales, les réseaux commerciaux régionaux établis dans toutes les régions du Canada ont pour but d'améliorer les services offerts aux entreprises. Ils mettent en commun le savoir-faire et les ressources afin de réduire les chevauchements et le double emploi. En outre, ils aident les petites entreprises à se préparer à l'exportation et leur offrent formation, services-conseils et information sur les marchés, notamment des renseignements sur le financement international. Les réseaux regroupent des représentants des administrations fédérale et provinciales, divers organismes et le secteur privé.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Centres de services aux entreprises du Canada

C'est à l'un des 12 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) que vous devriez vous adresser d'abord, surtout si vous êtes un nouvel exportateur. Ces centres regroupent sous un même toit les services des gouvernements fédéral et provinciaux et, dans certains cas, ceux du secteur privé. Les CSEC, qui constituent votre premier point d'accès à toute la gamme de sources d'information et de services gouvernementaux, mettent à votre disposition un personnel expérimenté qui vous aidera à frapper aux bonnes portes dans l'administration et à trouver réponse à vos questions sur l'exportation en plus de vous diriger vers les meilleures sources de renseignements supplémentaires. Les CSEC assurent au nom d'Équipe Canada inc le fonctionnement des Services d'information sur l'exportation.

Site Web : **http://www.rcsec.org/main.html**

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du CSEC de votre région.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

GUIDE DE PRÉPARATION À L'EXPORTATION

Équipe Canada inc offre un guide de préparation à l'exportation s'adressant aux petites et moyennes entreprises.

Ce guide vous aidera à :

- évaluer les chances de succès de votre entreprise sur les marchés d'exportation;
- étudier le marché et choisir votre marché cible;
- élaborer un plan de marketing pour l'exportation;
- déterminer les meilleures méthodes pour offrir votre produit ou service à votre marché cible;
- élaborer un plan financier judicieux;
- comprendre les aspects juridiques des transactions internationales.

Pour obtenir le guide gratuitement, visitez notre site Web ou composez notre numéro sans frais.

Numéro sans frais : 1 888 811-1119

Site Web : **http://exportsource.gc.ca**

La préparation débute chez soi

Réseaux commerciaux régionaux

Fruit de solides partenariats entre les administrations fédérale et provinciales, les réseaux commerciaux régionaux établis dans toutes les régions du Canada ont pour but d'améliorer les services offerts aux entreprises. Ils mettent en commun le savoir-faire et les ressources afin de réduire les chevauchements et le double emploi. En outre, ils aident les petites entreprises à se préparer à l'exportation et leur offrent formation, services-conseils et information sur les marchés, notamment des renseignements sur le financement international. Les réseaux regroupent des représentants des administrations fédérale et provinciales, divers organismes et le secteur privé.

Centres de services aux entreprises du Canada

C'est à l'un des 12 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) que vous devriez vous adresser d'abord, surtout si vous êtes un nouvel exportateur. Ces centres regroupent sous un même toit les services des gouvernements fédéral et provinciaux et, dans certains cas, ceux du secteur privé. Les CSEC, qui constituent votre premier point d'accès à toute la gamme de sources d'information et de services gouvernementaux, mettent à votre disposition un personnel expérimenté qui vous aidera à frapper aux bonnes portes dans l'administration et à trouver réponse à vos questions sur l'exportation en plus de vous diriger vers les meilleures sources de renseignements supplémentaires. Les CSEC assurent au nom d'Équipe Canada inc le fonctionnement des Services d'information sur l'exportation.

Site Web : **http://www.rcsec.org/main.html**

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du CSEC de votre région.

Organismes de développement économique régional et Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

Ouest canadien : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada vient en aide aux entrepreneurs et aux PME de l'Ouest du Canada qui ne sont pas au courant des possibilités d'exportation ou qui désirent se lancer dans l'exportation. L'organisme fait également valoir l'exportation comme moyen de croissance et de diversification des entreprises.

DEO propose un éventail de renseignements et de services pour aider les petites entreprises à exporter leurs produits et services, par exemple :

- formation en exportation (p. ex., séminaires et ateliers de formation);
- services-conseils en matière d'exportation (p. ex., préparation à l'exportation et évaluation des plans d'activités en matière d'exportation);
- diagnostic et évaluation du plan financier de l'entreprise et de sa compétitivité sur les marchés qu'elle souhaite cibler;
- information détaillée sur tous les sujets, depuis l'élaboration d'une stratégie d'exportation jusqu'aux réseaux de distribution;
- amélioration de l'accès à des programmes spécialisés de financement et d'aide.

Site Web : **http://www.wd.gc.ca**

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de DEO de votre région.

Ontario : Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario

L'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) encourage le commerce international pour stimuler la croissance des entreprises du Nord, appuyant ainsi le programme d'emploi et croissance du gouvernement fédéral. Elle prend différentes mesures à cette fin :

- repérer les débouchés commerciaux à l'étranger et les faire connaître aux entreprises du Nord de l'Ontario;
- élaborer une liste des ressources commerciales et des entreprises d'exportation du Nord de l'Ontario;
- participer au Forum Canada-Ontario sur l'exportation pour s'assurer que les compétences et les besoins du Nord de l'Ontario sont pris en compte dans les initiatives commerciales régionales;
- encourager les entreprises du Nord de l'Ontario à participer à des activités de préparation au commerce extérieur telles que les Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation, le Forum pour la formation en commerce international, et les Nouveaux exportateurs aux États frontaliers;
- encourager les entreprises du Nord de l'Ontario à participer à des missions commerciales étrangères et canadiennes;
- encourager la création de clubs d'exportation et soutenir leurs activités;
- promouvoir le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) dans le Nord de l'Ontario;
- créer un réseau de délégués commerciaux au sein des collectivités pour donner des conseils aux nouveaux exportateurs potentiels du Nord de l'Ontario.

Site Web : **http://fednor.ic.gc.ca**

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de FedNor de votre région.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Québec : Développement économique Canada pour les régions du Québec

À l'ère de la mondialisation des marchés, Développement économique Canada entend contribuer davantage au développement économique des régions du Québec, tout en poursuivant sa mission auprès des PME. L'organisme offre toute une gamme de services et de mécanismes d'aide financière à l'appui du développement de marchés internationaux.

Services d'information

- développement de marchés d'exportation;
- études de marché;
- plans de marketing;
- enregistrement selon ISO 9000.

Services-conseils

- sensibilisation et préparation à l'exportation;
- diffusion d'information stratégique sur les marchés d'exportation;
- liaison entre, d'une part, les PME et, d'autre part, des organismes pouvant leur offrir de l'aide, des services et des programmes supplémentaires;
- inscription des PME aux réseaux fédéraux d'information et de services.

Accès à un réseau d'affaires constamment mis à jour et à des partenaires qui offrent des services :

- d'information;
- de conseil;
- d'acquisition de compétences;
- de financement.

Aide financière par le truchement du Programme IDÉE-PME

- *Organisations cibles* : PME, groupes et associations de PME et organismes d'aide aux PME
- *Activités* :
  - — études de consultation en vue d'élaborer une stratégie de marketing et de déterminer les coûts de sa mise en œuvre;
  - — activités à l'appui des nouveaux exportateurs;
  - — activités qui complètent les programmes actuels de développement des marchés existants, particulièrement le matériel promotionnel;
  - — préparation, organisation et tenue de foires, de conférences, de séminaires et d'expositions;
  - — activités visant à accroître le savoir-faire et les capacités de marketing des PME grâce au réseautage, à l'aide à la gestion et à la création d'alliances.
- *Contribution remboursable maximale* : 50 p. 100 des coûts admissibles (l'aide accordée aux organismes d'aide pour les activités non commerciales n'est pas remboursable).

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de Développement économique Canada pour les régions du Québec le plus proche.

Provinces de l'Atlantique — Agence de promotion économique du Canada atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) s'efforce d'accroître les compétences de la région de l'Atlantique au chapitre du commerce et des exportations en coordonnant et en offrant les ressources fédérales pour préparer un plus grand nombre d'entreprises de la région, d'une part, à tirer parti des occasions d'affaires à l'échelle internationale et, d'autre part, à déterminer, à produire et à offrir des services et des produits qui pourront être écoulés sur les marchés étrangers. Ses activités actuelles sont variées :

- promouvoir la sensibilisation à l'exportation dans la région de l'Atlantique;
- offrir une formation de préparation à l'exportation afin d'augmenter le nombre de nouveaux exportateurs et offrir du perfectionnement aux entrepreneurs établis;
- améliorer la coordination régionale dans la promotion du commerce extérieur;
- apporter un appui financier et technique aux nouveaux exportateurs et aux exportateurs établis;
- faire équipe avec des partenaires provinciaux pour offrir une aide financière aux groupes d'aide au commerce en vertu de l'Entente de coopération Canada-provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur;
- apporter une aide financière aux PME en vertu du Programme de développement des entreprises de l'APECA dans les domaines suivants :
  - — modification, conditionnement et étiquetage des produits aux fins d'exportation;
  - — élaboration de matériel promotionnel et coût des démonstrations de produits et de matériel sur les marchés étrangers (par exemple, aux expositions et foires commerciales);
  - — établissement et mise en œuvre d'un plan d'exportation.

Site Web : **http://www.acoa.ca**

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de l'APECA de votre région.

Réseau mondial d'information sur les exportations (WIN Exports)

WIN Exports est la base de données informatisée du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), qui répertorie les exportateurs canadiens et leurs compétences. Elle est utilisée par le Service des délégués commerciaux partout dans le monde ainsi que par les partenaires d'Équipe Canada au pays (soit les Centres du commerce international (CCI) et les ministères qui s'occupent de l'expansion des exportations), pour permettre aux exportateurs canadiens d'exploiter les débouchés sur les marchés étrangers. WIN Exports reçoit annuellement plus de 140 000 demandes provenant d'acheteurs étrangers.

Les entreprises inscrites à WIN Exports reçoivent *CanadExport*, bulletin du MAECI consacré au commerce international. Enfin, WIN Exports permet de recruter parmi les exportateurs canadiens des participants aux foires et aux missions commerciales.

Si votre entreprise est prête à exporter, vous avez tout intérêt à vous inscrire à WIN Exports. Des marchés d'exportation fort intéressants risquent de vous échapper autrement.

Plusieurs moyens s'offrent à vous pour vous inscrire :

- inscrivez-vous en direct (**http://www.infoexport.gc.ca**);
- demandez un formulaire d'inscription à la Direction du développement des exportations (TCE) du MAECI par télécopieur au 1 800 667-3802 ou, dans la région de la capitale nationale, au (613) 944-1078;

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

- communiquez avec le Centre du commerce international ou le Centre de services aux entreprises du Canada de votre région (voir la section intitulée *À votre service*);
- communiquez avec la Direction du développement des exportations (TCE) du MAECI, au 1 800 551-4946, pour obtenir de l'aide ou poser des questions.

CANADEXPORT

CanadExport est le bulletin d'information sur le commerce que publie deux fois par mois le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Il informe les gens d'affaires canadiens des nouvelles possibilités d'exportation et d'investissement, des politiques, des programmes et des services, des activités à venir (foires et missions commerciales), des publications, des réussites et des stratégies efficaces en matière d'exportation. On y trouve souvent des cahiers spéciaux sur divers pays.

CanadExport est publié deux fois par mois sur support papier et sous forme électronique.

Numéro sans frais : 1 800 267-8376 (InfoCentre)
Téléphone : (613) 944-4000 (InfoCentre)
(613) 996-2225 (*CanadExport*)
Télécopieur : (613) 996-9276

Site Web : **http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/news/newsletr/canex**

Renseignements sur les marchés

Équipes sectorielles commerciales Canada

Les équipes sectorielles commerciales Canada (ESCC) assurent la collaboration du gouvernement et de l'industrie en vue de coordonner la planification et les activités liées à la promotion du commerce dans 12 industries clés, soit les technologies de fabrication de pointe; l'aérospatiale et la défense; l'agriculture, l'alimentation et les boissons; l'automobile; les bio-industries; les matériaux de construction; le matériel et les services d'énergie électrique; les industries environnementales; les industries de la santé; les technologies de l'information et des télécommunications; les plastiques; les industries de services et les grands projets.

Environ 50 p. 100 des membres des ESCC proviennent du secteur privé. Les équipes sectorielles comptent des représentants des associations et des entreprises du secteur visé, qui veillent à ce que les initiatives d'une équipe particulière soient dictées par les intérêts et les besoins de l'industrie. Les autres membres sont des spécialistes sectoriels des administrations fédérale et provinciales ainsi que des délégués commerciaux au Canada et à l'étranger provenant du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les équipes sectorielles commerciales sont gérées par Industrie Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le rôle clé des ESCC consiste à élaborer pour chaque secteur une stratégie de promotion du commerce et un plan d'action annuel. Les membres des ESCC s'efforcent de parvenir à un consensus sur les priorités stratégiques, de réduire les chevauchements entre les programmes et les activités et de partager les ressources afin d'atteindre des buts communs.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

- communiquez avec le Centre du commerce international ou le Centre de services aux entreprises du Canada de votre région (voir la section intitulée *À votre service*);
- communiquez avec la Direction du développement des exportations (TCE) du MAECI, au 1 800 551-4946, pour obtenir de l'aide ou poser des questions.

CANADEXPORT

CanadExport est le bulletin d'information sur le commerce que publie deux fois par mois le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Il informe les gens d'affaires canadiens des nouvelles possibilités d'exportation et d'investissement, des politiques, des programmes et des services, des activités à venir (foires et missions commerciales), des publications, des réussites et des stratégies efficaces en matière d'exportation. On y trouve souvent des cahiers spéciaux sur divers pays.

CanadExport est publié deux fois par mois sur support papier et sous forme électronique.

Numéro sans frais : 1 800 267-8376 (InfoCentre)
Téléphone : (613) 944-4000 (InfoCentre)
(613) 996-2225 (*CanadExport*)
Télécopieur : (613) 996-9276

Site Web : **http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/news/newsletr/canex**

Renseignements sur les marchés

Équipes sectorielles commerciales Canada

Les équipes sectorielles commerciales Canada (ESCC) assurent la collaboration du gouvernement et de l'industrie en vue de coordonner la planification et les activités liées à la promotion du commerce dans 12 industries clés, soit les technologies de fabrication de pointe; l'aérospatiale et la défense; l'agriculture, l'alimentation et les boissons; l'automobile; les bio-industries; les matériaux de construction; le matériel et les services d'énergie électrique; les industries environnementales; les industries de la santé; les technologies de l'information et des télécommunications; les plastiques; les industries de services et les grands projets.

Environ 50 p. 100 des membres des ESCC proviennent du secteur privé. Les équipes sectorielles comptent des représentants des associations et des entreprises du secteur visé, qui veillent à ce que les initiatives d'une équipe particulière soient dictées par les intérêts et les besoins de l'industrie. Les autres membres sont des spécialistes sectoriels des administrations fédérale et provinciales ainsi que des délégués commerciaux au Canada et à l'étranger provenant du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les équipes sectorielles commerciales sont gérées par Industrie Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le rôle clé des ESCC consiste à élaborer pour chaque secteur une stratégie de promotion du commerce et un plan d'action annuel. Les membres des ESCC s'efforcent de parvenir à un consensus sur les priorités stratégiques, de réduire les chevauchements entre les programmes et les activités et de partager les ressources afin d'atteindre des buts communs.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Grâce aux activités de promotion du commerce qu'elles planifient et mettent en œuvre, les ESCC aident les entreprises canadiennes à conquérir le monde. En effet, elles peuvent vous ouvrir des portes et vous permettre d'établir des contacts dans le cadre de missions commerciales, de foires commerciales et d'activités de jumelage; vous renseigner sur les marchés cibles et les occasions d'affaires et faire connaître les capacités des entreprises canadiennes à l'étranger.

Les ESCC sont exploitées par Équipe Canada inc, le réseau fédéral des fournisseurs de services des administrations fédérale et provinciales aux entreprises exportatrices. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les ESCC, visitez leur site Web (**http://ttcs.ic.gc.ca**) ou composez le numéro sans frais 1 888 811-1119.

Centre des études de marché

Le Centre des études de marché du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international produit à l'intention des exportateurs canadiens des rapports concis faisant état des résultats d'études sectorielles menées sur des marchés étrangers. Chaque rapport indique les débouchés sur les marchés étrangers en présentant un survol du marché, une section sur les clients et les circuits de distribution, une analyse des principales questions relatives à l'accès au marché et une liste des principales activités promotionnelles et des personnes-ressources.

Le personnel du Centre obtient les renseignements commerciaux et politiques les plus à jour en consultant de nombreuses sources, y compris les principales bases de données en direct. Une partie importante du travail du Centre consiste à déterminer les marchés à analyser. Les chercheurs s'appuient sur les conseils et les recommandations des associations sectorielles, des délégués commerciaux en poste à l'étranger ainsi que des collègues d'Équipe Canada inc, réseau fédéral de fournisseurs de services à l'exportation. Il est possible de demander les rapports en direct (**http://www.infoexport.gc.ca**) ou par télécopieur au (613) 944-4500.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Centre des études de marché
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Télécopieur : (613) 943-1103
Courriel : **mrc@dfait-maeci.gc.ca**

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

L'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est une véritable porte ouverte sur le monde. Ses agents d'information peuvent :

- vous renseigner sur les services, les programmes et les publications;
- vous proposer et vous faire parvenir des études de marché relatives à votre secteur et au pays qui vous intéresse ou des publications telles que le *Guide de préparation à l'exportation*;
- vous abonner à *CanadExport*, bulletin du MAECI consacré au commerce international;
- vous diriger vers des spécialistes au Canada et à l'étranger.

L'InfoCentre vous donne accès à plus de 2 000 sources d'information — études de marché, information sur les programmes et les services, y compris sur le financement à l'exportation, et des communiqués. Ces sources vont des fiches d'information d'une seule page portant

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

sur un pays à de volumineuses études de marché consacrées à un secteur. Toujours dans l'esprit d'Équipe Canada inc, certains sous-secteurs ou créneaux font l'objet de nouvelles études de marché, d'après les priorités déterminées par les équipes sectorielles d'Équipe Canada.

Numéro sans frais : 1 800 267-8376
Téléphone : (613) 944-4000
FaxLink : (613) 944-4500
Télécopieur : (613) 996-9709
Courriel : **enqserv@dfait-maeci.gc.ca**

Site Web : **http://www.dfait-maeci.gc.ca**

Service d'exportation agroalimentaire

Le Service d'exportation agroalimentaire, initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) simplifie et centralise l'accès à l'information sur les marchés étrangers, aux conseils en matière d'exportation et aux services d'aide à l'exportation pour aider les exportateurs canadiens de produits agroalimentaires à exploiter pleinement leur potentiel sur les marchés mondiaux.

Renseignements sur les marchés Les rapports d'évaluation de marché portent sur des pays ou des produits dans un pays donné. Ils donnent un aperçu de la situation économique et politique, décrivent les réseaux de distribution d'aliments et font état de l'accès aux marchés et des possibilités d'exportation. Le Centre a publié 23 rapports sur des pays et plus de 40 sur des produits.

Par ailleurs, le site Web du Service d'exportation agroalimentaire permet d'avoir facilement accès aux statistiques sur les importations et les exportations de produits agroalimentaires.

Site Web du Service d'exportation agroalimentaire (http://ats.agr.ca) Ce site Web diffuse à l'intention de l'industrie agroalimentaire canadienne des renseignements sur le commerce international et l'investissement. On y trouve des conseils sur les exportations, des études de marché, des rapports sur différents pays et produits, les tendances du marché, les débouchés, les nouvelles relatives au commerce mondial, les règles commerciales mondiales, de l'information sur les expositions et missions commerciales, des statistiques sur le commerce international, les programmes et services offerts, les contacts d'affaires et des liens donnant accès à d'autres sources d'information. Le site fait également connaître les fournisseurs canadiens de produits et l'investissement dans l'industrie agroalimentaire canadienne.

Conseils en matière d'exportation Ce service est offert par les agents d'AAC dans les régions où les entreprises du secteur agroalimentaire local ont besoin d'aide pour développer des marchés d'exportation. Le personnel régional analyse la demande sur les marchés intérieur et étrangers et il offre aux clients de l'information, des conseils, de la formation ainsi qu'une préparation aux missions et un suivi après celles-ci.

Formation en matière d'exportation Le Service d'exportation agroalimentaire d'AAC a mis au point un programme de formation en exportation de produits agroalimentaires afin d'améliorer les compétences des entreprises agroalimentaires canadiennes en commercialisation sur les marchés étrangers et de les aider à acquérir les capacités voulues pour exporter. Conçu par le Forum pour la formation en commerce international, ce programme sera offert à l'échelle provinciale.

Spécialistes des marchés agroalimentaires à l'étranger Le rôle des spécialistes des marchés agroalimentaires à l'étranger consiste à recueillir des renseignements sur les marchés, à découvrir les nouveaux débouchés, à jumeler les acheteurs et les vendeurs, à participer à l'élaboration de plans stratégiques sur leur territoire et à déterminer les expositions commerciales auxquelles les entreprises canadiennes devraient participer.

Ils organisent en outre des missions d'acheteurs étrangers au Canada et appuient les entreprises canadiennes, par exemple, en leur fournissant des listes d'importateurs, de distributeurs et de mandataires compétents.

Expositions internationales, missions commerciales canadiennes à l'étranger et missions d'acheteurs étrangers au Canada AAC aide les exportateurs canadiens de produits agroalimentaires à se tailler une place sur de nouveaux marchés en organisant des missions d'acheteurs et de représentants des médias étrangers, en parrainant des expositions privées dans les marchés clés et en coordonnant la participation des entreprises canadiennes aux grandes expositions commerciales internationales un peu partout dans le monde. Plus précisément, AAC met sur pied des stands nationaux dans le cadre de divers événements comme ANUGA (en Allemagne), SIAL (en France), Foodex (au Japon), SIAL-Buenos Aires (en Argentine) ainsi que FMI, PLMA et les Fancy Food Shows (aux États-Unis). Les entreprises canadiennes sont invitées à participer à ces expositions commerciales selon le principe du partage des coûts.

Commerce agroalimentaire 2000 (CA 2000) CA 2000 est un programme qui offre des contributions financières pour aider les entreprises qui œuvrent conjointement par l'entremise d'associations et d'alliances, en vue d'accroître les ventes de produits agricoles ainsi que de boissons et d'aliments canadiens sur les marchés intérieur et étrangers. Les requérants doivent être en mesure d'avoir une incidence considérable sur les ventes de produits agrolimentaires sur les marchés intérieur et étrangers.

Amélioration de l'accès aux marchés AAC renforce les efforts des entreprises qui cherchent à accroître leurs exportations en élargissant ou en garantissant l'accès aux marchés des produits agroalimentaires grâce aux négociations bilatérales, régionales et multilatérales dans le but d'améliorer les règles commerciales et d'apporter des solutions aux causes de discorde sur les marchés étrangers. En outre, AAC surveille l'évolution de la situation dans les domaines qui pourraient devenir des questions clés dans les négociations. Il gère de nombreux dossiers relatifs au commerce bilatéral avec d'importants partenaires commerciaux, y compris les négociations visant à trouver des solutions aux différends commerciaux et aux pratiques commerciales déloyales.

Secrétariat de l'investissement Le Secrétariat de l'investissement donne de l'information aux investisseurs éventuels. Il fait valoir le Canada à l'étranger comme endroit de prédilection pour l'investissement et les entreprises canadiennes comme partenaires potentiels en participant à des expositions commerciales, à des missions d'investissement, à des visites d'investisseurs potentiels dans les ambassades et consulats canadiens et en tirant parti des visites de journalistes étrangers au Canada. Le Secrétariat peut faciliter les partenariats et les alliances stratégiques entre les entreprises canadiennes et les partenaires étrangers.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de votre région.

Une approche mondiale. . . Exportez vos services!

Une approche mondiale... Exportez vos services! est un site d'information qui s'adresse aux exportateurs de services et qui vise à accroître leurs chances de réussite sur les marchés étrangers. Il fournit des réponses aux questions fréquemment posées au sujet de l'exportation des services, permet de déterminer la capacité d'exportation et aide à se préparer au commerce international.

Ce site d'information complet offre aux exportateurs de services une foule de renseignements sur les marchés étrangers et leur propose une aide et des publications, une liste de personnes-ressources et des conseils en matière d'exportation ainsi que plusieurs liens donnant accès à des sources d'information très utiles.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Ce produit d'information est le fruit des efforts concertés d'Industrie Canada, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et des exportateurs de services. Il est offert gratuitement sur un cédérom (mentionner le code 257TB) qui comporte en outre certaines fonctions interactives et des vidéoclips.

Numéro sans frais : 1 800 267-8376
Téléphone : (613) 944-4000

Site Web : **http://strategis.gc.ca/uam**

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral de l'habitation, joue un rôle crucial en aidant depuis plus de 50 ans les Canadiens à construire et à financer des maisons de qualité à prix abordable. Elle concentre ses efforts dans quatre grands domaines : financement; recherche et transfert de technologies; aide au logement; et exportation.

Le système canadien du logement est respecté dans le monde entier. La demande internationale de logements de qualité et éconergétiques à prix abordable est en progression. Le moment n'a jamais été plus opportun pour que l'industrie canadienne de l'habitation exporte ses produits, ses compétences et son savoir-faire — et la SCHL est là pour la seconder. De la cave au grenier, personne ne connaît autant que nous les habitations canadiennes. En participant à Équipe Canada inc, nous mettons à profit cette expérience et notre réputation de chef de file international dans le domaine du logement pour faire valoir partout dans le monde l'industrie canadienne de l'habitation et ses compétences.

En faisant équipe avec la SCHL, permettez à votre entreprise de se tailler une place sur la scène internationale. La SCHL accroît votre visibilité et améliore grandement l'efficacité de votre marketing. Notre équipe chargée de la promotion des exportations, qui aide à faire connaître le système canadien du logement, vous ouvrira des portes. Dans ce monde où la concurrence est vive, nous vous donnons l'avantage sur vos rivaux.

Notre approche

Ciblée sur les marchés clés Nous vous aidons à faire des ventes sur les principaux marchés d'exportation du Canada dans le domaine de l'habitation, à savoir les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. En outre, nous vous ouvrons la voie de marchés prometteurs en Amérique du Sud, en Europe et en Asie.

Ciblée sur les besoins de l'industrie Le Conseil consultatif sur les exportations dans le secteur canadien de l'habitation réunit des exportateurs d'expérience de tous les secteurs de cette industrie et de toutes les régions du Canada. Il joue un rôle prépondérant en assurant la liaison entre la SCHL et l'industrie canadienne de l'habitation et veille à ce que les stratégies de l'organisme répondent à vos besoins.

Ciblée sur vous Lorsque vous travaillez avec la SCHL, vous avez à votre disposition un spécialiste de l'exportation dans le domaine de l'habitation qui connaît vos besoins particuliers et la façon d'élaborer la stratégie d'exportation qui vous convient le mieux.

Ce que nous pouvons faire pour vous

La SCHL offre différents services qui vous aideront à vous tailler une place sur les marchés d'exportation dans le secteur de l'habitation :

- services de jumelage pour vous permettre de nouer des liens fructueux avec des acheteurs qualifiés;
- séances d'orientation et aide au marketing dans le cadre de foires commerciales et d'autres activités d'Équipe Canada inc;

- détermination et élimination des obstacles au commerce;
- renseignements sur les marchés concernant la façon de faire des affaires sur les marchés étrangers;
- avis et conseils sur les options en matière de financement, les partenaires éventuels et la formation à l'exportation;
- promotion de l'intérêt et de la demande à l'égard des innovations, des compétences et des composants canadiens dans le domaine de l'habitation grâce à l'Équipe internationale de formation.

Votre prochaine étape

Communiquez avec le spécialiste en exportation affecté à votre région pour vous renseigner sur nos services et les frais connexes. Nous vous aiderons à « bâtir » votre entreprise, à vous renseigner sur les possibilités d'exportation, à obtenir les renseignements les plus récents sur les marchés ou à participer à l'une de nos missions commerciales à l'étranger.

Pour obtenir plus de renseignements ou communiquer avec le spécialiste en exportation affecté à votre région, composez le numéro sans frais suivant :

1 800 668-2642

Site Web : **http://www.cmhc-schl.gc.ca**

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation (CCDH), qui est le principal service de renseignements de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, constitue la bibliothèque sur l'habitation la plus complète et à jour au Canada. Il s'agit du premier point d'accès à l'équipe de la SCHL chargée de la promotion des exportations pour les demandes d'information générale sur les possibilités d'exportation dans le secteur de l'habitation.

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Numéro sans frais : 1 800 668-2642
Courriel : **chic@cmhc-schl.gc.ca**

ÉQUIPE INTERNATIONALE DE FORMATION DE LA SCHL

La SCHL a réuni des spécialistes de l'habitation de calibre international qui sont prêts à se rendre partout dans le monde donner de la formation sur le système canadien du logement. Retenez les services de notre équipe de formation (certains frais peuvent s'appliquer) pour découvrir comment votre entreprise peut tirer profit des techniques, des composants et des produits canadiens dans le domaine de l'habitation.

Téléphone : (613) 748-2431
Télécopieur : (613) 748-2302
Courriel : **odreup@cmhc-schl.gc.ca**

Financement à l'exportation et aide aux marchés

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

En règle générale, les entreprises ont davantage besoin de financement pour exporter que pour vendre au Canada, car le temps qui s'écoule entre la production et le paiement est d'ordinaire plus long.

Plusieurs programmes fédéraux aident financièrement les petites entreprises, notamment dans les domaines suivants :

- exploration de marchés (Programme de développement des marchés d'exportation [PDME]);
- équipe des nouveaux exportateurs (Société pour l'expansion des exportations [SEE]);
- financement (SEE);
- garantie de bonne exécution (SEE);
- service de maître d'œuvre (Corporation commerciale canadienne [CCC]);
- crédit de préfinancement des exportations (CCC);
- services financiers et services de consultation (Banque de développement du Canada).

Chaque société ou ministère participant est membre à part entière d'Équipe Canada inc et est chargé d'un aspect particulier du financement. S'il y a lieu, les sociétés coordonnent

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation (CCDH), qui est le principal service de renseignements de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, constitue la bibliothèque sur l'habitation la plus complète et à jour au Canada. Il s'agit du premier point d'accès à l'équipe de la SCHL chargée de la promotion des exportations pour les demandes d'information générale sur les possibilités d'exportation dans le secteur de l'habitation.

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Numéro sans frais : 1 800 668-2642
Courriel : **chic@cmhc-schl.gc.ca**

ÉQUIPE INTERNATIONALE DE FORMATION DE LA SCHL

La SCHL a réuni des spécialistes de l'habitation de calibre international qui sont prêts à se rendre partout dans le monde donner de la formation sur le système canadien du logement. Retenez les services de notre équipe de formation (certains frais peuvent s'appliquer) pour découvrir comment votre entreprise peut tirer profit des techniques, des composants et des produits canadiens dans le domaine de l'habitation.

Téléphone : (613) 748-2431
Télécopieur : (613) 748-2302
Courriel : odreup@cmhc-schl.gc.ca

Financement à l'exportation et aide aux marchés

En règle générale, les entreprises ont davantage besoin de financement pour exporter que pour vendre au Canada, car le temps qui s'écoule entre la production et le paiement est d'ordinaire plus long.

Plusieurs programmes fédéraux aident financièrement les petites entreprises, notamment dans les domaines suivants :

- exploration de marchés (Programme de développement des marchés d'exportation [PDME]);
- équipe des nouveaux exportateurs (Société pour l'expansion des exportations [SEE]);
- financement (SEE);
- garantie de bonne exécution (SEE);
- service de maître d'œuvre (Corporation commerciale canadienne [CCC]);
- crédit de préfinancement des exportations (CCC);
- services financiers et services de consultation (Banque de développement du Canada).

Chaque société ou ministère participant est membre à part entière d'Équipe Canada inc et est chargé d'un aspect particulier du financement. S'il y a lieu, les sociétés coordonnent

leurs activités entre elles, notamment par l'intermédiaire du Conseil des institutions financières d'État, avec celles des autres ordres de gouvernement et avec des organisations des milieux d'affaires — banques, sociétés d'assurance et maisons de commerce — pour vous aider le mieux possible.

Programme de développement des marchés d'exportation

À titre de principal programme fédéral de promotion du commerce international, le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) a pour objet d'aider les entreprises canadiennes à accroître leurs exportations de produits et services en assumant une partie des coûts d'activités visant à pénétrer de nouveaux marchés d'exportation. Il ne s'agit ni d'une subvention, ni d'un prêt, ni d'une prestation, mais plutôt d'une contribution remboursable. Le remboursement est déterminé en proportion des ventes additionnelles réalisées par l'entreprise bénéficiaire sur le marché cible, jusqu'à concurrence du montant maximal de la contribution versée en vertu du PDME.

Une aide financière non remboursable est également offerte aux termes du PDME, selon le principe du partage des coûts, aux associations commerciales et industrielles canadiennes qui entreprennent des activités liées à l'exportation qui font connaître sur le marché international les produits et services de leurs membres.

Le programme comporte quatre grands volets, dont trois s'adressent aux entreprises — Stratégie de développement des marchés, Entreprises novices à l'exportation et Soumissions pour projets d'immobilisations — et une aux associations — Activités des associations commerciales.

Pour les volets du PDME s'adressant aux entreprises, la préférence est accordée aux entreprises canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 250 000 $ et 10 millions de dollars et qui comptent moins de 100 employés dans le cas d'une entreprise du secteur de la fabrication ou moins de 50 dans le cas d'une entreprise du secteur des services. L'entreprise doit être inscrite au Réseau mondial d'information du Ministère (WIN Exports).

Stratégie de développement des marchés En vertu de la Stratégie de développement des marchés (SDM), une aide financière est accordée, selon le principe de partage des coûts, aux entreprises qui peuvent montrer qu'elles possèdent sur le plan des finances, de la gestion, du marketing et des services la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de commercialisation internationale échelonné sur un à deux ans. Différentes activités sont admissibles à cet égard :

- visites de repérage de marché;
- participation à des foires commerciales;
- mise à l'essai de produits et certification pour un marché;
- frais juridiques liés aux ententes commerciales à l'étranger;
- frais de déplacement pour amener des formateurs de l'étranger;
- certains coûts liés à la démonstration de produits;
- autres coûts nécessaires à la réalisation du plan de commercialisation.

La contribution annuelle au titre du PDME doit se situer entre 5 000 $ et 50 000 $ par demande. Les entreprises sont limitées à une demande approuvée par période de 12 mois et à une demande par marché cible, sauf pour les États-Unis, où trois demandes portant sur des régions distinctes peuvent être approuvées.

Entreprises novices à l'exportation Entreprises novices à l'exportation (ENE) s'adresse aux entreprises qui ne possèdent pas une vaste expérience en matière d'exportation. Le PDME verse jusqu'à 50 p. 100 du coût d'une visite de repérage de marché approuvée ou

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

du coût de participation à une foire commerciale internationale à l'extérieur du Canada, jusqu'à concurrence de 7 500 $ par demande par période de 12 mois.

Soumissions pour projets d'immobilisations Ce volet du PDME aide les entreprises canadiennes à préparer une proposition ou une soumission en vue de la passation d'un marché afin de les aider à faire face à la concurrence étrangère pour de grands projets d'immobilisations à l'extérieur du Canada. La valeur de la soumission doit être supérieure à un million de dollars et porter sur l'approvisionnement en produits et services canadiens, par exemple, des études techniques, des travaux de construction, des services d'architecture ou de conseils en gestion. La contribution du PDME pour un projet d'immobilisations se situe entre 5 000 $ et 50 000 $ par demande.

Activités des associations commerciales Les activités des associations commerciales ou industrielles nationales doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan d'activités international à long terme visant à stimuler les ventes de produits et services canadiens sur les marchés étrangers et à faire connaître l'ensemble des produits ou services fournis par les membres de l'association, à améliorer l'accès aux marchés ou à produire des renseignements et des données sur les marchés au profit de l'industrie. La contribution se situe entre 15 000 $ et 100 000 $ par demande par période de 12 mois, selon le budget de l'association et sa capacité à assumer une partie des coûts.

Pour obtenir des plus amples renseignements sur le programme, notamment pour recevoir une brochure décrivant le programme et des formulaires de demande, faites-en la demande au Centre du commerce international de votre région ou sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (**http://www.infoexport.gc.ca**).

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du Centre du commerce international de votre region.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence et à réussir sur les marchés étrangers en leur offrant un large éventail de services financiers et de services de gestion des risques.

Assurance-crédit à l'exportation Cette assurance protège les exportateurs canadiens contre le défaut de paiement de leurs acheteurs étrangers. Que vous offriez des produits ou des services, vos expéditions et vos contrats peuvent être assurés contre divers risques politiques et commerciaux.

- Avec une assurance de la SEE, vous êtes protégé contre 90 p. 100 de la perte subie si un acheteur étranger ne vous paie pas.
- Lorsque vos créances à l'exportation sont assurées par la SEE, non seulement vous avez l'esprit tranquille, mais vous pouvez aussi mettre à profit la garantie ainsi acquise pour obtenir de votre banque un fonds de roulement supplémentaire.
- Vous pouvez également accroître votre compétitivité sur les marchés étrangers en offrant à vos acheteurs de longs délais de paiement.

Pour souscrire rapidement cette assurance, communiquez avec un spécialiste de l'Équipe des nouveaux exportateurs (ENE). Cette équipe, qui fait office de centre d'appels, s'occupe exclusivement des petits exportateurs, soit des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel à l'exportation ne dépasse pas 1 000 000 $, qu'il s'agisse de nouveaux exportateurs ou non. Il suffit de composer le numéro sans frais ci-dessous pour entrer en contact avec un décideur, non pas avec un opérateur ou une machine. Les demandes, la délivrance des polices et les approbations de crédit peuvent se faire par téléphone. Les membres de l'Équipe sont à la disposition des entreprises de 7 h 30 à 20 h (heure de l'Est), de sorte que

ces dernières peuvent communiquer avec l'Équipe pendant les heures de bureau habituelles n'importe où au Canada.

Numéro sans frais : 1 800 850-9626

Financement à l'exportation Par « financement à l'exportation », on entend les prêts que la SEE accorde à des acheteurs étrangers pour qu'ils puissent se procurer des biens d'investissement ou des services connexes canadiens. Toutefois, la SEE paie les exportateurs directement, aux termes du contrat. Votre vente à crédit se trouve ainsi transformée en vente au comptant, et c'est la SEE qui assume le risque de non-paiement. La SEE offre toute une gamme d'options pour répondre aux besoins des petits exportateurs de biens d'investissement.

- L'achat de billets à ordre est une forme de financement à l'exportation adaptée aux besoins des petites entreprises. La SEE achète des exportateurs canadiens les billets à ordre émis par les acheteurs étrangers pour l'achat de biens et de services canadiens.
- Les lignes de crédit et les protocoles sont des mécanismes de financement mis en place préalablement par la SEE et des banques ou organismes étrangers dans le monde entier. Les exportateurs de biens d'investissement peuvent ainsi aiguiller leurs acheteurs vers une banque locale où ils discuteront dans leur propre langue des possibilités de financement.

Les exportateurs de biens d'investissement qui peuvent bénéficier d'un financement à l'exportation de la SEE et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 25 millions de dollars devraient communiquer avec l'Équipe des services financiers aux PME. Aucun exportateur n'est trop petit pour ce groupe, qui coordonne toutes les initiatives de financement à l'exportation à moyen et à long terme de la SEE destinées aux PME. Le groupe met l'accent sur l'amélioration des procédés, le développement de produits et la formation de partenariats.

Numéro sans frais : 1 888 332-3320

Garanties bancaires Ces garanties constituent un autre outil que la SEE met à la disposition des PME exportatrices. La Société partage avec votre banquier certains risques auxquels il est exposé et l'encourage ainsi à vous offrir le fonds de roulement ou le préfinancement dont vous avez besoin pour assurer votre succès et votre croissance.

- Le Programme MARG (garantie générale sur les créances) a pour objet d'accroître la part des marges de crédit opérationnelles accordées par les banques qui est garantie par vos créances à l'étranger. Il offre des marges de crédit opérationnelles pouvant représenter jusqu'à 80 p. 100 de vos créances à l'étranger, jusqu'à concurrence de 500 000 $. Ce programme s'adresse aux petits exportateurs dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 5 millions de dollars.
- D'autres garanties bancaires sont également offertes. Ainsi, la SEE et la banque partagent, dans une proportion de 75 p. 100 et 25 p. 100 respectivement, les risques inhérents aux prêts bancaires à l'exportation à moyen terme consentis aux acheteurs étrangers de produits et services canadiens. En outre, la SEE peut collaborer avec les banques en vertu d'un programme de partage égal des risques à l'appui des prêts accordés par les banques aux PME, pour accroître leur fonds de roulement et leur permettre ainsi de financer les frais de base inhérents à chaque contrat d'exportation.

Aucune entreprise n'est trop petite pour exporter et aucun exportateur n'est trop petit pour la SEE.

Numéro sans frais : 1 800 850-9626
Télécopieur : (613) 598-6871
Courriel : **export@edc-see.ca**

Site Web : **http://www.edc-see.ca**

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est l'organisme fédéral officiel chargé des ventes à l'exportation. Elle fournit aux exportateurs canadiens toute une gamme de services de vente à l'exportation, de conseils et de gestion de contrats et elle facilite l'accès au préfinancement des ventes à l'exportation pour les aider à conclure des contrats à de meilleures conditions dans un grand nombre de marchés très variés partout dans le monde. La CCC travaille avec 2 000 entreprises, dont 80 p. 100 de PME, qui ont un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars dans plus de 40 pays.

Quand la CCC participe à votre vente à l'exportation, votre client obtient la garantie, par le gouvernement du Canada, que votre contrat sera exécuté selon les conditions établies. Par le fait même, votre crédibilité s'en trouve renforcée, ce qui vous permet de réaliser la vente avec plus d'assurance et d'obtenir de meilleures conditions de paiement et de financement. Grâce à l'appui de la CCC, nombre d'entreprises canadiennes font des ventes qu'elles perdraient autrement et peuvent rivaliser sur un pied d'égalité avec de grandes entreprises internationales mieux connues. En outre, la participation de la CCC peut faciliter les achats auprès d'un fournisseur exclusif grâce à un mécanisme de gouvernement à gouvernement.

Les services de la CCC couvrent toutes les étapes du processus d'approvisionnement :

- repérage des débouchés;
- enregistrement des entreprises canadiennes souhaitant vendre au gouvernement américain;
- aide à la préparation de soumissions;
- aide à la négociation et à l'administration des marchés;
- vérification des marchés;
- recouvrement des créances auprès des clients étrangers et paiement des fournisseurs.

Le Programme de paiements progressifs de la CCC, mis en œuvre en collaboration avec les banques canadiennes, vous permet d'obtenir plus facilement un crédit de préfinancement des exportations grâce à une ligne de crédit particulière.

Corporation commerciale canadienne
50, rue O'Connor
Bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6

Numéro sans frais : 1 800 748-8191
Téléphone : (613) 996-0034
Télécopieur : (613) 995-2121
Courriel : **info@ccc.ca**

Site Web : **http://www.ccc.ca**

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) offre sous un même toit des services financiers et des services-conseils pour répondre aux besoins des PME exportatrices, qu'elles en soient ou non à leurs premières armes en la matière. La BDC vient en aide aux exportateurs canadiens en leur offrant des services de consultation et des prêts destinés à renflouer leur fonds de roulement.

Siège social
Édifice de la BDC
5, place Ville-Marie
Bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Numéro sans frais : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Site Web : **http://www.bdc.ca**

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), principal organisme fédéral d'aide au développement, administre des programmes dans plus de 100 pays. Depuis 1995, l'ACDI gère également un budget spécial affecté à la coopération avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et avec les pays de l'ancienne Union soviétique. La plupart des programmes de l'ACDI sont mis en œuvre en collaboration avec des entreprises du secteur privé, des organismes non gouvernementaux (ONG) et des institutions publiques.

L'ACDI est partie à des contrats portant sur des services, de l'aide alimentaire, des produits et des biens. Cependant, elle ne s'approvisionne pas habituellement auprès de fournisseurs directement, mais finance des activités d'approvisionnement menées en son nom par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, par des organismes d'exécution canadiens ou par le pays bénéficiaire.

Le régime de passation de marchés de l'ACDI garantit aux secteurs « à but lucratif » et « sans but lucratif » un accès équitable aux marchés. L'élément clé du régime, à savoir le service d'avis d'appel d'offres électronique MERX, permet à l'organisme d'afficher toutes les possibilités de marchés de services de plus de 100 000 $. En outre, le système de propositions spontanées de l'ACDI lui permet de répondre aux propositions spontanées novatrices émanant des deux secteurs.

Pour l'adjudication des marchés de moins de 100 000 $, l'ACDI emploie plusieurs mécanismes conçus pour accroître l'accès aux marchés des entreprises et des particuliers ainsi que des organisations bénévoles. Mentionnons les conventions d'offres permanentes, les organismes de services spéciaux, les demandes de propositions au moyen de MERX et les marchés non concurrentiels, s'il y a lieu, pour répondre de façon rentable aux besoins opérationnels particuliers de l'Agence.

Principales activités

Programme de coopération industrielle de l'ACDI Le Programme de coopération industrielle, parfois appelé PCI-ACDI, est un programme de l'ACDI qui présente un intérêt particulier pour le secteur privé canadien. Ce programme offre une aide financière et des conseils aux entreprises qui s'efforcent d'établir des relations d'affaires à long terme avec des partenaires de pays en développement d'Asie, des Amériques, d'Afrique et du Moyen-Orient. Le PCI-ACDI partage le coût d'études techniques et commerciales détaillées, d'études de la viabilité financière et de certaines activités nécessaires pour assurer la durabilité de projets du secteur privé.

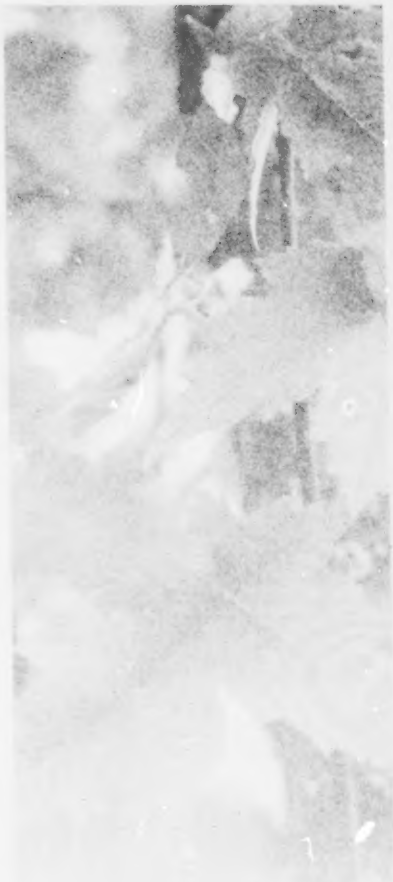

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Pour être admissible au PCI, un projet doit avoir des retombées économiques, sociales et industrielles dans le pays en développement et au Canada. L'entreprise doit démontrer à la fois en quoi le pays d'accueil bénéficiera du projet, notamment sous la forme de nouvelles technologies, de perspectives d'emploi, d'expansion du commerce et des économies de devises, et ce que le projet rapportera au Canada (par exemple, parce qu'il fournira du matériel, des pièces et des services).

Téléphone : (819) 953-5444
Site Web : **http://www.acdi-cida.gc.ca/pci**

Pour obtenir les disquettes du PCI de l'ACDI :
Téléphone : (819) 953-5444
Télécopieur : (819) 953-5024

Renaissance Europe de l'Est Ce programme à coûts partagés aide les entreprises canadiennes à nouer des relations d'affaires à long terme avec des entreprises du secteur privé d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

Parmi les propositions admissibles au partage des coûts, mentionnons les études préliminaires visant à évaluer des coentreprises et les coûts associés à la mise en œuvre de ces partenariats.

Numéro sans frais : 1 800 230-6349
Téléphone : (819) 997-5006
ATS sans frais : 1 800 331-5018
ATS : (819) 953-5023
Télécopieur : (819) 953-6088

Agence canadienne de développement international
Direction de la gestion des marchés
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-7778
(819) 997-1317
Télécopieur : (819) 994-5395
Courriel : **info@acdi-cida.gc.ca**

Site Web : **http://www.acdi-cida.gc.ca**

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Entreprise autochtone Canada : expansion du commerce et des marchés

Entreprise autochtone Canada contribue à accroître le nombre d'exportateurs autochtones et aide les entreprises à augmenter leur chiffre d'affaires sur les marchés intérieurs régionaux et les marchés étrangers.

Le programme accorde une aide financière destinée à couvrir les frais de publicité, de promotion, de planification d'entreprise et de services d'experts-conseils. Les entreprises qui cherchent de nouveaux débouchés dans d'autres provinces ou territoires ou à l'étranger peuvent aussi bénéficier d'une aide sous forme d'avance de capitaux ou de nantissement des stocks. D'autres activités peuvent être financées, notamment les déplacements en vue de participer à des foires et à des missions commerciales, les études de faisabilité visant à évaluer l'intérêt de nouveaux marchés, la conception de nouveaux emballages, la production de catalogues ou d'autres outils publicitaires et l'agrandissement des installations de production afin d'obtenir de nouveaux marchés.

Une aide non financière est offerte sous forme de renseignements sur les produits, d'établissement d'une base de données commerciales, de renseignements commerciaux ou d'aiguillage vers d'autres programmes fédéraux et provinciaux.

Le programme s'adresse aux Indiens inscrits ou non inscrits, aux Inuits et aux Métis, ainsi qu'aux associations, aux partenariats ou aux autres entités juridiques qui appartiennent exclusivement à des Autochtones ou qui sont contrôlés par eux, et qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Téléphone : (613) 954-4064
Courriel : **abc.ottawa@ic.gc.ca**

Site Web : **http://abc.gc.ca**

Formation et orientation

Vous pouvez améliorer votre compétitivité sur les marchés étrangers en mettant à profit les programmes et les services de formation offerts par le gouvernement. Que vous en soyez à vos premières armes en exportation ou que vous cherchiez des outils pour accroître votre part du marché, vous pouvez obtenir de l'aide.

Forum pour la formation en commerce international

Le Forum pour la formation en commerce international (FITT), centre canadien de formation en commerce international, est une organisation nationale et professionnelle à but non lucratif fondée en 1992 par les secteurs privé et public pour élaborer et offrir des programmes et des services, établir des normes nationales ainsi qu'une accréditation pour les spécialistes et assurer le perfectionnement professionnel dans le domaine du commerce international.

Les programmes et les services du FITT s'adressent particulièrement aux entreprises et aux particuliers désireux d'explorer des marchés étrangers. Mentionnons notamment le programme PACI, qui reconnaît la compétence professionnelle de praticiens du commerce international en leur conférant le titre de spécialiste accrédité en commerce international; FITThabiletés, vaste programme de cours pratiques offerts en classe ou en direct; *La mondialisation*, série d'ateliers d'une demi-journée élaborés en partenariat avec Équipe Canada inc; une série d'ateliers intensifs mettant l'accent sur des secteurs et des marchés précis; et des services de formation personnalisée en fonction des besoins de l'entreprise visée.

Numéro sans frais : 1 800 561-FITT (1 800 561-3488)
Téléphone : (613) 230-3553
Télécopieur : (613) 230-6808

Site Web : **http://www.fitt.ca**

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers

Si votre entreprise est nouvelle sur les marchés ou que vous souhaitez étendre votre marché d'exportation, le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF/NEEF Plus) peut vous fournir des renseignements pratiques et un contact direct avec le marché des États-Unis. Vous vous rendrez dans un consulat canadien aux États-Unis pour assister à un cours sur l'exportation d'une durée de deux ou trois jours.

Numéro sans frais : 1 800 267-8376
Téléphone : (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers

Le programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) permet aux exportateurs de participer à des missions commerciales et de se renseigner ainsi sur les nouveaux marchés européens.

Numéro sans frais : 1 800 267-8376
Téléphone : (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation

Si vous êtes une entreprise nouvelle sur les marchés d'exportation ou que vous exportez vos produits ou services de façon sporadique, le programme Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®) de la Banque de développement du Canada peut vous aider à améliorer vos compétences et vos connaissances en exportation. Le Groupe-conseil de la BDC met à votre disposition un réseau national d'experts-conseils qui vous aideront à chaque étape du processus d'exportation. Ces experts compétents et dynamiques évalueront avec vous le potentiel de votre entreprise en matière d'exportation, ils élaboreront avec votre équipe un plan d'exportation concis et réaliste, puis vous aideront à mettre votre stratégie d'exportation en œuvre. Par ailleurs, la BDC a conclu une alliance avec NORTHSTAR Trade Finance Inc. Visitez notre site Web et cliquez sur « Produits et services », et ensuite sur « Exportation ».

Numéro sans frais : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Site Web : **http://www.bdc.ca**

Normes et règlements

Système d'information automatisé des douanes

L'Agence des douanes et du revenu du Canada a mis en place le Système d'information automatisé des douanes, qui vous donne accès à des renseignements généraux sur l'importation et l'exportation pour vous permettre d'épargner temps et argent.

Site Web : **http://www.ccra-adrc.gc.ca**

Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes vous renseigne sur les normes régissant les produits et services que vous désirez exporter au moyen de son site Web, de son Service d'information et de recherche et d'Export Alerte!

Téléphone : (613) 238-3222

Site Web : **http://www.ccn.ca**

Export Alerte! **À titre de membre de l'Organisation mondiale du commerce, le Canada est tenu de gérer un point d'information sur les normes des marchés étrangers. C'est le Conseil canadien des normes qui offre ce service au Canada par le truchement d'Export Alerte! Ce service gratuit vous envoie automatiquement par courriel des préavis chaque fois que les organismes de réglementation étrangers modifient les exigences s'appliquant à vos produits. En outre, vous pouvez recevoir sur demande le texte intégral des projets de mesures réglementaires et formuler des commentaires sur ces derniers.**

Pour vous inscrire à ce service, visitez notre site Web.

Téléphone : (613) 238-3222
Télécopieur : (613) 995-4564
Courriel : info@scc.ca

Site Web : http://www.scc.ca

Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation

Certains produits d'exportation doivent faire l'objet d'un contrôle. Pour en savoir davantage sur le sujet, communiquez avec la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation.

Téléphone : (613) 996-2387

Site Web : **http://www.infoexport.gc.ca**

Pour obtenir un avantage concurrentiel

Centres du commerce international d'Industrie Canada

Que votre entreprise soit prête à exporter ou que vous exportiez déjà vos produits ou services, les Centres du commerce international du Canada peuvent vous aider. Ces centres établis à la grandeur du pays offrent sous un même toit des services s'adressant aux entreprises canadiennes comme la vôtre. Ils offrent un large éventail de services d'expansion du commerce, par exemple :

- conseils en matière d'exportation;
- information sur les marchés étrangers;
- renseignements sur les débouchés;
- plans de marketing international;
- accès aux services et aux programmes axés sur l'exportation, notamment le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME);

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Export Alerte! À titre de membre de l'Organisation mondiale du commerce, le Canada est tenu de gérer un point d'information sur les normes des marchés étrangers. C'est le Conseil canadien des normes qui offre ce service au Canada par le truchement d'Export Alerte! Ce service gratuit vous envoie automatiquement par courriel des préavis chaque fois que les organismes de réglementation étrangers modifient les exigences s'appliquant à vos produits. En outre, vous pouvez recevoir sur demande le texte intégral des projets de mesures réglementaires et formuler des commentaires sur ces derniers.

Pour vous inscrire à ce service, visitez notre site Web.

Téléphone : (613) 238-3222
Télécopieur : (613) 995-4564
Courriel : **info@scc.ca**

Site Web : **http://www.scc.ca**

Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation

Certains produits d'exportation doivent faire l'objet d'un contrôle. Pour en savoir davantage sur le sujet, communiquez avec la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation.

Téléphone : (613) 996-2387

Site Web : **http://www.infoexport.gc.ca**

Pour obtenir un avantage concurrentiel

Centres du commerce international d'Industrie Canada

Que votre entreprise soit prête à exporter ou que vous exportiez déjà vos produits ou services, les Centres du commerce international du Canada peuvent vous aider. Ces centres établis à la grandeur du pays offrent sous un même toit des services s'adressant aux entreprises canadiennes comme la vôtre. Ils offrent un large éventail de services d'expansion du commerce, par exemple :

- conseils en matière d'exportation;
- information sur les marchés étrangers;
- renseignements sur les débouchés;
- plans de marketing international;
- accès aux services et aux programmes axés sur l'exportation, notamment le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME);

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

- recrutement de participants aux foires commerciales et aux missions à l'étranger;
- recommandations concernant la tenue de conférences et de colloques sur le commerce;
- publications sur le commerce produites notamment par Équipe Canada inc.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du Centre du commerce international de votre région.

Services des délégués commerciaux à l'étranger

Les délégués commerciaux, qui relèvent du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, sont au service des gens d'affaires canadiens partout dans le monde depuis plus de 100 ans. Ils ont pour mandat de promouvoir et de protéger les intérêts commerciaux et économiques du Canada sur le marché international. Ces délégués aident les entreprises canadiennes, nouvelles ou expérimentées, qui ont procédé à des études de marché et trouvé leurs marchés cibles, en particulier les PME, à tirer parti des débouchés sur le marché international; ils font la promotion de l'investissement étranger et de l'acquisition de technologies étrangères.

Plus de 800 délégués et agents commerciaux sont au service des entreprises canadiennes dans plus de 134 bureaux répartis dans le monde entier. Tous les bureaux offrent six services de base :

- aperçu du potentiel de marché;
- recherche de contacts clés;
- information sur les entreprises locales;
- renseignements pour les visites;
- rencontre personnelle;
- dépannage.

Vous pouvez vous renseigner sur ces services en consultant le site Web Infoexport (**http://www.infoexport.gc.ca**).

Pour promouvoir efficacement les intérêts de votre entreprise, les délégués commerciaux à l'étranger doivent être aussi bien renseignés que possible sur les capacités et les objectifs de votre entreprise en matière d'exportation. Lorsque vous communiquez avec un délégué commercial à l'étranger, avant même de vous rendre dans le pays ciblé, assurez-vous de vous être inscrit à la base de données WIN Exports (numéro sans frais 1 800 551-4946) et de pouvoir fournir des renseignements sur votre entreprise et vos objectifs.

Centre des occasions d'affaires internationales

Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI), en collaboration avec les délégués commerciaux du Canada répartis dans le monde entier, fait connaître aux entreprises canadiennes les débouchés et les partenariats stratégiques à l'échelle mondiale. Il réagit rapidement aux occasions d'affaires à l'étranger en utilisant des outils de recherche tels que la base de données WIN Exports du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et celle du Réseau des entreprises canadiennes d'Industrie Canada (*Strategis*) ainsi qu'un vaste réseau d'autres sources.

Principales activités

Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI) repère des entreprises canadiennes, en particulier des PME, et communique avec elles pour leur faire part d'occasions d'affaires avec des acheteurs étrangers signalées par les délégués et agents commerciaux à l'étranger. On trouvera de plus amples renseignements sur le COAI en navigant sur son site Web (**http://www.coai.gc.ca**). Pour que

votre entreprise soit informée des occasions d'affaires, vous pouvez vous inscrire à WIN Exports ou au Réseau des entreprises canadiennes. Inscrivez-vous à WIN Exports en direct (**http://www.dfait-maeci.gc.ca**) ou en composant le 1 800 551-4WIN (1 800 551-4946). Vous pouvez vous inscrire au Réseau des entreprises canadiennes sur le site Web *Strategis* (**http://strategis.gc.ca**) ou par téléphone au 1 800 328-6189.

Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada)

Si vous exportez des marchandises du Canada, vous avez tout intérêt à consulter le document intitulé *Un guide des douanes pratique à l'intention des exportateurs*. Cette publication explique ce que doivent faire les exportateurs pour satisfaire à leurs obligations en matière de déclaration des exportations en vertu de la *Loi sur les douanes*. Le programme de déclaration des exportations vise deux grands objectifs :

- recueillir des renseignements exacts sur les exportations canadiennes;
- contrôler l'exportation de marchandises stratégiques, dangereuses ou faisant l'objet d'un embargo.

L'image globale des marchés d'exportation provient des renseignements que vous et d'autres exportateurs nous communiquez. Ces renseignements vous aideront à prendre des décisions éclairées sur les marchés d'exportation actuels ou à venir.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau des Services frontaliers des douanes le plus proche (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Journées d'information sur les douanes

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) organise des journées d'information sur les douanes. Les importateurs et les exportateurs, en particulier les PME et le public voyageur, ont ainsi l'occasion de se renseigner sur diverses questions.

Le programme prévoit des ateliers et des démonstrations ainsi que des stands d'information de l'Agence, d'autres ministères et organismes fédéraux, d'associations du secteur privé ainsi que du service douanier des États-Unis. Le personnel est à la disposition des participants pour répondre à leurs questions.

Téléphone : (613) 957-7256

Mesures de protection des produits canadiens contre la concurrence étrangère déloyale : la Loi sur les mesures spéciales d'importation

La *Loi sur les mesures spéciales d'importation* assure aux producteurs et aux fabricants canadiens une protection contre la concurrence déloyale découlant de l'importation de marchandises sous-évaluées ou subventionnées. L'ALENA ne restreint pas le droit du Canada d'appliquer cette loi aux importations en provenance des États-Unis et du Mexique.

Les marchandises sous-évaluées sont des marchandises vendues à des importateurs au Canada à un prix inférieur au prix de vente en vigueur sur le marché intérieur de l'exportateur ou inférieur au prix de revient. Les exportateurs de marchandises subventionnées bénéficient d'avantages financiers ou commerciaux offerts par leur gouvernement, ce qui leur permet d'en réduire le prix en vue de les exporter au Canada.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Si ces marchandises importées portent ou risquent de porter préjudice aux producteurs canadiens de marchandises similaires, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) peut imposer des droits antidumping ou compensateurs à l'importation de ces marchandises.

Si vous pensez que des marchandises importées subventionnées ou sous-évaluées portent ou risquent de porter préjudice à votre secteur, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Agence. Les associations commerciales peuvent également déposer une plainte au nom de leurs membres.

Téléphone : (613) 954-7390 (directeur, Produits industriels)
Téléphone : (613) 954-7369 (directeur, Produits de consommation)

Site Web : **http://www.ccra-adrc.gc.ca/msi**

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA)

En intégrant le Mexique à la zone de libre-échange, l'ALENA a fait passer le marché auquel a accès le Canada de 270 à 360 millions de personnes.

En 1994, les échanges bilatéraux avec le Mexique ont dépassé 5,5 milliards de dollars; ils devraient dépasser 7 milliards d'ici la fin de la décennie.

L'ALENA n'a guère changé les formalités douanières auxquelles sont soumis la plupart des importateurs canadiens. Toutefois, il existe de grandes différences pour les secteurs du textile, du vêtement, des produits chimiques et de l'automobile.

Numéro sans frais : 1 800 661-6121
Téléphone : (613) 941-0965
Télécopieur : (613) 952-0022

Importation

Que vous soyez un importateur débutant ou expérimenté, le bureau local des Services frontaliers des douanes peut vous fournir les renseignements dont vous avez besoin pour simplifier les formalités d'importation. Le personnel des douanes de votre région peut faire appel à des spécialistes et à des administrateurs bien renseignés sur les tarifs douaniers, l'évaluation en douane, les règles d'origine et les programmes d'exonération des droits de douane. Le guide de l'Agence des douanes et du revenu du Canada intitulé *L'importation de marchandises au Canada à des fins commerciales* donne un aperçu des formalités d'importation, depuis la déclaration et le dédouanement jusqu'à la comptabilité et aux paiements. Il fournit également de l'information sur d'autres questions ayant trait aux douanes, comme les options de service et l'entreposage des produits.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

Si ces marchandises importées portent ou risquent de porter préjudice aux producteurs canadiens de marchandises similaires, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) peut imposer des droits antidumping ou compensateurs à l'importation de ces marchandises.

Si vous pensez que des marchandises importées subventionnées ou sous-évaluées portent ou risquent de porter préjudice à votre secteur, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Agence. Les associations commerciales peuvent également déposer une plainte au nom de leurs membres.

Téléphone : (613) 954-7390 (directeur, Produits industriels)
Téléphone : (613) 954-7369 (directeur, Produits de consommation)

Site Web : **http://www.ccra-adrc.gc.ca/msi**

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA)

En intégrant le Mexique à la zone de libre-échange, l'ALENA a fait passer le marché auquel a accès le Canada de 270 à 360 millions de personnes.

En 1994, les échanges bilatéraux avec le Mexique ont dépassé 5,5 milliards de dollars; ils devraient dépasser 7 milliards d'ici la fin de la décennie.

L'ALENA n'a guère changé les formalités douanières auxquelles sont soumis la plupart des importateurs canadiens. Toutefois, il existe de grandes différences pour les secteurs du textile, du vêtement, des produits chimiques et de l'automobile.

Numéro sans frais : 1 800 661-6121
Téléphone : (613) 941-0965
Télécopieur : (613) 952-0022

Importation

Que vous soyez un importateur débutant ou expérimenté, le bureau local des Services frontaliers des douanes peut vous fournir les renseignements dont vous avez besoin pour simplifier les formalités d'importation. Le personnel des douanes de votre région peut faire appel à des spécialistes et à des administrateurs bien renseignés sur les tarifs douaniers, l'évaluation en douane, les règles d'origine et les programmes d'exonération des droits de douane. Le guide de l'Agence des douanes et du revenu du Canada intitulé *L'importation de marchandises au Canada à des fins commerciales* donne un aperçu des formalités d'importation, depuis la déclaration et le dédouanement jusqu'à la comptabilité et aux paiements. Il fournit également de l'information sur d'autres questions ayant trait aux douanes, comme les options de service et l'entreposage des produits.

Équipe Canada inc offre des informations et des services en matière d'exportation à l'échelle du Canada par l'entremise d'un guichet unique.

Numéro sans frais :
1 888 811-1119
Site Web :
http://exportsource.gc.ca

F2

Exigences et services fiscaux pour les petites entreprises

Numéro d'entreprise et services intégrés

Le numéro d'entreprise est un numéro d'identification unique, propre à chaque entreprise, qu'elle conserve indéfiniment, peu importe le nombre ou le type de comptes qu'elle possède à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC).

Le numéro d'entreprise identifie les principaux comptes d'affaires de l'entreprise à l'Agence :

- impôt sur le revenu des sociétés;
- retenues à la source;
- taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH);
- importation/exportation.

Le numéro d'entreprise vaut également pour les comptes d'organismes de bienfaisance enregistrés, les organismes canadiens de sport amateur ainsi que les organismes nationaux à vocation artistique.

Vous pouvez également avoir recours à l'enregistrement des entreprises en direct (EED) qui est proposé dans la plupart des bureaux de services fiscaux. Les postes de travail de l'EED vous permettent d'obtenir un numéro d'entreprise et d'enregistrer vos quatre principaux comptes d'affaires (susmentionnés) en une seule séance d'environ 15 minutes.

Pour obtenir des services complets, rendez-vous au guichet d'affaires du bureau des services fiscaux de l'Agence (vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du bureau de votre région dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Pour les entreprises installées au Québec, le numéro d'entreprise ne s'applique pas aux comptes de TPS/TVQ. Le ministère du Revenu du Québec administre les comptes de TPS/TVQ pour l'ADRC.

Pour inscrire une nouvelle entreprise, communiquez avec le bureau des services fiscaux de l'ADRC de votre région, dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada, ou composez l'un des numéros qui apparaissent en marge.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PETITE ENTREPRISE

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) organise des séances sur la petite entreprise à l'intention des personnes qui envisagent de créer une entreprise ou qui en ont créé une au cours de l'année. Ces séances vous renseignent sur vos droits et obligations en vertu des lois régissant l'impôt sur le revenu, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), les douanes et l'accise ainsi que sur les services et l'aide que vous pouvez obtenir.

Les séances sont organisées en quatre modules — services publics, douanes, TPS et impôt sur le revenu — qui sont offerts ensemble ou séparément. Elles sont dispensées toute l'année, le jour ou le soir. La durée totale des quatre modules est d'environ sept heures et demie. Ces séances sont gratuites.

Les séances d'information sont organisées et tenues par les bureaux de services fiscaux locaux.

Pour y assister, adressez-vous au bureau des services fiscaux de l'ADRC de votre région (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

VISITES CHEZ LES NOUVEAUX EMPLOYEURS

Si vous êtes un nouvel employeur, les représentants de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) vous rendront visite. Ils peuvent vous donner des conseils sur les retenues à la source, l'impôt sur le revenu, les cotisations au Régime de pensions du Canada, ou à l'assurance-emploi, et discuter avec vous des moyens dont dispose l'Agence pour vous aider à relever les nombreux défis auxquels vous faites face.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer et à simplifier le régime fiscal de façon à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et à traiter équitablement toutes les entreprises. La réduction des formalités administratives et l'accroissement de la compétitivité sont deux initiatives de l'ADRC destinées particulièrement à améliorer ses services à la petite entreprise.

Communiquez avec le bureau des services fiscaux de l'ADRC de votre région (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Déclarations et demandes simplifiées

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) s'efforce de simplifier les formalités de déclaration de revenu et de demande de crédits d'impôt. Les types de déclarations varient selon l'entreprise. Quand vous créez votre société, vous pouvez choisir trois types d'entreprises :

- une société individuelle;
- une société de personnes;
- une société de régime fédéral.

Vos responsabilités financières et juridiques dépendent du choix que vous avez fait. Les règlements concernant la déclaration de revenus sont également différents.

Principales options

Société de régime fédéral Vous êtes tenu de présenter une déclaration de revenus des sociétés T2. Si votre entreprise enregistre des recettes brutes de 500 000 $ ou moins et n'a aucun revenu imposable, vous pouvez présenter une déclaration T2 abrégée. Grâce à cette déclaration de deux pages, les petites entreprises consacrent moins de temps à remplir leur déclaration.

Déclaration par voie électronique En collaboration avec les provinces de l'Alberta et de l'Ontario, l'ADRC met actuellement au point un mécanisme commun de transmission des déclarations par voie électronique pour les entreprises qui produisent la *Déclaration de revenus des sociétés*.

Site Web : **http://www.ccra-adrc.gc.ca/declart2/**

Versements trimestriels des petits employeurs Le budget de février 1997 comportait une modification touchant le versement des retenues à la source. Les petits employeurs, qui devaient auparavant faire des versements mensuels, pourront maintenant faire des versements trimestriels, pourvu que leurs versements mensuels moyens soient inférieurs à 1 000 $ et qu'ils aient versé toutes leurs retenues au cours des 12 mois précédents. La nouvelle fréquence de versement est en vigueur depuis le 1er octobre 1997.

L'ADRC a informé tous les employeurs admissibles et continuera de le faire une fois l'an.

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) publie plusieurs brochures d'information à l'intention des petites entreprises, notamment :

- *Guide pour les petites entreprises canadiennes*
- *Revenus d'entreprise ou de profession libérale*
- *Revenus d'entreprise ou de profession libérale — guide de renseignements supplémentaires*
- *Guide de l'employeur — Retenues sur la paie : Renseignements de base*
- *Guide de l'employeur — Retenues sur la paie : Avantages imposables*
- *Recherche scientifique et développement expérimental — recueil de renseignements sur le programme d'encouragement fiscal*
- *Comment déduire les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental*
- *Renseignements fiscaux à l'intention des artistes de profession*
- *Employé ou travailleur indépendant?*
- *Programme fédéral pour l'embauche de jeunes travailleurs*

Pour obtenir ces guides ou toute autre information sur les questions relatives à l'impôt fédéral, communiquez avec le bureau des services fiscaux de l'ADRC de votre région, dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada, ou consultez le site Web de l'Agence.

Site Web : **http://www.ccra-adrc.gc.ca**

N.B. : Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, Revenu Canada n'accepte aucune demande de renseignements ni aucune question transmises par Internet.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Site Web :
http://www.ccra-adrc.gc.ca/rsde/

Les entreprises qui exécutent des travaux de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) peuvent obtenir un crédit d'impôt à l'investissement. Si vous n'avez jamais présenté de demande de crédit d'impôt à l'investissement pour la RSDE, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) dispose d'un service pour vous aider. Des séances d'information sont prévues pour vous donner des précisions sur ce programme. À l'issue de ces rencontres, vous en saurez plus sur le traitement fiscal de la RSDE aux termes des dispositions et des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sur les dépenses admissibles aux fins du crédit, ainsi que sur les documents devant accompagner la demande. On vous renseignera également sur le délai de présentation des demandes, qui est de 18 mois. Vous pouvez obtenir copie des lignes directrices applicables à la RSDE ainsi qu'un formulaire de demande dans tout bureau des services fiscaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des séances d'information sur le crédit d'impôt à l'investissement, composez le numéro des renseignements sur les entreprises de l'ADRC qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada et demandez à parler à un coordonnateur du programme.

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) publie plusieurs brochures d'information à l'intention des petites entreprises, notamment :

- *Guide pour les petites entreprises canadiennes*
- *Revenus d'entreprise ou de profession libérale*
- *Revenus d'entreprise ou de profession libérale — guide de renseignements supplémentaires*
- *Guide de l'employeur — Retenues sur la paie : Renseignements de base*
- *Guide de l'employeur — Retenues sur la paie : Avantages imposables*
- *Recherche scientifique et développement expérimental — recueil de renseignements sur le programme d'encouragement fiscal*
- *Comment déduire les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental*
- *Renseignements fiscaux à l'intention des artistes de profession*
- *Employé ou travailleur indépendant?*
- *Programme fédéral pour l'embauche de jeunes travailleurs*

Pour obtenir ces guides ou toute autre information sur les questions relatives à l'impôt fédéral, communiquez avec le bureau des services fiscaux de l'ADRC de votre région, dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada, ou consultez le site Web de l'Agence.

Site Web : **http://www.ccra-adrc.gc.ca**

N.B. : Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, Revenu Canada n'accepte aucune demande de renseignements ni aucune question transmises par Internet.

Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Site Web :
http://www.ccra-adrc.gc.ca/rsde/

Les entreprises qui exécutent des travaux de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) peuvent obtenir un crédit d'impôt à l'investissement. Si vous n'avez jamais présenté de demande de crédit d'impôt à l'investissement pour la RSDE, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) dispose d'un service pour vous aider. Des séances d'information sont prévues pour vous donner des précisions sur ce programme. À l'issue de ces rencontres, vous en saurez plus sur le traitement fiscal de la RSDE aux termes des dispositions et des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sur les dépenses admissibles aux fins du crédit, ainsi que sur les documents devant accompagner la demande. On vous renseignera également sur le délai de présentation des demandes, qui est de 18 mois. Vous pouvez obtenir copie des lignes directrices applicables à la RSDE ainsi qu'un formulaire de demande dans tout bureau des services fiscaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des séances d'information sur le crédit d'impôt à l'investissement, composez le numéro des renseignements sur les entreprises de l'ADRC qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada et demandez à parler à un coordonnateur du programme.

Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée

Des associations d'entreprises de tous les coins du pays ont demandé aux pouvoirs publics fédéraux et provinciaux d'établir un système intégré de paiement de la taxe de vente. Pour les petites entreprises, les avantages de l'harmonisation sont nombreux :

- une seule taxe;
- un seul registre comptable;
- un seul versement;
- une seule administration de la taxe de vente.

Le Québec et trois provinces de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve) ont déjà harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services (TPS). Les négociations se poursuivent avec les autres provinces.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel imposable — y compris celui de leurs associés — a été de 30 000 $ ou moins au cours des quatre derniers trimestres ou qui ne dépassent pas 30 000 $ par trimestre ne sont pas tenues de s'inscrire à la TPS/TVH et de produire une déclaration. Cette inscription est volontaire, mais il peut être avantageux pour elles de le faire, car elles seront aussi en mesure de réclamer le remboursement de la TPS payée ou à payer sur leurs dépenses. L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a mis en œuvre plusieurs initiatives pour simplifier le paiement de la TPS.

Principales activités

Méthode de comptabilité simplifiée de la TPS/TVH (méthode rapide) Avec cette méthode de comptabilité simplifiée, les petites entreprises calculent la TPS/TVH qu'elles doivent acquitter sans avoir à calculer la TPS/TVH qu'elles ont payée pour demander les crédits de taxes sur les intrants en vertu de la TPS/TVH. À quelques rares exceptions près, les entreprises qui ont à l'échelle mondiale un chiffre d'affaires annuel imposable (y compris les ventes détaxées) de 200 000 $ ou moins, y compris la TPS/TVH et le chiffre d'affaires annuel imposable de toutes leurs entreprises associées, peuvent utiliser cette méthode. Les comptables, les fiscalistes-conseils, les avocats, les conseillers financiers et les entreprises de bienfaisance ne peuvent utiliser cette méthode. La brochure intitulée *La méthode rapide de comptabilité — Guide et formule de choix* renferme des précisions à ce sujet. Vous pouvez vous la procurer dans tous les bureaux des services fiscaux de l'ADRC.

Déclaration annuelle de la TPS/TVH Si le chiffre d'affaires annuel imposable de votre entreprise, combiné à celui de vos entreprises associées, est de 500 000 $ ou moins, vous pouvez produire une déclaration annuelle de TPS/TVH. En tant que déclarant annuel, vous acquittez la taxe nette à payer en versant quatre acomptes provisionnels et le solde au moment du dernier paiement de la taxe nette. Si le montant de la taxe nette pour l'exercice écoulé (ou le montant estimatif de la taxe nette pour l'exercice en cours) est inférieur à 1 500 $, vous n'êtes pas tenu de verser des acomptes et vous pouvez acquitter le montant de la taxe nette en une seule fois, habituellement au moment de la production de votre déclaration annuelle de TPS/TVH.

Programme de déclaration et de versement électronique de la TPS/TVH L'ADRC a mis en œuvre un nouveau service électronique pour produire votre déclaration de TPS/TVH et faire vos paiements à l'aide de la technologie de l'Échange électronique des données (EED), soit le transfert électronique de documents commerciaux d'un format standard entre ordinateurs.

CHAPITRE 5

Site Web :
http://www.hrdc-drhc.gc.ca

Ressources humaines : travail indépendant et initiatives de l'employeur

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a lancé des initiatives afin d'aider, d'une part, les personnes sans emploi à créer leur propre entreprise et, d'autre part, les employeurs à combler leurs besoins en ressources humaines.

En tant qu'employeur, vous pouvez tirer parti de plusieurs initiatives fédérales susceptibles de vous aider à trouver les employés à plein temps ou le personnel temporaire dont votre entreprise a besoin. Par ailleurs, ces initiatives permettront à vos employés d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'expansion et à la prospérité de votre entreprise.

Si votre entreprise prend de l'expansion ou est en déclin, si elle met à pied un grand nombre de personnes, ferme ses portes ou déclare faillite, DRHC administre également un programme qui vous aidera à faire face à votre problème de réadaptation de la main-d'œuvre.

Subventions salariales ciblées

Les bureaux de Développement des ressources humaines Canada de votre région ou les organismes partenaires peuvent offrir des subventions salariales temporaires aux employeurs pour les inciter à engager des personnes qu'ils ne recruteraient pas autrement, par exemple, des personnes handicapées ou des jeunes ayant une expérience de travail très limitée. Les employeurs peuvent compter sur le personnel supplémentaire, tandis que les chômeurs acquièrent des compétences nouvelles et une expérience de travail utile.

Les propositions de subventions salariales ciblées pour les employeurs sont évaluées selon la qualité de l'expérience offerte aux participants et selon la probabilité que l'emploi sera de longue durée.

Des subventions salariales ciblées peuvent être versées à des chômeurs remplissant l'une des conditions suivantes :

- ils touchent actuellement des prestations d'assurance-emploi;
- leurs prestations d'assurance-emploi ont pris fin au cours des trois années précédentes;
- ils ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales d'assurance-emploi au cours des cinq années précédentes et réintègrent le marché du travail après l'avoir quitté pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté.

D'autres critères peuvent s'appliquer.

Les subventions salariales ciblées s'appliquent pour une période maximale de un an et demi, mais leur durée moyenne va de 26 à 30 semaines. Normalement, la subvention salariale ne dépasse pas 60 p. 100 du salaire total versé à la personne pour la durée de l'entente.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro de téléphone qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Aide au travail indépendant

Le programme Aide au travail indépendant de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) offre aux particuliers un soutien du revenu, un encadrement ainsi qu'une assistance technique afin de les aider à devenir des travailleurs indépendants. Le programme est ouvert aux personnes qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles reçoivent des prestations d'assurance-emploi;
- leurs prestations d'assurance-emploi ont pris fin moins de trois ans avant la demande d'aide;
- elles ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales pas plus tard que cinq ans avant la demande d'aide.

Le programme est offert à l'échelle locale par des organismes spécialisés qui font office de coordonnateurs. Il s'agit de groupes communautaires locaux financés par DRHC et chargés d'aider les clients à exploiter les possibilités de travail indépendant. Les coordonnateurs doivent fournir aux clients :

- une orientation,
- un encadrement,
- un service de consultation continu.

Les participants reçoivent l'aide financière convenue pendant qu'ils travaillent au lancement de leur entreprise. Cette aide leur est accordée pendant 52 semaines au maximum.

Pour être admissible au programme Aide au travail indépendant, vous devez :

- participer à une séance d'orientation avec le coordonnateur de votre région;
- vous engager à présenter un plan d'entreprise, jugé acceptable par DRHC, mettant en lumière les possibilités de travail indépendant à long terme;
- créer une entreprise ou en acquérir une au sein de laquelle vous ne déteniez aucune participation auparavant;
- travailler à plein temps dans votre entreprise pendant que vous recevez une aide financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Assurance-emploi et nouveau formulaire de relevé d'emploi

Le nouveau système d'assurance-emploi du Canada a été conçu afin de simplifier l'administration de la paie et les exigences de déclaration des employeurs, ainsi que le travail des centres de traitement et des concepteurs de logiciels.

La suppression du concept de montants minimum et maximum de la rémunération hebdomadaire assurable constitue le principal changement touchant les petits employeurs. Le 1er janvier 1997, aux fins de la retenue des cotisations, un maximum annuel de gains assurables a remplacé le maximum hebdomadaire. Pour la période allant de 1997 à 2000, ce maximum annuel est de 39 000 $.

Selon le nouveau *Règlement sur la rémunération assurable et la perception des cotisations*, les employeurs retiennent les cotisations d'assurance-emploi tant que ce maximum n'est pas atteint. Par exemple, un employé qui gagne 1 000 $ par semaine atteint le maximum de la rémunération assurable vers la mi-octobre. À ce moment-là, l'employé et l'employeur ont versé le maximum de cotisations pour l'année. Un employé qui gagne 750 $ par semaine ou moins doit verser des cotisations toute l'année.

Le relevé d'emploi a également été simplifié. Dans la plupart des cas, les employeurs n'ont maintenant à déclarer que le premier jour de travail, le dernier jour payé et le nombre total d'heures de travail de l'employé au cours de l'année précédente ainsi que la rémunération assurable totale touchée par l'employé au cours des six mois précédents. Dans certains cas, notamment lorsque l'employé n'a touché aucune rémunération au cours de certaines périodes de paie dans les six mois précédents, les employeurs doivent fournir des renseignements supplémentaires, comme la rémunération versée pour chaque période de paie au cours de ces six mois.

L'élimination des montants minimum et maximum de la rémunération assurable permet aux employeurs de calculer et de déclarer plus facilement la rémunération, puisqu'ils n'ont plus à tenir compte des variations dans les périodes de paie.

Depuis le 1er janvier 1997, les employeurs n'ont plus à fournir à Développement des ressources humaines Canada des renseignements sur la paie à l'égard d'une période allant du dimanche au samedi. Cette mesure a considérablement réduit la charge de travail de nombreux employeurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de remplir le relevé d'emploi, consultez le guide de 1999 pour les employeurs intitulé *Comment compléter le formulaire de relevé d'emploi*, que vous pouvez obtenir au bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro de téléphone qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élimination des montants minimum et maximum de la rémunération assurable, composez le numéro des Renseignements sur les entreprises qui figure sous la rubrique « Revenu Canada » dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Partenariats locaux sur le marché du travail

La planification communautaire est au cœur même de l'adaptation des collectivités et des particuliers à la réforme de l'assurance-emploi. À l'étape de la planification, les bureaux de Développement des ressources humaines Canada travaillent avec leurs partenaires de la collectivité à évaluer les objectifs de développement communautaire, les besoins des sans-emploi et la capacité des collectivités à stimuler la création d'emploi ainsi que la croissance économique. Le processus de planification incite tous les ordres de gouvernement, les employeurs et les organismes communautaires à évaluer eux-mêmes les défis et à trouver des solutions.

Les anciens Services d'aide à l'adaptation de l'industrie ont fusionné pour former les Partenariats locaux sur le marché du travail. Grâce à l'aide offerte en vertu des Partenariats, les CRHC peuvent collaborer avec les employeurs (à l'échelle de l'entreprise), les associations d'employeurs ou d'employés, les organismes communautaires ou autres à l'étude de stratégies novatrices pour créer de l'emploi. Elle leur permet également de s'attaquer aux problèmes liés à l'adaptation des ressources humaines, aussi bien dans les cas d'expansion que de rationalisation de l'effectif.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Fonds du Canada pour la création d'emploi

Le Fonds du Canada pour la création d'emploi est une initiative fédérale gérée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui aide les employeurs à créer des emplois durables dans les régions et les collectivités où le taux de chômage est élevé.

Le Fonds encourage les initiatives qui créent de nouveaux emplois durables en partenariat avec le secteur privé, les administrations provinciales et municipales, les autres ministères fédéraux, les groupes communautaires et les autres organisations.

Les entreprises, les organisations, les particuliers, les municipalités et les conseils de bande ou de tribu doivent élaborer une proposition montrant clairement que les emplois ne pourraient être créés sans l'aide du Fonds. L'aide financière peut inclure les salaires, les charges sociales, les charges administratives, les coûts indirects et les coûts d'investissement. La création d'emplois en vertu du Fonds peut se faire dans différents contextes :

- expansion d'une entreprise existante, prestation de nouveaux services ou fabrication de nouveaux produits;
- création d'une entreprise;
- création d'emplois durables dans des secteurs en croissance, comme le tourisme, l'aquaculture et la technologie;
- mise en commun des ressources des secteurs touchés par des fermetures pour relancer les activités et créer des emplois durables.

Communiquez avec le bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

ConnexionTravail

Numéro sans frais :
1 800 930-9643
Télécopieur sans frais :
1 800 290-0427
Courriel :
aide-candidats@
connexiontravailrnd.com
aide-employeurs@
connexiontravail.com

Site Web : **http://www.**
ConnexionTravail.com

Vous êtes à la recherche de candidats hautement qualifiés pour remplir des postes vacants? ConnexionTravail met à votre disposition un moyen efficace et peu coûteux de recruter de nouveaux employés. Cette base de données diffusée dans Internet renferme le curriculum vitae de milliers d'étudiants et de diplômés récents de niveau postsecondaire.

À l'aide de ConnexionTravail, vous pourrez faire électroniquement une recherche, à l'échelle du pays, pour trouver des candidats qui satisfont aux exigences particulières d'un poste à doter. Les employeurs peuvent également diffuser leurs offres d'emploi dans la base de données. Les étudiants seront ainsi en mesure de postuler des emplois correspondant à leur formation. Les employeurs et les candidats conservent l'anonymat jusqu'à ce qu'un employeur demande des renseignements supplémentaires concernant un curriculum vitae intéressant. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez communiquer avec le centre ConnexionTravail par téléphone ou par télécopieur et le personnel fera les recherches pour vous. Les employeurs qui veulent inscrire leur profil dans la base de données peuvent communiquer avec un représentant.

Jeunes stagiaires Canada

Site Web :
http://www.youth.gc.ca

Le programme Jeunes stagiaires Canada offre aux jeunes de 15 à 30 ans la possibilité d'acquérir les compétences et l'expérience professionnelle requises pour obtenir et conserver un emploi. En collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les entrepreneurs et les employeurs des nouveaux secteurs de l'économie créent des postes de débutants qui permettent aux jeunes gens d'acquérir les compétences voulues pour être embauchés et l'expérience pratique susceptible de les mener à un emploi durable.

Les employeurs peuvent compter sur des employés dynamiques, énergiques et travailleurs qui sont prêts à occuper un emploi au terme du programme. Pour leur part, les participants acquièrent une précieuse expérience professionnelle qui leur permet d'entrer sur le marché du travail. Étant donné les ressources et le temps investis, on s'attend à ce que les employeurs engagent les participants une fois que ceux-ci ont acquis une expérience de travail.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

CONNEXION EMPLOYEURS

Pour vous renseigner sur les programmes et services fédéraux qui aident les employeurs et les spécialistes des ressources humaines à embaucher des jeunes, consultez la nouvelle publication intitulée *Connexion employeurs*. Vous pouvez en obtenir gratuitement un exemplaire en le demandant par téléphone.

Numéro sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : **http://www.youth.gc.ca**

Numéro sans frais :
1 800 935-5555
Télécopieur sans frais :
1 800 [illegible]
Courriel :
aide-employeurs@
connexiontravail.com

Site Web : http://www.
ConnexionTravail.com

Site Web :
http://www.youth.gc.ca

ConnexionTravail

Vous êtes à la recherche de candidats hautement qualifiés pour remplir des postes vacants? ConnexionTravail met à votre disposition un moyen efficace et peu coûteux de recruter de nouveaux employés. Cette base de données diffusée dans Internet renferme le curriculum vitae de milliers d'étudiants et de diplômés récents de niveau postsecondaire.

À l'aide de ConnexionTravail, vous pourrez faire électroniquement une recherche, à l'échelle du pays, pour trouver des candidats qui satisfont aux exigences particulières d'un poste à doter. Les employeurs peuvent également diffuser leurs offres d'emploi dans la base de données. Les étudiants seront ainsi en mesure de postuler des emplois correspondant à leur formation. Les employeurs et les candidats conservent l'anonymat jusqu'à ce qu'un employeur demande des renseignements supplémentaires concernant un curriculum vitae intéressant. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez communiquer avec le centre ConnexionTravail par téléphone ou par télécopieur et le personnel fera les recherches pour vous. Les employeurs qui veulent inscrire leur profil dans la base de données peuvent communiquer avec un représentant.

Jeunes stagiaires Canada

Le programme Jeunes stagiaires Canada offre aux jeunes de 15 à 30 ans la possibilité d'acquérir les compétences et l'expérience professionnelle requises pour obtenir et conserver un emploi. En collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les entrepreneurs et les employeurs des nouveaux secteurs de l'économie créent des postes de débutants qui permettent aux jeunes gens d'acquérir les compétences voulues pour être embauchés et l'expérience pratique susceptible de les mener à un emploi durable.

Les employeurs peuvent compter sur des employés dynamiques, énergiques et travailleurs qui sont prêts à occuper un emploi au terme du programme. Pour leur part, les participants acquièrent une précieuse expérience professionnelle qui leur permet d'entrer sur le marché du travail. Étant donné les ressources et le temps investis, on s'attend à ce que les employeurs engagent les participants une fois que ceux-ci ont acquis une expérience de travail.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de Développement des ressources humaines Canada de votre région au numéro qui figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

CONNEXION EMPLOYEURS

Pour vous renseigner sur les programmes et services fédéraux qui aident les employeurs et les spécialistes des ressources humaines à embaucher des jeunes, consultez la nouvelle publication intitulée *Connexion employeurs*. Vous pouvez en obtenir gratuitement un exemplaire en le demandant par téléphone.

Numéro sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : http://www.youth.gc.ca

Programme d'emploi en commerce international

Le Programme d'emploi en commerce international est un programme à frais partagés en vertu duquel des organismes de l'Ouest canadien embauchent des diplômés de niveau secondaire qui sont sans emploi ou sous-employés et les affectent à des tâches liées au commerce international, comme le développement et le conditionnement de produits, la réalisation d'études de marché ou la planification et la mise en œuvre d'initiatives de marketing des exportations. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) finance 50 p. 100 de la rémunération du diplômé pendant les deux premières années du programme et 25 p. 100 la troisième année, jusqu'à concurrence de 37 500 $ pour les trois années. L'entreprise n'a pas à rembourser les fonds versés par DEO si les conditions sont respectées. Les entreprises, les associations industrielles, les consortiums et les réseaux d'entreprises peuvent être admissibles.

En règle générale, les entreprises présentent une proposition décrivant leur stratégie de marketing des exportations et le rôle que jouera le diplômé dans sa mise en application. Si la proposition est acceptée, l'entreprise peut recruter un nouveau diplômé d'un programme reconnu, offert par une université, un collège, une école de métiers ou une école technique agréée.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de DEO de votre région.

Initiative pour les jeunes

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) comporte deux mécanismes permettant aux diplômés récents de faire un stage dans une organisation de haute technologie. Ainsi, le Programme de stages en sciences et en technologie aide les petites et moyennes entreprises à engager des diplômés récents de collège ou d'université pour un stage de six mois. Le Programme des stages de recherche scientifique conjointe est un programme similaire s'adressant aux entreprises qui font déjà de la recherche en collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada ou le Centre de recherches sur les communications. Dans le cadre des deux programmes, l'aide financière peut atteindre 9 800 $ pour les diplômés d'université et 9 200 $ pour ceux de collège.

Premiers emplois en sciences et en technologie

Le programme Premiers emplois en sciences et en technologie offre un financement aux petites entreprises pour qu'elles puissent engager des diplômés récents en sciences et en technologie. Il permet aux entreprises d'obtenir de précieuses compétences technologiques, tout en offrant à de jeunes Canadiens de l'Ouest un premier emploi dans un secteur lié à leur domaine d'études et à la carrière qu'ils ont choisie.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) finance 50 p. 100 de la rémunération du diplômé pendant les deux premières années du programme et 25 p. 100 la troisième année, jusqu'à concurrence de 37 500 $ pour les trois années. L'aide financière accordée par DEO est non remboursable si l'employé demeure au service de l'organisation durant tout le projet.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau de DEO de votre région.

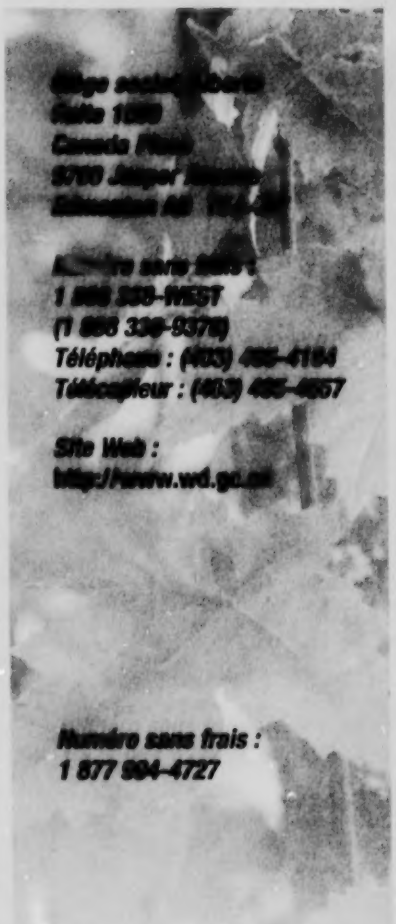

Siège social, Alberta
Suite 1500
Canada Place
9700 Jasper Avenue
Edmonton AB T5J 4H7

Numéro sans frais :
1 888 338-WEST
(1 888 338-9378)
Téléphone : (403) 495-4164
Télécopieur : (403) 495-4557

Site Web :
http://www.wd.gc.ca

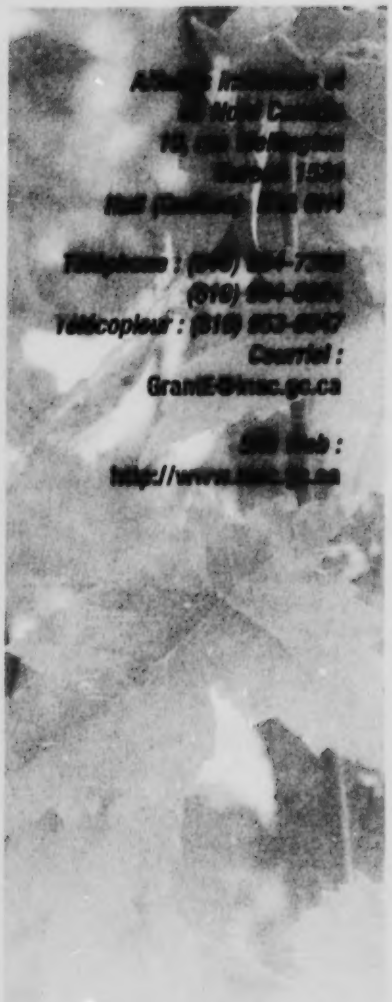

Participation des Autochtones au marché du travail

L'initiative Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT) d'Affaires indiennes et du Nord Canada vise à accroître la participation des peuples autochtones au marché canadien du travail. Il a pour objectif d'informer les employeurs des avantages qu'ils peuvent obtenir en embauchant des Autochtones, par exemple :

- trouver de nouveaux débouchés;
- mieux comprendre les clients;
- diversifier le milieu de travail;
- constituer une main-d'œuvre locale stable et dévouée;
- établir des relations harmonieuses avec la main-d'œuvre de demain.

Les Autochtones forment l'un des segments de la population qui croît le plus rapidement au Canada; de fait, leur croissance est presque deux fois plus forte que la moyenne nationale. Les Autochtones constituent une main-d'œuvre de plus en plus instruite, très disponible et impatiente d'assumer un rôle actif dans l'économie du pays.

Le programme s'efforce d'unir les efforts des Autochtones et des employeurs pour faire ressortir les avantages de la collaboration. Il prend différents moyens à cette fin :

- sensibilisation aux grandes questions inhérentes à l'emploi des Autochtones;
- amélioration de la capacité des employeurs d'embaucher et de retenir les employés autochtones et de leur accorder des promotions;
- promotion du partage de l'information et de l'établissement de réseaux entre les parties intéressées.

Communiquez avec nous et nous vous aiderons à découvrir les avantages que les compétences variées des Autochtones peuvent apporter à vous-même et à votre entreprise.

Compétences en gestion et perfectionnement professionnel

Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) fournit non seulement des services financiers souples, innovateurs et accessibles, mais aussi, par l'intermédiaire de son Groupe-conseil, des solutions personnalisées, efficaces et abordables en matière de gestion. Le Groupe-conseil aide les entrepreneurs à évaluer, à planifier et à mettre en œuvre des stratégies gagnantes, particulièrement au chapitre de la croissance, de la qualité et de l'exportation. Grâce à ses solutions d'affaires taillées sur mesure, qui couvrent tous les éléments vitaux permettant de rendre une PME productive, innovatrice et prospère, il permet aux entrepreneurs de parfaire leurs connaissances en gestion dans l'économie mondiale du savoir.

Objectif : croissance

Le Groupe-conseil de la BDC accompagne les entrepreneurs à chacune des étapes de la croissance de leur entreprise. Il aide les PME à réunir les informations pertinentes nécessaires afin d'établir leur stratégie de croissance. Les données ainsi recueillies seront judicieusement employées pour déterminer les mesures concrètes que prennent les entreprises en matière de planification des orientations, des finances, des activités, des ressources humaines et des ventes. Les entreprises seront alors aptes à élaborer des actions mesurables et réalisables qui donneront des résultats tangibles, ce qui leur permettra de relever les exigeants défis reliés à la croissance, notamment en ce qui a trait à la rentabilité et à la productivité, à la viabilité face aux marchés cibles, à l'introduction de nouvelles technologies ou à l'amélioration du réseau de distribution.

Objectif : qualité

Les experts-conseils en gestion du Groupe-conseil de la BDC proposent aux entrepreneurs une gamme complète de solutions d'affaires qui les aideront à améliorer la qualité à l'intérieur de leur PME. En vertu de leur mandat, ces experts-conseils évalueront les méthodes administratives de l'entreprise afin de mieux définir ses possibilités de croissance. Ils renseigneront par la suite l'entreprise sur la mise en place de systèmes et de procédés de contrôle de la qualité, comme les normes ISO 9000 ou ISO 14000 ou encore le système HACCP, qui s'applique à l'industrie agroalimentaire et jouit d'une reconnaissance internationale.

Après l'adoption de ces normes de qualité, les experts-conseils en gestion aideront l'entreprise à mettre en œuvre les stratégies retenues pour obtenir des résultats concrets. Que ces stratégies portent sur l'amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des produits et procédés, qu'il s'agisse de l'intégration de nouvelles technologies aux méthodes de travail habituelles ou encore d'un meilleur contrôle de la qualité et des coûts, les experts-conseils en gestion du Groupe-conseil soutiendront l'entreprise à toute étape de sa démarche d'amélioration de la qualité pour l'aider à demeurer concurrentielle et à ainsi assurer sa croissance.

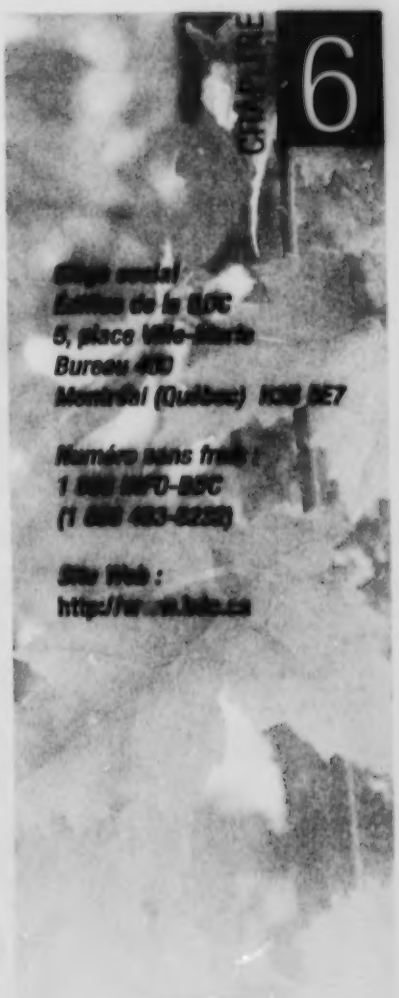

Objectif : exportation

Reconnaissant l'importance croissante des marchés d'exportation dans le contexte actuel de libéralisation des échanges et de mondialisation des économies, le Groupe-conseil de la BDC offre aux entreprises souhaitant relever ce défi planétaire de réunir toute l'information nécessaire pour les préparer adéquatement à percer les marchés étrangers. À cette étape, les entreprises bénéficieront notamment d'une évaluation exhaustive de leurs produits ou services et de leurs débouchés, de leur expérience et de leurs compétences en exportation ainsi que de leur plan stratégique d'exportation.

L'acquisition des connaissances requises permettra alors aux entreprises d'établir, de concert avec les experts-conseils de la BDC, les stratégies d'exportation appropriées. Il pourrait s'agir, par exemple, de former des partenariats avec des entreprises des États-Unis, du Mexique ou d'autres pays, de participer à des missions commerciales ou de se familiariser avec les particularités culturelles d'un marché donné. Si les entreprises réussissent à bien planifier ces stratégies, leur mise en œuvre s'en trouvera d'autant facilitée. Ainsi, une planification financière rigoureuse ou la mise en place d'un réseau de distribution efficace et rentable se traduiront par des résultats tangibles qui positionneront ces entreprises fort avantageusement sur des marchés d'exportation prometteurs.

La Banque de développement du Canada se réjouit d'organiser et de parrainer des initiatives spéciales qui soutiennent et favorisent l'entrepreneurship canadien tout en stimulant la croissance et l'innovation des PME au Canada.

Initiatives spéciales

Semaine de la PME® Dans le cadre de la Semaine de la PME®, la BDC organise chaque année des activités partout au pays, de concert avec la Chambre de commerce du Canada, les chambres de commerce locales, des ministères provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public et privé.

La Semaine de la PME®, qui a lieu durant la dernière semaine d'octobre, favorise l'entrepreneurship à l'échelle du pays et souligne les réalisations des entrepreneurs canadiens ainsi que leur contribution importante à la création d'emplois et à la croissance économique.

Prix aux jeunes entrepreneurs et Programme de mentorat auprès des jeunes entrepreneurs La BDC souligne les réalisations de jeunes gens d'affaires canadiens dynamiques âgés de 30 ans ou moins, en décernant ses Prix aux jeunes entrepreneurs. Chaque année depuis 1988, des comités indépendants composés de professionnels des affaires, d'entrepreneurs, d'éducateurs et de représentants des médias spécialisés dans le domaine choisissent des jeunes entrepreneurs exceptionnels représentant chaque province et territoire. Le nombre de lauréats est passé de 12 à 13 en raison de la création du Nunavut.

Le Programme de mentorat auprès de jeunes entrepreneurs jumelle les lauréats avec des chefs de file en affaires qui font office de mentors durant un an, partageant avec eux leurs connaissances, leur expérience et leurs idées. Ces mentors organisent des rencontres entre les jeunes entrepreneurs et des spécialistes aptes à leur donner des avis éclairés pour stimuler davantage le succès de leur entreprise.

PROFIT$®

Ce bulletin thématique gratuit publié trois fois par année par la Banque de développement du Canada, donne des renseignements d'intérêt pour les PME, en plus de faire connaître les produits et services de la BDC.

Siège social
Édifice de la BDC
5, place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Numéro sans frais : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Site Web : **http://www.bdc.ca**

Formation en exportation

Les programmes Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF) s'adressent aux petites et moyennes entreprises canadiennes qui n'ont encore jamais exporté mais qui sont prêtes à le faire.

NEEF Plus fournit aux sociétés canadiennes qui exportent déjà aux États-Unis les contacts, les connaissances, les sources d'information, la publicité et la motivation nécessaires pour les aider à étendre leurs marchés.

Le programme NEEF/NEEF Plus fournit aux entreprises canadiennes des renseignements pratiques et un contact direct avec le marché des États-Unis. Les participants se rendent dans un consulat canadien aux États-Unis assister à un cours de deux ou trois jours portant sur tout le processus d'exportation et prendre part à des activités à caractère commercial.

Le programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) vise les entreprises parvenues à une étape ultérieure de leur développement. Il permet aux exportateurs de participer à des missions commerciales et de se renseigner ainsi sur les nouveaux marchés européens. La plupart des missions comprennent des séminaires éducatifs et des rencontres d'affaires avec des distributeurs. Chaque mission du NEXOS est axée sur un secteur industriel donné dans un marché particulier et comporte la visite d'une foire commerciale ou d'une association industrielle.

Les programmes NEEF/NEEF Plus et NEXOS mettent l'accent sur des sujets comme les formalités douanières, l'accès au marché, l'expédition et les réseaux de distribution. Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®), de la Banque de développement du Canada, offre un avantage aux nouveaux exportateurs et aux exportateurs occasionnels en les aidant à évaluer le potentiel de leur entreprise en matière d'exportation, à repérer des marchés intéressants, à réduire les risques inhérents à l'exportation, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'exportation réaliste, à trouver des partenaires, à choisir un distributeur ou un agent commercial, à se familiariser avec les divers aspects juridiques et fiscaux, et à trouver des sources de financement.

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF/NEEF PLUS) et Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS)
Numéro sans frais :
1 800 267-8376
Téléphone : (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709

Site Web :
www.dfait-maeci.gc.ca

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®)
Numéro sans frais :
1 888 INFO-BDC
(1 888 463-6232)

Site Web :
http://www.bdc.ca

PROFIT$®

Ce bulletin thématique gratuit publié trois fois par année par la Banque de développement du Canada, donne des renseignements d'intérêt pour les PME, en plus de faire connaître les produits et services de la BDC.

Siège social
Édifice de la BDC
5, place Ville-Marie, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 5E7

Numéro sans frais : 1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)

Site Web : **http://www.bdc.ca**

Formation en exportation

Les programmes Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF) s'adressent aux petites et moyennes entreprises canadiennes qui n'ont encore jamais exporté mais qui sont prêtes à le faire.

NEEF Plus fournit aux sociétés canadiennes qui exportent déjà aux États-Unis les contacts, les connaissances, les sources d'information, la publicité et la motivation nécessaires pour les aider à étendre leurs marchés.

Le programme NEEF/NEEF Plus fournit aux entreprises canadiennes des renseignements pratiques et un contact direct avec le marché des États-Unis. Les participants se rendent dans un consulat canadien aux États-Unis assister à un cours de deux ou trois jours portant sur tout le processus d'exportation et prendre part à des activités à caractère commercial.

Le programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) vise les entreprises parvenues à une étape ultérieure de leur développement. Il permet aux exportateurs de participer à des missions commerciales et de se renseigner ainsi sur les nouveaux marchés européens. La plupart des missions comprennent des séminaires éducatifs et des rencontres d'affaires avec des distributeurs. Chaque mission du NEXOS est axée sur un secteur industriel donné dans un marché particulier et comporte la visite d'une foire commerciale ou d'une association industrielle.

Les programmes NEEF/NEEF Plus et NEXOS mettent l'accent sur des sujets comme les formalités douanières, l'accès au marché, l'expédition et les réseaux de distribution. Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®), de la Banque de développement du Canada, offre un avantage aux nouveaux exportateurs et aux exportateurs occasionnels en les aidant à évaluer le potentiel de leur entreprise en matière d'exportation, à repérer des marchés intéressants, à réduire les risques inhérents à l'exportation, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'exportation réaliste, à trouver des partenaires, à choisir un distributeur ou un agent commercial, à se familiariser avec les divers aspects juridiques et fiscaux, et à trouver des sources de financement.

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF/NEEF PLUS) et Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS)
Numéro sans frais :
1 800 267-9376
Téléphone : (613) 944-4888
Télécopieur : (613) 996-2789

Site Web :
www.dfait-maeci.gc.ca

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®)
Numéro sans frais :
1 888 INFO-BDC
(1 888 463-6232)

Site Web :
http://www.bdc.ca

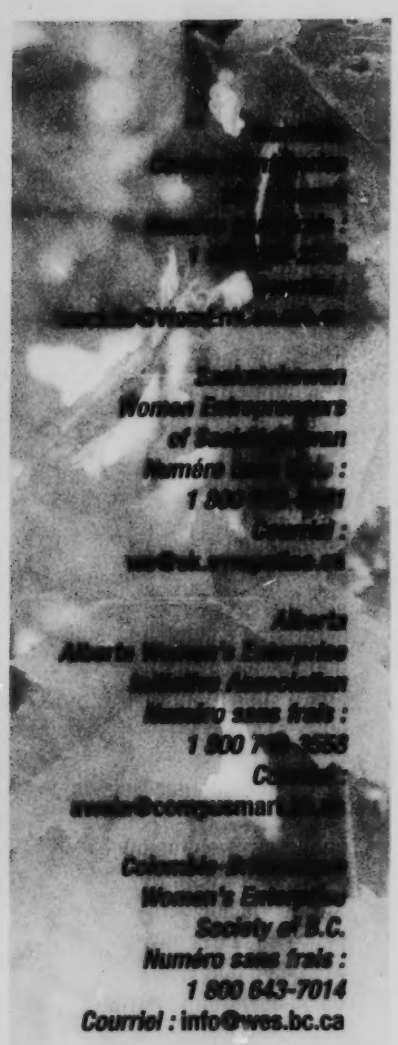

Saskatchewan
Women Entrepreneurs
of Saskatchewan
Numéro sans frais :
1 800
Courriel :

Alberta
Alberta Women's Enterprise
Initiative Association
Numéro sans frais :
1 800 7
Courriel :

Colombie-Britannique
Women's Enterprise
Society of B.C.
Numéro sans frais :
1 800 643-7014
Courriel : info@wes.bc.ca

Initiative pour les femmes entrepreneures — Ouest canadien

Selon une enquête menée par la Banque de Montréal, quelque 700 000 petites entreprises exploitées au Canada sont actuellement dirigées par des femmes, soit environ 30 p. 100 du nombre total des petites entreprises, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) aide à lever certains obstacles auxquels se heurtent les femmes d'affaires en finançant l'Initiative pour les femmes entrepreneures. Cette initiative de soutien de groupes indépendants à but non lucratif mis en œuvre dans l'Ouest canadien s'adresse spécialement aux entreprises appartenant à des femmes ou contrôlées par elles.

Chaque province de l'Ouest a mis sur pied son propre volet de l'Initiative. Les équipes en place offrent des services de consultation, d'aiguillage et de mentorat, des renseignements, une aide à la formation de réseaux, des prêts aux conditions du marché, une orientation vers les services offerts ainsi qu'une gamme de produits et services uniques adaptés aux besoins des entrepreneures de leur province.

Contact! Le réseau canadien de gestion

Site Web :
http://strategis.gc.ca/contact

Le Canada dispose d'un réseau national d'organismes d'aide aux petites entreprises. Grâce à Contact! Le réseau canadien de gestion, vous pouvez à toute heure tirer parti de ce réseau en direct, partout au pays.

Par l'entremise de Contact!, vous pouvez également :

- avoir accès à un répertoire d'information à jour sur les programmes et services à la petite entreprise susceptibles d'améliorer vos activités;
- consulter des guides sur la création d'une entreprise, des conseils aux petites entreprises donnés par des auteurs renommés, des statistiques sur les petites entreprises ainsi que des renseignements sur divers aspects du démarrage d'une entreprise;
- établir un réseau avec d'autres gens d'affaires et des spécialistes en gestion dans le cadre des tribunes électroniques;
- consulter la section Conseillers pluri-ethniques pour comprendre différentes pratiques commerciales;

- vous inspirer de modèles de réussite et vous renseigner sur les prix d'excellence décernés dans votre province et consulter le profil des outils logiciels de gestion s'adressant à la petite entreprise;
- découvrir les Cartes routières pour l'entreprise, qui vous renseigneront sur les services, les programmes et les règlements fédéraux;
- obtenir une réponse aux questions portant sur la fiscalité de la petite entreprise, dans la section Information fiscale sur Internet;
- vous renseigner, grâce au *Guide de l'OPSE*, sur les services de gestion offerts par d'autres organisations.

Divers organismes publics, notamment les Centres de services aux entreprises du Canada, la Banque de développement du Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Programme d'accès communautaire, permettent aux intéressés qui n'ont pas accès à Internet d'accéder à Contact!

Performance Plus

Les profils Performance Plus présentent, par secteur d'activité, des renseignements détaillés sur les finances et l'emploi dans les petites entreprises pour le Canada, les provinces et les territoires. Ils sont produits tous les deux ans depuis 1985 et les données de l'année de base 1995 sont les plus récentes qui soient disponibles. Les données de 1997 seront publiées d'ici la fin de l'exercice. Les profils présentent des données objectives, et non pas subjectives, établies d'après des entreprises canadiennes réelles.

L'information est utile aux petites entreprises nouvelles ou en exploitation et aux conseillers auprès des petites entreprises. Les données fournissent des repères de rendement pour la planification financière des petites et moyennes entreprises nouvelles ou déjà établies.

Les tableaux permettent de voir quels sous-secteurs offrent le plus haut taux de rentabilité, en pourcentage du chiffre d'affaires global, pour aider les entreprises à faire des choix judicieux.

Téléphone : (613) 941-
Télécopieur : (613) 94
Courriel :
brown.diane@ic.gc.ca

Site Web :
http://www.pme.ic.gc.ca

Sciences, technologie et innovation

Programme d'aide à la recherche industrielle

Si vous voulez améliorer la capacité d'innovation de votre entreprise, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada peut vous être utile. Les conseillers en technologie industrielle du PARI, en poste dans plus de 90 bureaux au pays, assurent des services d'aide professionnelle et technique. Pour être admissible au Programme, votre entreprise ne doit pas compter plus de 500 employés. C'est le seul critère.

Principales activités

Services-conseils Les clients peuvent tirer parti des compétences, des connaissances et de l'expérience professionnelles des conseillers en technologie industrielle, qui les aident de diverses façons :

- assistance technique;
- recherche documentaire ou en matière de brevets;
- aiguillage vers d'autres programmes et services;
- recherche de personnes-ressources;
- regroupement et réseaux pour établir une collaboration entre plusieurs intervenants;
- services de diagnostic;
- savoir-faire pour intégrer les principes du développement durable à l'étape de la conception afin d'améliorer l'efficacité de la production.

Appui financier à la recherche-développement Que vous en soyez à l'étape de la recherche-développement, de la concrétisation de votre projet ou des essais, l'aide financière du PARI peut vous permettre d'obtenir les réponses dont vous avez besoin pour mettre en œuvre une étape ultérieure de votre projet. Le PARI collabore avec vous tout au long du processus de recherche-développement, pour vous permettre de mettre au point votre produit, procédé ou service bien avant qu'il soit diffusé sur le marché. Si vous avez fait la preuve d'un besoin, le PARI prend en charge jusqu'à 50 p. 100 du coût de développement de certains projets. Le financement varie de 5 000 $ à un maximum de 350 000 $ en fonction de la complexité du projet.

Aide à la précommercialisation PARI-PTC Créer un nouveau produit, procédé ou service pour le mettre en marché peut se révéler un véritable tour de force, tant sur le plan technique que financier. Le Conseil national de recherches du Canada et Industrie Canada ont conjugué leurs efforts pour vous aider sur ces deux plans. Le PARI vous donne accès à l'aide financière de Partenariat technologique Canada (PTC) pour le développement d'une technologie prête à être mise en marché. L'aide à la précommercialisation PARI-PTC vise à favoriser la mise au point de produits, de procédés ou de services technologiques nouveaux ou très perfectionnés. C'est pourquoi nous vous donnons accès à des avis techniques, et vous procurons un

financement pouvant atteindre 500 000 $, qui constitue un investissement dont le remboursement est conditionnel. Nous favorisons certains domaines technologiques clés :

- matériaux industriels de pointe;
- technologies de fabrication de pointe;
- biotechnologie;
- technologie de l'information;
- technologie environnementale;
- technologie de l'aérospatiale et du secteur de la défense.

Un conseiller en technologie industrielle travaillera avec vous — en personne et sur place — pour vous aider à élaborer votre proposition ainsi qu'un plan de remboursement.

Initiative pour les jeunes Le PARI administre deux programmes de stages destinés à permettre à des diplômés récents de faire un stage dans une organisation de haute technologie. Le Programme de stages en sciences et en technologie aide les petites et moyennes entreprises à engager des diplômés récents d'université ou de collège pour un stage de six mois. Le Programme des stages de recherche scientifique conjointe est un programme similaire s'adressant aux entreprises qui font déjà de la recherche en collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada ou le Centre de recherches sur les communications. Dans le cadre de ces deux programmes, l'aide maximale accordée est de 9 800 $ pour les diplômés d'université et de 9 200 $ pour les diplômés de collège.

Développement durable Le développement durable fait partie des domaines visés par les services consultatifs assurés par les conseillers en technologie industrielle du PARI. Le but est de favoriser la mise au point et l'intégration de procédés de fabrication plus propres et éco-énergétiques. La réduction des déchets et l'adoption de dispositifs antipollution peut être un volet important de la réussite de votre entreprise sur le marché. Nos 260 conseillers en technologie industrielle sont en mesure de vous fournir de l'information et de l'aide si vous désirez intégrer des techniques non polluantes à vos nouveaux produits, procédés ou services.

Réseau canadien de technologie

Si votre entreprise utilise la technologie ou envisage de le faire, le Réseau canadien de technologie peut vous donner accès à une large gamme de technologies ainsi qu'à une aide et à des services commerciaux connexes par l'entremise d'un réseau national de conseillers. Ces derniers sont prêts à travailler avec vous en toute confidentialité afin de vous aider à préciser vos besoins en matière de technologie et à trouver des solutions et des possibilités. Tous les conseillers sont employés par un organisme canadien reconnu pour ses compétences techniques ou commerciales. Les activités de ces organismes touchent plus de 11 000 services, domaines de compétence, technologies et projets de recherche-développement. Les conseillers du réseau sont en communication constante et ont accès à des informations sur tous ces domaines afin de trouver et de fournir l'aide requise pour répondre aux besoins de votre entreprise.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du CSEC de votre région.

Numéro sans frais :
1 888 CTN-0001
(1 888 286-0001)

Site Web : **http://ctn.nrc.ca**

Partenariat technologique Canada

Partenariat technologique Canada (PTC) est un des principaux volets du Programme : emploi et croissance du gouvernement fédéral. Cette initiative unique en matière d'investissement vise à favoriser la création d'emploi en encourageant l'innovation au sein des entreprises canadiennes.

En collaboration avec le secteur privé, PTC investit dans la recherche-développement dans les principaux secteurs en plein essor de l'économie mondiale du savoir : technologies environnementales, technologies habilitantes (notamment en ce qui concerne les procédés de fabrication de pointe, les matériaux de pointe, les application des technologies de l'information et la biotechnologie), aérospatiale et défense (notamment la reconversion des industries de la défense).

Habituellement, PTC investit de 25 à 30 p. 100 des coûts admissibles. Les investissements de PTC sont remboursables à certaines conditions, généralement sous forme de redevances perçues sur les ventes. Le gouvernement partage avec l'industrie les coûts de recherche-développement initiaux nécessaires pour mettre au point de nouvelles technologies.

Le budget annuel de PTC s'élève à 300 millions de dollars. À terme, une partie importante du financement permanent sera assuré par les remboursements des entreprises dont les projets ont connu un succès commercial.

L'une des principales caractéristiques de PTC a trait à son appui aux petites et moyennes entreprises innovantes de toutes les régions du Canada. PTC a formé un partenariat avec le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada et 30 millions de dollars sont réservés annuellement pour fournir une aide locale rapide et simplifiée aux PME.

L'aide à la précommercialisation assurée par le volet PTC-PARI permet l'évaluation de projets de PME et des investissements pouvant atteindre 1 500 000 $. Si le montant du projet dépasse 1 500 000 $, la proposition est examinée selon le processus d'approbation habituel de PTC.

Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour mettre au point des produits ou des services faisant appel à la technologie des communications, en vue d'une commercialisation? Le Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications (CRC) est là pour aider les entreprises canadiennes de pointe et les nouvelles entreprises du secteur de la technologie. Il met à votre disposition ses techniques, ses compétences en recherche, ses laboratoires et un large éventail d'installations connexes.

Les clients peuvent se rendre au Centre d'innovation, situé à Nepean (Ontario), et utiliser les installations spécialisées de ses laboratoires. Le barème de frais variables facturés par le Centre est modulé en fonction des locaux et du type de services d'appui utilisés par les clients.

Programme IDÉE-PME (innovation, recherche-développement et design)

Le Programme IDÉE-PME de Développement économique Canada pour les régions du Québec s'efforce :

- de sensibiliser les PME à la nécessité d'intégrer la recherche-développement et le design (RDD) à leurs activités courantes;
- de stimuler la commercialisation des produits issus des travaux de la RDD;
- de diffuser les résultats d'essais pouvant être utiles aux PME d'un même secteur.

Les entreprises visées sont les petites entreprises, les regroupements, les associations et les organismes d'appui aux PME.

Parmi les activités retenues, mentionnons :

- les études et les plans stratégiques se rapportant au développement d'un produit, d'un procédé ou d'un service novateur;
- les travaux requis pour adapter un produit ou un service aux exigences du marché;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de commercialisation pour un produit ou un service novateur;
- la mise en évidence et l'évaluation de nouvelles technologies;
- la promotion de l'utilisation de la RDD au sein des PME;
- la démonstration et la diffusion auprès des PME d'un procédé ou d'un produit novateur dans un secteur donné;
- les études sur l'évolution technologique et la diffusion des résultats.

Selon la nature du projet, les PME peuvent avoir accès à une aide financière pour les coûts admissibles, généralement sous forme de prêts remboursables.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau régional de Développement économique du Canada pour les régions du Québec.

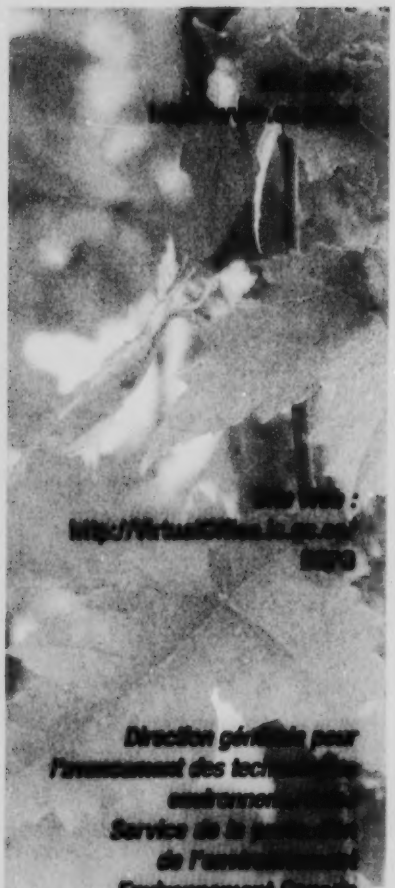

Direction générale pour
Service de la
de l'
Environnement
Place Vincent-Massey
351, boulevard Saint-Joseph,
18e étage
Hull (Québec) K1A 0H3

Téléphone : (819) 953-3090
Télécopieur : (819) 953-9029
Courriel :
Ed.Norrena@ec.gc.ca

Site Web :
http://www.ec.gc.ca/etad/cetac/index_f.htm

La Voie verte

La Voie verte, site Web d'Environnement Canada, est une vaste ressource donnant accès en direct à des renseignements, à des outils, à des documents sur les sciences et la technologie. Qu'il s'agisse de données météorologiques ou scientifiques, de guides techniques ou de modèles de réussite, utilisez La Voie verte pour :

- vous renseigner sur les questions environnementales;
- trouver des moyens de prévenir et de réduire la pollution;
- faire connaître vos réussites et vos solutions dans le domaine de l'environnement;
- avoir accès aux programmes d'aide à la recherche-développement et à la technologie.

Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes

Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes (BPEEC) est un guichet unique sur Internet où les PME peuvent obtenir de l'information, des services et des conseils qui les aideront à améliorer leur performance environnementale.

Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales

Environnement Canada a établi les Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CECATE) pour :

- procéder à une évaluation initiale puis à une évaluation approfondie de la stratégie de commercialisation de la technologie d'une entreprise pour aider l'entrepreneur à cerner toute lacune éventuelle dans cette stratégie;
- aider les PME à commercialiser les technologies environnementales en offrant des services techniques, l'accès à des capitaux d'investissement, du counseling et les études de marché prévues par la réglementation.

Services météorologiques — Service de l'environnement atmosphérique

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) donne de l'information météorologique et des conseils en la matière à différents secteurs de l'économie canadienne, notamment ceux de l'agriculture, des pêches, des loisirs, des forêts, des médias, de l'administration publique, du tourisme, du transport routier et de la construction. Les organisations de ces secteurs se servent de l'information pour réduire les risques de désastre susceptible de frapper les Canadiens, de porter atteinte à l'environnement ou d'entraîner des pertes financières. Les économies que réalisent ces organisations grâce à des renseignements météorologiques personnalisés l'emportent sur les coûts liés au SEA, si bien que l'économie canadienne y gagne.

Le SEA offre toute une gamme de services de prévisions météorologiques, notamment :

- un service d'alerte météorologique et des prévisions de cinq jours accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- 16 centres météorologiques régionaux qui offrent, gratuitement dans certaines circonstances, aux Canadiens de tout le pays des services téléphoniques couvrant leur collectivité et la région avoisinante;
- une série de transmetteurs Radio-Météo dans tout le sud du pays, grâce auxquels le SEA joint 85 p. 100 des Canadiens;
- des prévisions pour les eaux intérieures et côtières ainsi que pour l'Arctique;
- les prévisions de l'état des glaces, en saison, pour l'Arctique, les eaux côtières, les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau d'Environnement Canada de votre région.

Programmes scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie

Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie

Le Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (PRDEI) aide l'industrie à développer et à utiliser de nouveaux procédés, produits, systèmes et équipements éconergétiques. Les projets financés en vertu du PRDEI contribuent à assainir l'environnement et à améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes. Le Programme s'adresse tant aux PME actives en recherche-développement qu'aux divisions canadiennes de multinationales.

Pour avoir droit à une aide, l'entreprise doit proposer un projet répondant à certains critères. Le Programme partage avec l'industrie et d'autres participants aux projets les coûts liés au développement de la technologie. Les contributions remboursables versées dans le cadre du Programme représentent en moyenne 35 p. 100 du coût des projets.

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET
Ressources naturelles Canada
Immeuble 3, bureau 203
1, promenade Haanel
Nepean (Ontario) K1A 1M1

Téléphone : (613) 996-6612
Télécopieur : (613) 995-7868
Courriel :
mburke@nrcan.gc.ca

Site Web :
http://www.nrcan.gc.ca/es/new/esf.htm

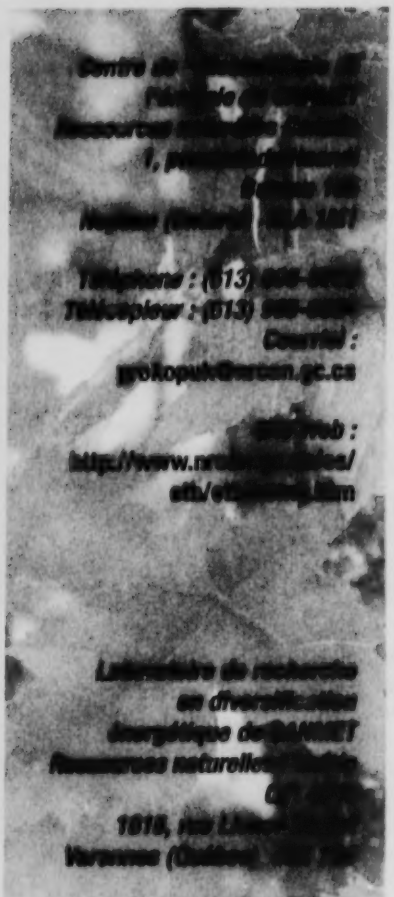

Téléphone : (613)
Télécopieur : (613)
Courriel :
Site Web :
http://www.
eth/

Téléphone : (450)
Télécopieur : (450) 652-5177
Courriel :
jean-claude.cloutier@
nrcan.gc.ca

Centre de recherche de
l'Ouest de CANMET
Ressources naturelles Canada
1 Oil Patch Drive, Suite A202
Devon AB T9G 1A8

Téléphone : (780) 987-8614
Télécopieur : (780) 987-8690
Courriel :
bstewart@nrcan.gc.ca

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET

Le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (CTEC) travaille en collaboration avec les associations industrielles, commerciales et professionnelles, les services publics, les universités et d'autres ordres de gouvernement pour mettre au point et déployer des technologies de pointe dans différents domaines :

- efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel;
- énergie renouvelable;
- sources d'énergie utilisées dans le domaine des transports.

Le Centre a pour objectif de garantir des avantages sur les plans social, environnemental et économique tout en favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours accru à des sources d'énergie de remplacement. Chef de file dans le domaine de la technologie, il aide les entreprises canadiennes à améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieur et étrangers.

Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET

En étroite collaboration avec l'industrie, le Laboratoire de recherche en diversification énergétique (LRDE) de CANMET réalise et appuie des activités de recherche-développement dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable. Il aide les entreprises et les organismes à améliorer leur situation concurrentielle sur le marché et à réaliser leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement. Le LRDE possède une vaste expérience de la recherche-développement et il compte au sein de son équipe des spécialistes en commercialisation et en transfert de technologie. Grâce à cette expérience, le Laboratoire peut offrir une vaste gamme de services pour aider ses clients à mettre au point ou à acquérir des technologies énergétiques respectueuses de l'environnement.

Centre de recherche de l'Ouest de CANMET

Le Centre de recherche de l'Ouest de CANMET s'occupe au premier chef de développer des technologies liées à l'approvisionnement en hydrocarbures et des techniques environnementales connexes. Il met en œuvre un large éventail de programmes scientifiques et technologiques favorisant l'efficacité énergétique et le développement durable. Le Centre s'adresse à une clientèle variée, notamment aux industries des sables bitumineux, du pétrole lourd, du charbon, du gaz naturel et du pétrole classique. Par ailleurs, ses activités sont largement axées sur les PME, en particulier dans les secteurs de services connexes et dans les domaines des technologies environnementales et des spécialités techniques.

Le Centre est un chef de file de la recherche industrielle grâce à :

- ses activités scientifiques et technologiques à frais partagés menées en collaboration avec des partenaires;
- ses travaux de recherche exploratoire dans des domaines tels que les technologies environnementales.

PHOTOTHÈQUE NATIONALE DE L'AIR, SECTEUR DES SCIENCES DE LA TERRE

La Photothèque nationale de l'air regroupe plus de 4,5 millions de photographies qui remontent jusqu'à 1920 et couvrent l'ensemble du Canada. Non seulement elle sert d'archives pour toutes les photographies aériennes fédérales, mais aussi elle exploite un service de référence et vend des reproductions de photographies de la collection. La photographie aérienne peut servir d'outil pour un large éventail d'applications, notamment la cartographie, la planification urbaine et rurale, les évaluations environnementales, l'évaluation immobilière, les affaires portées devant les tribunaux civils et les ouvrages de référence consultés à des fins récréatives. Selon l'usage auquel elles sont destinées, on peut se procurer les images sous forme d'épreuves-contacts, d'agrandissements, de transparents ou d'images numériques scannées.

Photothèque nationale de l'air
Géomatique Canada, Secteur des sciences de la Terre
Ressources naturelles Canada
615, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E9

Numéro sans frais : 1 800 230-6275
Téléphone : (613) 995-4560
Télécopieur : (613) 995-4568
Courriel : PNA@GeoCan.RNCan.gc.ca

Site Web : **http://www.geocan.nrcan.gc.ca/napl-pna**

BUREAU DES CARTES DU CANADA, SECTEUR DES SCIENCES DE LA TERRE

Le Bureau des cartes du Canada distribue des cartes topographiques, des cartes et des publications aéronautiques et des cartes thématiques au nom du Secteur des sciences de la Terre de Ressources naturelles Canada. Plusieurs distributeurs régionaux approvisionnent un réseau comptant plus de 900 détaillants. Tous les pilotes militaires, commerciaux et amateurs qui circulent dans l'espace aérien canadien ont besoin des cartes et des publications aéronautiques. Par ailleurs, les secteurs de l'exploration et de l'exploitation des ressources ainsi qu'un large éventail d'utilisateurs amateurs se servent des cartes topographiques.

Bureau des cartes du Canada
Géomatique Canada, Secteur des sciences de la Terre
Ressources naturelles Canada
615, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A E09

Téléphone sans frais : 1 800 465-6277
Téléphone : (613) 952-7000
Télécopieur sans frais : 1 800 661-6277
Télécopieur : (613) 957-8861

Site Web : **http://www.geocan.nrcan.gc.ca/cti-cit**

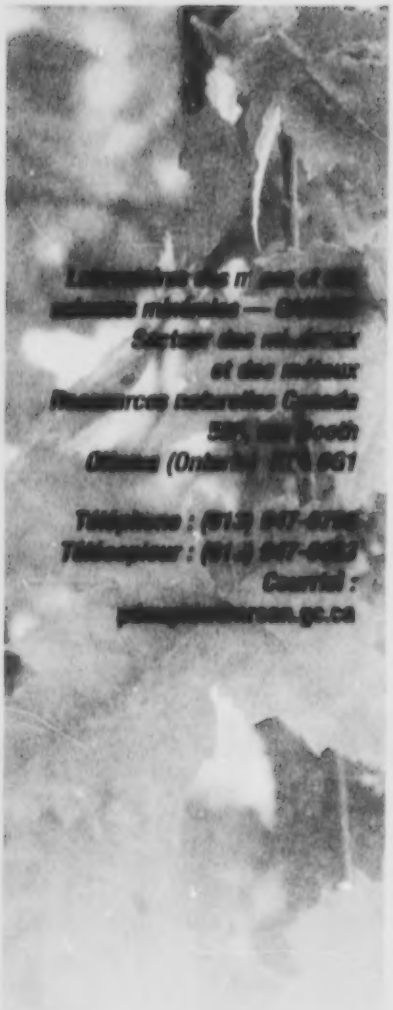

Laboratoire de la technologie des matériaux — CANMET
Secteur des minéraux et des métaux
Ressources naturelles Canada
568, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0G1

Téléphone : (613) 995-8814
Télécopieur : (613) 992-8735
Courriel : abowles@nrcan.gc.ca

Direction de la technologie minérale

La Direction de la technologie minérale se compose de trois laboratoires (les Laboratoires des mines et des sciences minérales, le Laboratoire de la technologie des matériaux et le Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs) ainsi que de la Division de la réglementation des explosifs, qui applique la *Loi sur les explosifs* et le *Règlement sur les explosifs au Canada*.

Laboratoires des mines et des sciences minérales

Les Laboratoires des mines et des sciences minérales (LMSM) axent leurs activités sur la recherche-développement dans différents domaines :

- effluents miniers
- résidus et stériles;
- métaux et environnement;
- traitement métallurgique;
- contrôle des terrains;
- mécanisation et automatisation des mines;
- environnement minier souterrain.

Les LMSM mènent des travaux de recherche-développement à l'égard d'une vaste gamme de procédés et de technologies qui servent à transformer le minerai en concentré, en produit minéral ou en métal. Ils ont acquis une réputation internationale pour leur excellence technique dans le domaine du traitement classique des minéraux. Les LMSM sont également reconnus pour leurs solutions technologiques d'avant-garde qui permettent de réduire les responsabilités environnementales auxquelles doit faire face l'industrie minière.

Dans la mesure du possible, les LMSM forment des partenariats avec l'industrie, les administrations provinciales et territoriales, les universités et d'autres établissements de recherche. Les activités courantes sont centrées sur trois grandes orientations stratégiques, soit :

- promouvoir le développement durable en trouvant des solutions techniquement acceptables aux problèmes environnementaux;
- améliorer la compétitivité de l'industrie en augmentant sa productivité;
- améliorer la santé et la sécurité dans l'environnement minier souterrain.

Laboratoire de la technologie des matériaux

En collaboration avec l'industrie, le Laboratoire de la technologie des matériaux (LTM) effectue de la recherche appliquée et il met au point et déploie des techniques afin d'améliorer tous les aspects de la fabrication et de l'utilisation de produits minéraux et métalliques à valeur ajoutée. Plus particulièrement, le LTM a recours à ses spécialistes et à ses laboratoires exceptionnels en matière de transformation et d'assemblage de métaux, de prévention de la corrosion, de technologie de la céramique et du béton, d'essais physiques et mécaniques, de micro-caractérisation de matériaux, de fabrication de prototypes et de développement de matériaux pour :

- aider les entreprises canadiennes à développer de nouveaux produits et services;
- augmenter la performance d'alliages métalliques, de céramiques, de béton et de matériaux avancés à base de métaux ou de minéraux;
- fournir des données techniques fiables pour l'élaboration de normes et de codes;

- aider des entreprises canadiennes à utiliser des techniques de production plus efficaces pour réaliser des économies d'énergie et d'argent;
- améliorer la fiabilité des ouvrages canadiens d'acier et de béton, comme les oléoducs, les gazoducs et les ponts en béton, afin d'assurer la sécurité du public et de réduire les dépenses publiques;
- développer des matériaux spéciaux permettant de fabriquer des produits éconergétiques et de réduire ainsi les gaz à effet de serre.

Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs

Le Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs (LCRE) est le centre national canadien pour l'avancement de la technologie en matière de fabrication, de stockage et de transport d'explosifs. Il s'agit de la seule installation canadienne de ce type où il est possible de procéder à des essais sur l'équipement destiné à être utilisé dans des atmosphères explosives. Le LCRE est accrédité comme laboratoire d'essai conformément au Guide 25 TEC/ISO. La Division de la réglementation des explosifs de Ressources naturelles Canada est l'un de ses principaux clients, car le LCRE a en vertu de la *Loi sur les explosifs* le mandat de procéder à des essais sur les explosifs.

Le LCRE offre à ses clients divers services, dont l'exécution d'essais, l'évaluation des risques et le développement. Il vise plusieurs objectifs stratégiques :

- mettre au point, promouvoir et effectuer des essais efficaces pour ses clients;
- élaborer des solutions innovatrices permettant de relever les défis auxquels fait face l'industrie des explosifs;
- tirer parti des occasions qui se présentent dans le domaine de l'environnement relativement aux explosifs et aux matières énergétiques apparentées;
- devenir, pour ses clients, un centre d'essai à guichet unique de réputation internationale.

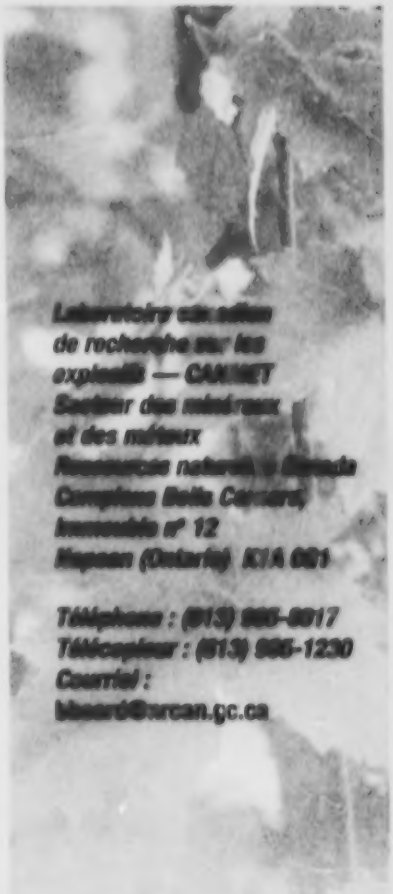

Programme forestier des Premières Nations

Le Programme forestier des Premières Nations a pour objet d'améliorer la situation économique des collectivités des Premières Nations en leur permettant d'exploiter les possibilités économiques découlant de l'aménagement durable des forêts. Le Programme aide les collectivités à mettre en place des coopératives plus efficaces dans des secteurs d'activités diversifiés qui leur permettront de créer des emplois durables et viables.

Parmi les activités qui s'inscrivent dans le cadre du Programme, mentionnons l'élaboration et la mise à jour de plans d'aménagement forestier et d'ateliers connexes, des activités de sylviculture, la planification et la gestion d'entreprises, le marketing des produits forestiers, l'accès à des débouchés à l'extérieur des réserves, la création d'usines de transformation, la mise en évidence de sources de financement et des études de faisabilité.

Les organisations admissibles aux contributions sont les conseils de bandes élus, les conseils tribaux représentant des bandes indiennes, les organisations des Premières Nations et tout autre groupe ou entreprise des Premières Nations participant à l'amélioration de la situation économique des collectivités d'Indiens inscrits et susceptible de favoriser la réalisation des objectifs du Programme.

L'administration et la mise en œuvre du Programme relèvent du Service canadien des forêts du ministère des Ressources naturelles du Canada, sauf au Yukon où Affaires indiennes et du Nord Canada en assure la direction.

Téléphone : (613) 947-7380
Télécopieur : (613) 992-5390

Site Web :
http://www.fnfp.gc.ca

8 Faire des affaires sur l'inforoute

Il est de plus en plus important pour les petites entreprises d'aujourd'hui d'être « branchées ». Les entreprises et les administrations publiques ont reconnu tout le potentiel du commerce électronique comme mécanisme de commerce et d'investissement à l'échelle mondiale, source de bons emplois et de bienfaits pour les consommateurs, qui peuvent plus facilement que jamais acheter des produits et services du monde entier.

Le commerce électronique ne se limite pas à la vente de produits ou services dans Internet. Pour vraiment en tirer parti, les entreprises doivent intégrer au commerce électronique toutes leurs méthodes administratives. Ainsi, elles réduisent leurs coûts de production, diminuent leur inventaire et améliorent la qualité du service ainsi que la satisfaction de la clientèle.

Dans le cadre de l'initiative Un Canada branché (**http://brancher.gc.ca**), qui vise à faire du Canada le pays le plus branché du monde, le gouvernement du Canada a élaboré plusieurs programmes et services pour aider les Canadiens à s'engager sur l'inforoute.

Commerce électronique

Faire du commerce électronique, c'est se livrer à des activités commerciales grâce à des communications en réseau. Auparavant pratiqué exclusivement au moyen de réseaux fermés, comme l'Échange électronique de données (EED) le commerce électronique connaît une croissance exponentielle sous l'impulsion d'Internet. La structure ouverte d'Internet permet aux entreprises de toutes tailles d'échanger de l'information rapidement et à faible coût en abolissant les obstacles liés au temps et à la distance. Les résultats changent fondamentalement le mode de fonctionnement des entreprises, non seulement dans le secteur de la technologie de pointe et des télécommunications, mais aussi dans les autres secteurs de l'économie tout entière.

Fonctionnement

Au départ, nombre d'entreprises considèrent Internet simplement comme un outil de marketing. Toutefois, si l'entreprise néglige d'intégrer son marketing à son fonctionnement interne et aux relations avec ses fournisseurs, elle est loin d'exploiter pleinement les possibilités d'Internet. Pour bien tirer parti du commerce électronique, il faut y intégrer tous ses procédés. Les entreprises reliées en réseau peuvent mettre au point des produits, recevoir des commandes, communiquer avec les fournisseurs, organiser la production, gérer les livraisons et servir leur clientèle sans délai. Ainsi, elles réduisent leurs coûts de production, diminuent leurs stocks et améliorent la qualité du service ainsi que la satisfaction de la clientèle.

L'utilisation d'Internet ne devrait pas être une activité complémentaire; elle doit se trouver au cœur même de la stratégie commerciale et englober les relations avec les clients et avec les fournisseurs, la conception, le marketing et la distribution des produits et services, la détermination des prix et la stratégie de produits. À ce titre, l'utilisation d'Internet sera essentielle au succès de l'entreprise : si celle-ci n'y a pas recours, elle sera supplantée par ses concurrents qui l'auront fait.

La connectivité en cinq étapes

Étape 1 : COMMUNICATION — Courriel et accès à Internet

Si votre entreprise se contente d'être branchée à Internet, vous êtes déjà bien avancé. Votre personnel sera en mesure de communiquer par courriel, à peu de frais, avec les fournisseurs, les clients ou tout autre correspondant, tout en enregistrant instantanément les messages.

Étape 2 : PROMOTION — Création de votre propre site Web

Internet permet d'accéder aux ressources du monde de l'information électronique qu'on appelle le Web. Même sous sa forme la plus simple, le Web correspond aux Pages jaunes[MD] du XXI[e] siècle; il est utilisé régulièrement par un nombre croissant d'internautes bien informés qui ont de l'argent à dépenser. Même si vous ne passez pas à l'étape suivante, qui consiste à faire en sorte que votre site Web soit interactif ou qu'il permette de recevoir les commandes, vous avez à tout le moins une vitrine fantastique pour promouvoir vos produits.

Étape 3 : LIENS INTERNES — Amélioration des communications au sein de votre entreprise

L'Intranet peut améliorer plusieurs aspects de la gestion de l'entreprise, comme la gestion des projets, de la rémunération, des ressources humaines, des commandes et des stocks. Grâce au partage de l'information, vos employés peuvent tirer parti des connaissances et des efforts de leurs collègues. Si votre entreprise recourt déjà à l'Échange électronique de données (EED), l'Intranet en augmentera la portée et en réduira le coût. En général, les connexions Internet avec les clients coûtent de deux à trois fois moins cher que les connexions par ligne téléphonique.

Étape 4 : LIENS EXTERNES — Communications avec les fournisseurs et les clients

C'est lorsqu'une entreprise l'utilise pour établir des liens avec ses fournisseurs et ses clients qu'Internet (extranet) commence vraiment à porter fruit. Internet permet d'accroître les ventes à peu de frais et d'établir de façon très rentable des liens avec les fournisseurs. Les entreprises qui se dotent de systèmes internes pouvant être consultées par les fournisseurs ou les clients seront en mesure de planifier la production et la livraison de façon à réduire au minimum les délais ainsi que les stocks et à éliminer les erreurs. Les industries de l'automobile, de l'aérospatiale, de l'électronique et du textile sont actuellement les chefs de file au chapitre de l'intégration du processus d'approvisionnement. Dans ces secteurs, les petites entreprises doivent maintenant se brancher à Internet pour survivre. Le nombre d'industries touchées par ce phénomène augmentera d'année en année.

Étape 5 : CRÉATION DE NOUVEAUX MODÈLES DE GESTION — Partager les ressources et les risques avec des partenaires virtuels

Internet peut servir de système nerveux central coordonnant les activités commerciales de nouveaux types d'entreprises. Imaginez-vous que vous arrivez à mettre sur pied un mécanisme grâce auquel toute l'information concernant les ventes est partagée instantanément avec les grossistes, les livreurs, les fabricants, les concepteurs et même les fournisseurs de matières premières. Et voilà, vous disposez du coup d'un processus d'approvisionnement intégré. Il est possible de partager les responsabilités administratives et même les risques liés au marché.

Numéro sans frais :
1 888 887-7777

Site Web :
http://www.scp-ella.com

Industrie Canada
155, rue Queen, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Numéro sans frais :
1 800 575-9200
ATS sans frais :
1 800 465-7735
Courriel :
comaccess@ic.gc.ca

Site Web : **http://pac.ic.gc.ca**

Avantages du commerce électronique pour les petites entreprises

Les communications par Internet sont si avantageuses sur le plan du coût que la plupart des entreprises ne tardent pas à réaliser des économies, probablement même aux deux premières étapes. Ainsi, les entreprises peuvent :

- réduire les coûts et gagner du temps en améliorant les fonctions internes, par exemple, en réduisant le nombre de réunions, en partageant l'information, en éliminant les montagnes de paperasse et en veillant à ce que les communications internes soient précises et bien comprises;
- réduire les coûts et gagner du temps en améliorant la qualité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, par exemple, en intégrant la production et la logistique initiales aux activités finales de commercialisation et de vente et en laissant les ordinateurs et les logiciels se charger du gros du travail en ce qui a trait au contrôle des stocks;
- améliorer le service à la clientèle en se dotant de nouveaux mécanismes de promotion et de distribution, en traitant plus rapidement les commandes et en offrant un service après-vente plus souple.

Étudiants bien branchés

Le programme Étudiants bien branchés met Internet à la portée des chefs d'entreprise. Des étudiants de collège et d'université ayant reçu une formation spéciale vont dans les entreprises mêmes pour donner une formation pratique personnalisée sur l'utilisation d'Internet. Ainsi, les gens d'affaires clients découvrent de nouvelles façons de répondre à leurs besoins quotidiens, tandis que les étudiants acquièrent une précieuse expérience de travail tout en finançant leurs études. Le programme est offert dans tout le pays.

Programme d'accès communautaire

Le Programme d'accès communautaire (PAC) aide à assurer, à l'échelle locale, l'accès public à l'inforoute par Internet. Il vise principalement à permettre à tous les Canadiens d'avoir à prix abordable un accès pratique à l'économie mondiale du savoir et d'utiliser les technologies connexes.

Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif d'établir par le truchement du PAC jusqu'à 10 000 sites d'accès public à Internet dans des collectivités éloignées, rurales et urbaines, d'ici le 31 mars 2001.

Le PAC fait partie intégrante de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral, car les sites d'accès communautaire contribuent à l'amélioration des possibilités d'emploi offertes aux jeunes de 15 à 30 ans.

Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol

Après avoir réussi à brancher à Internet les écoles publiques du Canada, le programme Rescol continuera à travailler en collaboration avec les provinces et territoires et le secteur privé afin de brancher chaque classe d'ici le 31 mars 2001 et de permettre ainsi à tous les élèves canadiens de tirer parti des avantages de l'inforoute.

Le Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public est une nouvelle initiative de Rescol d'Industrie Canada, qui appuie la constitution d'un fonds commun pour la création de produits commerciaux prenant la forme de didacticiels en ligne ou d'applications facilitant l'accès public à l'inforoute. Les entreprises, les organismes sans but lucratif et les consortiums sont admissibles à un financement en vertu du programme.

Industrie Canada versera une contribution égale à celle des partenaires pour la production de didacticiels et d'applications d'accès public en ligne de nature commerciale. La moitié des fonds recueillis servira à accroître la capacité des petites et moyennes entreprises de mettre au point des produits. Industrie Canada investira dans les fonds communs à condition que les partenaires fournissent une contribution en nature ou apportent une aide financière afin que les écoles, les bibliothèques, les collectivités et les organismes bénévoles bénéficient d'un meilleur accès à Internet.

Collections numérisées du Canada

Vous cherchez un lieu privilégié et économique où présenter votre travail? Les Collections numérisées du Canada pourraient bien être la solution idéale. Le gouvernement fédéral pourra même vous aider à numériser vos documents en vue de les diffuser. Que votre entreprise appartienne au secteur du multimédia ou non, vous pouvez proposer d'engager de jeunes Canadiens de 15 à 30 ans, qui numériseront les documents à présenter sur l'inforoute. Jusqu'à présent, le programme des Collections numérisées du Canada a financé plus de 300 projets dont vous pouvez voir les résultats sur son site Web.

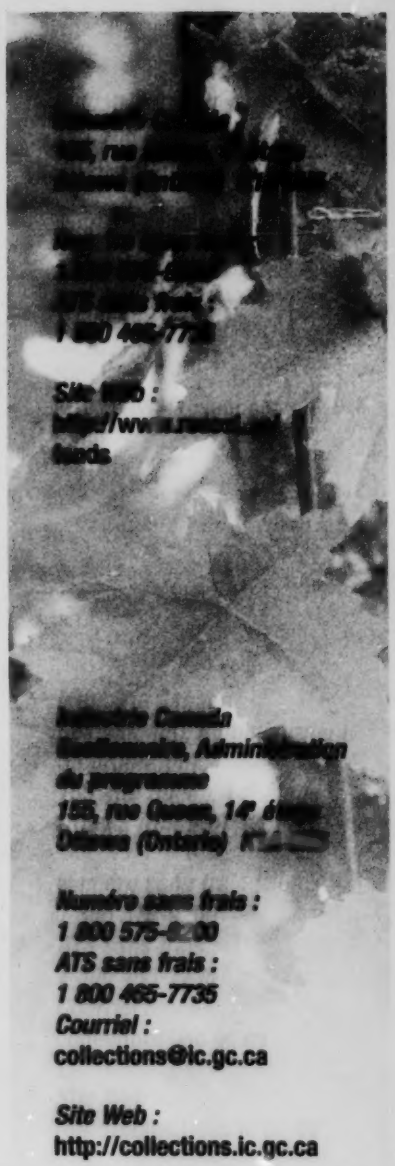

Numéro sans frais :
1 800 575-8200
ATS sans frais :
1 800 465-7735
Courriel :
collections@ic.gc.ca

Site Web :
http://collections.ic.gc.ca

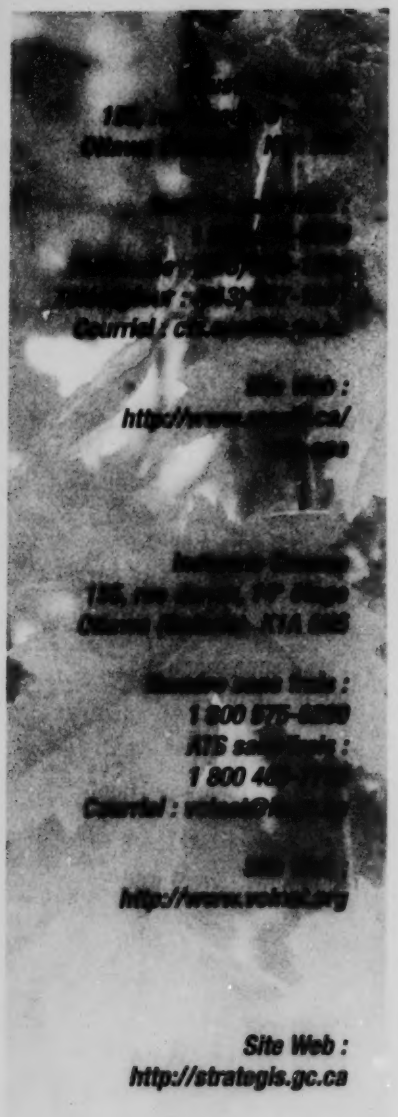

Site Web :
http://strategis.gc.ca

Programme des ordinateurs pour les écoles

Jusqu'à maintenant, le Programme des ordinateurs pour les écoles a fourni aux écoles et bibliothèques publiques de toutes les régions du pays plus de 150 000 ordinateurs excédentaires. L'objectif du Programme est d'en donner plus de 250 000 d'ici le 31 mars 2001.

Si vous remplacez des ordinateurs par un modèle plus puissant, pourquoi ne pas faire don de vos appareils excédentaires au Programme des ordinateurs pour les écoles? Les élèves — vos futurs employés — auront ainsi plus facilement accès à la technologie informatique et ils pourront acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans l'économie et la société du savoir. Qui plus est, votre don ouvrira peut-être droit à un crédit d'impôt.

Si vous désirez participer d'une autre façon, vous pouvez également :

- aider bénévolement à inspecter et à réparer le matériel dans les ateliers du Programme;
- fournir des services de transport ou de stockage à l'appui du Programme.

Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat

Le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) est un programme fédéral administré par Industrie Canada, qui a pour objet d'améliorer l'accès du secteur du bénévolat à la technologie de l'information ainsi qu'aux compétences et outils connexes, afin de l'aider à jouer un plus grand rôle dans la société canadienne.

Le mandat de VolNet consiste à permettre aux organismes bénévoles d'accéder aux technologies Internet et de s'en servir pour remplir leur mission. Son objectif est de brancher à Internet jusqu'à 10 000 organismes bénévoles et de leur fournir le matériel informatique, la formation et le soutien Internet nécessaires d'ici le 31 mars 2001.

Technologie, innovation et octroi de licences

Vous travaillez dans le domaine des sciences et de la technologie au sein d'une entreprise, d'une université ou de la fonction publique fédérale ou provinciale, et vous avez besoin d'aide pour trouver rapidement et à faible coût des renseignements sur des partenaires éventuels, des débouchés et des techniques? Ou bien êtes-vous à la recherche d'un moyen rentable de recueillir et de diffuser de l'information? Le site Web Technologie, innovation et octroi de licences, qui donne accès par Internet aux activités et aux compétences scientifiques et technologiques au Canada, peut vous donner au moment voulu l'information dont vous avez besoin.

Législation sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (projet de loi C-54)

Le projet de loi C-54, présenté au Parlement le 1er octobre 1998, a pour objet de protéger les renseignements personnels concernant les Canadiens dans le secteur privé. Le gouvernement a déposé la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* pour donner aux consommateurs l'assurance dont ils ont besoin sur la confidentialité, l'intégrité et l'authenticité des transactions électroniques. Quatre-vingt-quatorze pour cent des Canadiens estiment qu'il faut mettre en place des mécanismes pour protéger les renseignements personnels dans Internet.

Conscient de la nécessité de prendre des mesures pour assurer la protection des renseignements personnels, le gouvernement fédéral a fait du respect de la vie privée l'une des pierres angulaires de la Stratégie canadienne du commerce électronique annoncée par le premier ministre en septembre 1998. Cette stratégie visait à mettre en place dans l'espace cybernétique les critères de confiance, de sécurité et de fiabilité qui ont cours à l'heure actuelle dans le monde du commerce.

Les dispositions du projet de loi relatives à la protection de la vie privée s'inspirent du *Code type pour la protection des renseignements personnels* de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Elles concilient le besoin des entreprises de recueillir, de conserver et d'utiliser des renseignements personnels et le droit de tout citoyen d'exercer un contrôle sur les renseignements personnels qui le concernent. Les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels s'appliqueront d'abord dans le secteur privé assujetti à la réglementation fédérale ainsi qu'à tout renseignement commercial utilisé dans le cadre d'activités commerciales interprovinciales ou internationales. Trois ans après leur entrée en vigueur, elles s'étendront à tout renseignement personnel recueilli, utilisé ou divulgué dans le cadre d'activités commerciales. Si une province adopte une loi similaire, les organisations visées seront exemptées de l'application de la loi fédérale dans cette province.

Les dispositions relatives aux documents électroniques introduisent la notion de signatures électroniques sécurisées pouvant être utilisées dans le cadre de transactions électroniques au sein de l'administration fédérale. En outre, elles précisent les modalités selon lesquelles les tribunaux évaluent la fiabilité des documents électroniques présentés en preuve.

Programme Collectivités ingénieuses

Le programme Collectivités ingénieuses a pour but de favoriser la réalisation d'un projet témoin des collectivités ingénieuses dans chaque province ainsi qu'un dans le Nord et un dans une collectivité autochtone. Ces 12 collectivités tireront le meilleur parti possible des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies — une meilleure prestation des soins de santé, l'amélioration de l'éducation et de la formation, et la croissance des entreprises.

Le principal apport des projets témoins consistera à offrir les stratégies, les compétences, les outils et le savoir qui seront utiles à toutes les collectivités aspirant à faire partie du mouvement des collectivités ingénieuses.

On est à mettre au point trois volets complémentaires du programme Collectivités ingénieuses devant les aider à partager leurs expériences.

Industrie Canada
2e étage, section A,
tour Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Numéro sans frais :
1 800 575-9200
Télécopieur : (613) 941-8617
Courriel :
smartcom@cythera.ic.gc.ca

Site Web :
http//collectivitesingenieuses.ic.gc.ca

Le Centre d'échange de ressources des collectivités ingénieuses, un site Web, est un véritable carrefour de pratiques exemplaires, d'applications et de technologies. Il permet l'établissement de réseaux où les petites entreprises, les particuliers, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et les collectivités peuvent partager leurs expériences, offrir leur savoir-faire et former des alliances.

La Boîte à outils et le Programme de perfectionnement des compétences des collectivités ingénieuses offriront une formation, en ligne ou en personne, ainsi que des outils éducatifs et des outils de développement des entreprises qui aideront les collectivités à planifier et à gérer leur projet et à suivre son évolution.

Le Programme de reconnaissance des collectivités ingénieuses donnera, aux collectivités qui n'ont pas reçu de fonds, l'occasion de faire reconnaître ce qu'elles ont accompli à mesure qu'elles atteindront les normes des collectivités ingénieuses de calibre mondial.

Votre entreprise et la législation fédérale

Se constituer en société de régime fédéral : *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Avez-vous envisagé de constituer votre entreprise en société de régime fédéral? Les principaux avantages qui en découlent sont la responsabilité limitée, l'existence perpétuelle et un taux d'imposition réduit. La constitution en société selon le régime fédéral offre des avantages exceptionnels aux petites entreprises. Par exemple, lorsque vous présentez votre demande, la dénomination sociale proposée fait l'objet d'une recherche à l'échelle du pays et elle est comparée avec d'autres dénominations ou marques de commerce existantes. Ainsi vous bénéficiez d'une excellente protection pour votre dénomination. Au cours des 20 dernières années, plus de 250 000 entrepreneurs ont choisi la constitution en société de régime fédéral.

Si vous constituez votre entreprise en société en vertu d'une loi fédérale, la Direction générale des corporations d'Industrie Canada vous offre divers services en fonction de vos besoins. Par exemple, les demandes urgentes peuvent être traitées en une heure par l'intermédiaire d'un service prioritaire à l'administration centrale, tandis que les demandes ordinaires peuvent se faire par la poste. Les frais de constitution en personne morale sont de 500 $.

Industrie Canada produit également un large éventail de lignes directrices et de trousses d'information afin de vous aider à utiliser les services prévus par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Certaines trousses renferment des informations sur la constitution en société de régime fédéral, le regroupement d'entreprises et la dissolution ainsi que le *Guide de la petite entreprise pour la constitution en société de régime fédéral*. De nombreux clients constituent leur entreprise en société sans l'aide d'un avocat, en se conformant aux lignes directrices claires et simples établies par la Direction générale des corporations.

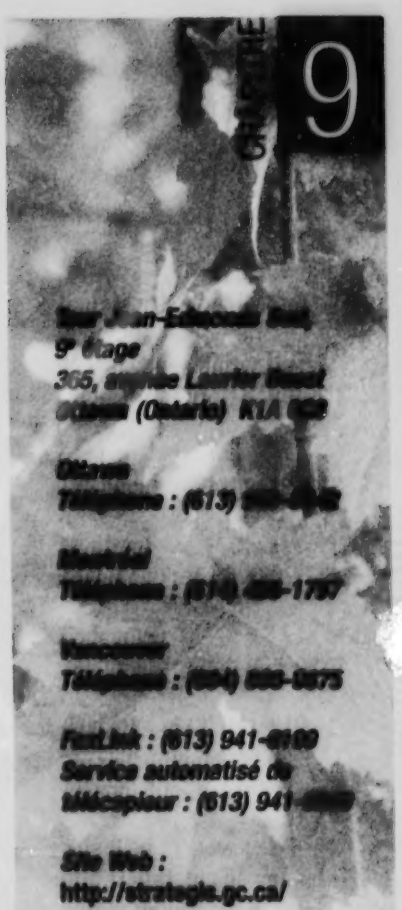

Programme du travail, Développement des ressources humaines Canada

Le Programme du travail fait la promotion d'un milieu de travail équitable, sûr, sain, stable, caractérisé par la coopération et propice à la productivité, contribuant au bien-être social et économique de tous les Canadiens. Il favorise des relations patronales-syndicales constructives et de bonnes pratiques de travail.

La compétence du gouvernement fédéral dans le domaine du travail s'appuie sur le *Code canadien du travail*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* et la *Loi sur la santé des non-fumeurs* ainsi que sur les règlements et les lignes directrices qui en découlent. Ces lois sont élaborées et administrées par le Programme du travail de Développement des ressources humaines Canada.

Les clients du Programme du travail, qui représentent 10 p. 100 des travailleurs canadiens, sont notamment les banques, les sociétés de transport interprovincial et international par chemin de fer, par avion ou par les véhicules routiers et les pipelines (par exemple transport routier, ponts, aéroports, ports maritimes); les services d'expédition et de connectivité interprovinciales (par exemple, manutention des grains, chargement et déchargement des

Centre de renseignements de DRHC

Télécopieur : (819) 953-7260

Site Web :
http://labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca

Téléphone : (819) [illegible]
Courriel : coop@[illegible]

Site Web :
http://www.agr.ca/policy/coop/accueil.html

navires); la radiodiffusion et la télédiffusion et les communications; de même que certaines sociétés d'État fédérales. Tous les employeurs et employés de ces secteurs relèvent de la compétence fédérale en matière de travail et doivent respecter les lois fédérales qui s'y rapportent.

En vertu du *Code canadien du travail*, les employeurs doivent s'acquitter de certaines obligations et les employés ont des responsabilités et des droits. La Partie I régit les relations de travail et prévoit un règlement efficace des différends dans ce domaine et l'arbitrage d'un tiers. La partie II régit la santé et la sécurité en milieu de travail et inclut les activités visant la promotion et la conformité aux dispositions du Code de façon à prévenir les accidents et les blessures au travail. La partie III régit les normes du travail et protège les droits des employés relativement à des conditions d'emploi justes et équitables.

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et les règlements qui s'y rapportent appuient l'objectif fondamental de l'équité en matière d'emploi en exigeant des employeurs relevant de la compétence fédérale qu'ils suppriment les obstacles discriminatoires et mettent en œuvre des politiques et des programmes de façon à assurer une représentation et une participation équitables des membres des groupes désignés à la population active.

La *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* établit les normes en matière de salaires et d'heures de travail pour les travailleurs participant à des travaux de construction du gouvernement fédéral.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les responsabilités qui vous sont dévolues par la loi en tant qu'employeur, veuillez communiquer avec l'un des bureaux du Travail figurant à la rubrique « Développement des ressources humaines Canada » des pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Coopératives

Les coopératives offrent une solution de rechange aux structures commerciales classiques : les utilisateurs de services fournis par la coopérative sont également propriétaires de cette dernière. On compte quelque 10 000 entreprises constituées en coopérative au Canada. Certaines sont grandes, mais la plupart sont des PME.

Les utilisateurs-propriétaires sont appelés membres. Il peut s'agir de consommateurs de services, comme dans le cas des caisses populaires ou des coopératives de vente de produits d'alimentation au détail, mais également de producteurs de biens ou de services ou encore de produits de base comme dans le cas des coopératives de pêcheurs ou des coopératives agricoles. Il y a aussi des entreprises appartenant aux employés, qui sont structurées comme des coopératives pour fournir de l'emploi à leurs membres.

Il existe de nombreux types de coopératives au Canada, depuis les coopératives funéraires jusqu'aux coopératives de services de santé, en passant par les coopératives assurant des services de garderie.

Chaque membre actionnaire dispose d'une voix, peu importe le nombre d'actions qu'il possède. Les membres élisent un conseil d'administration, dont les membres mettent à profit leurs compétences professionnelles pour diriger l'affaire.

La plupart des coopératives canadiennes sont enregistrées aux termes d'une loi provinciale. Toutefois, un petit nombre de coopératives dont les activités sont interprovinciales sont enregistrées en vertu de la nouvelle *Loi canadienne sur les coopératives*.

Voir la section intitulée *À votre service* où vous trouverez les coordonnées du Centre de services aux entreprises du Canada de votre région.

Protégez votre actif : la propriété intellectuelle

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle? Il s'agit d'une forme de propriété désignant les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés (microplaquettes). Il est important de comprendre les règles de la propriété intellectuelle, car cela peut faire toute la différence entre la réussite et l'échec.

Malheureusement, on peut citer bien des exemples de personnes ayant omis de protéger une création géniale, qui ont vu par la suite quelqu'un d'autre en profiter ou qui ont perdu le droit de faire des affaires sous une dénomination sociale qu'elles utilisaient depuis des années. Être titulaire de droits de propriété intellectuelle peut aussi se révéler utile lorsqu'on veut obtenir un prêt commercial auprès d'un établissement financier.

Pour protéger vos droits de propriété intellectuelle au Canada, vous avez intérêt à les faire reconnaître par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Si vous vendez des technologies ou des produits et services à l'étranger, vous devriez vous renseigner sur le régime de propriété intellectuelle des autres pays, surtout si vous prévoyez des débouchés importants ou si des concurrents étrangers possèdent des usines de fabrication.

En faisant des recherches dans les banques de données de l'OPIC, vous parviendrez peut-être à trouver des solutions à des problèmes techniques, à découvrir ce que font vos concurrents ou à former des alliances stratégiques. En mettant à profit l'information de l'OPIC sur la propriété intellectuelle, vous éviterez de consacrer de précieuses ressources à quelque chose qui est déjà protégé.

Comme le Canada est signataire du Traité de coopération en matière de brevets, vous pouvez déposer des demandes de brevets dans presque tous les pays où vous avez besoin d'une protection en présentant une seule demande au Canada. Si vous désirez présenter une demande de brevet à l'échelle internationale, l'OPIC saura vous renseigner sur les formalités requises.

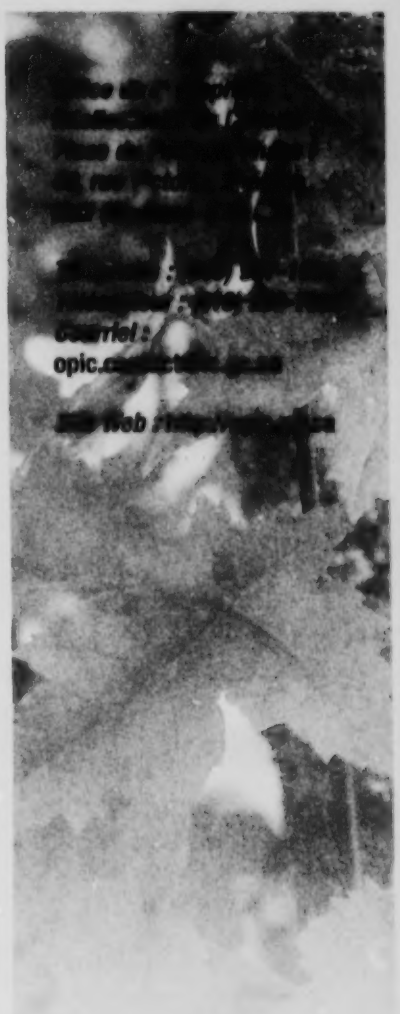

Protection des droits de propriété intellectuelle

Brevets Dans le cas des inventions (technologie nouvelle ou perfectionnement d'une technologie existante), la protection accordée au Canada s'étend sur une période de 20 ans, à compter de la date où la demande a été déposée pour la première fois. Vous pouvez obtenir un brevet pour la mise au point d'un produit ou d'un procédé nouveau, utile et ingénieux. Le brevet est délivré à l'inventeur qui est le premier à en faire la demande.

Droits d'auteur Les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques et musicales sont généralement protégées durant la vie de l'auteur et 50 ans après son décès. Les droits d'auteur s'appliquent à trois autres types de « productions », à savoir l'interprétation d'un interprète, les signaux de communication et les enregistrements sonores. Ils subsistent pendant 50 ans après l'interprétation, la fixation ou la radiodiffusion. L'enregistrement n'est pas obligatoire, car le droit d'auteur accompagne automatiquement la création d'une œuvre originale. Toutefois, l'enregistrement vous fait bénéficier d'une présomption de droits dans toute affaire de contrefaçon susceptible d'être portée devant les tribunaux.

Marques de commerce Les mots et les dessins — ou une combinaison de ces éléments — utilisés pour distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'une entreprise de ceux de ses concurrents sur le marché sont des marques de commerce. Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'enregistrer une marque de commerce, il est fortement recommandé de le faire. L'enregistrement confère au propriétaire le droit exclusif d'employer sa marque de commerce partout au Canada. La protection est renouvelable tous les 15 ans.

Centre de renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

Numéro sans frais :
1 800 348-5358
ATS sans frais :
1 800 642-3844
Téléphone : (819) 997-4282
Télécopieur : (819) 997-0324
Courriel :
burconcurrence@ic.gc.ca

Site Web :
http://concurrence.ic.gc.ca

Si vous vous lancez en affaires, vous voudrez peut-être vous assurer que personne d'autre n'utilise une marque de commerce ou une appellation commerciale similaire à celle que vous employez ou n'a enregistré ou demandé son enregistrement. Une marque de commerce déposée peut se révéler un précieux atout pour l'expansion d'une entreprise grâce à l'octroi de franchises.

Dessins industriels La protection des dessins industriels vise les caractéristiques visuelles de la forme, du motif, de l'ornementation ou de la configuration d'un article manufacturé ou une combinaison de ces éléments. Si vous n'êtes pas en possession d'un dessin dûment enregistré, vous ne pouvez revendiquer la propriété de ce dessin, ni le mettre à l'abri des imitations. Un enregistrement confère des droits exclusifs durant 10 ans au maximum.

Topographies de circuits intégrés Les topographies désignent les configurations tridimensionnelles des circuits électroniques gravées dans les circuits intégrés ou les schémas de montage qu'on trouve dans une foule de produits. Pour que le propriétaire d'une topographie bénéficie de droits, celle-ci doit être enregistrée. La demande doit avoir été déposée dans les deux ans suivant le début de l'exploitation commerciale de la topographie, et la protection dure 10 ans.

Consultez le site Web de l'OPIC (**http://opic.gc.ca**) où vous trouverez des renseignements détaillés sur chaque forme de propriété intellectuelle. INTELLECTUS, progiciel interactif de l'OPIC, est un outil de référence convivial qui donne rapidement accès à un large éventail de renseignements et peut être téléchargé gratuitement à partir du site de l'OPIC. Le réseau des intermédiaires de l'OPIC peut également organiser des exposés et des séances d'information afin de vous en apprendre davantage sur la propriété intellectuelle.

Règles du marché : *Loi sur la concurrence*

La *Loi sur la concurrence* est une loi fédérale visant à faire en sorte que les entreprises canadiennes se comportent de façon juste et équitable. Elle s'applique à presque toutes les entreprises du pays et définit les actes criminels de même que les infractions aux lois civiles.

Actes criminels

On parle de *complot pour fixer les prix* ou de *fixation des prix* lorsque des concurrents d'affaires conviennent entre eux des prix qu'ils exigeront pour leurs produits et services.

On parle de *truquage des offres* lorsque des soumissionnaires répondant à un appel d'offres ou à une demande de propositions s'entendent pour présenter des offres dont ils ont arrêté les détails ensemble.

On parle de *publicité trompeuse* dans le cas d'indications fausses ou trompeuses données au public sciemment ou sans se soucier des conséquences, de façon à influer sur la décision d'acheter le produit ou le service visé par la publicité.

On parle de *télémarketing trompeur* lorsqu'on a recours à des communications téléphoniques interactives pour faire la promotion d'un produit ou d'un service d'intérêt commercial en donnant des indications fausses ou trompeuses.

Infractions d'ordre civil

Par *abus de position dominante*, on entend toute conduite anticoncurrentielle adoptée par une entreprise dominante pour réduire la concurrence sur un marché.

Le terme *exclusivité* désigne une situation où un fournisseur oblige un client ou l'incite à acheter ses produits, ou l'empêche de s'en procurer d'autres.

Il y a *refus de vente* lorsqu'une entreprise est considérablement touchée ou ne peut mener ses affaires parce qu'il lui est impossible d'obtenir un produit donné en quantité suffisante.

Les *fusions* font l'objet d'un examen à l'issue duquel on détermine si l'acquisition d'une entreprise par une autre empêchera ou diminuera sensiblement la concurrence.

Parmi les *pratiques commerciales trompeuses* dont vous pouvez saisir les tribunaux, mentionnons divers types d'indications fausses ou trompeuses; publicité d'un produit à prix d'aubaine, mais incapacité de fournir des quantités raisonnables; vente d'un produit à un prix supérieur au prix annoncé; organisation d'un concours, d'une loterie, d'un jeu de hasard ou d'un jeu d'adresse sans divulgation équitable et adéquate des faits ayant une incidence substantielle sur les chances de gagner.

Si vous pensez être victime de pratiques commerciales déloyales, communiquez avec le Bureau de la concurrence. Le personnel du Bureau étudiera votre plainte et ouvrira, le cas échéant, une enquête officielle. En fonction des résultats, le Bureau peut saisir le procureur général du Canada des actes criminels présumés en vue de poursuites devant un tribunal pénal, et soumettre les questions de droit civil au Tribunal de la concurrence, qui statuera.

Règles du marché et étiquetage des produits : bien s'y prendre du premier coup

La *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* visent à faire en sorte que les consommateurs disposent d'une information exacte et précise sur certains produits de consommation et que les distributeurs, les vendeurs, les fabricants et les détaillants soient sur un pied d'égalité et disposent de l'information voulue pour ne pas adopter de comportements anticoncurrentiels ou donner des indications fausses ou trompeuses.

En affaires, il est important de donner satisfaction aux consommateurs et d'éviter les pertes qu'entraînent les plaintes, les retours et les remboursements d'articles. L'une des meilleures façons d'y parvenir consiste à faire en sorte que les étiquettes des produits fournissent aux consommateurs une information exacte et adéquate sur ces derniers.

Si vous produisez des biens, le Bureau de la concurrence peut vous aider à vous conformer aux lois et règlements visant la commercialisation d'articles de consommation comme les produits de consommation préemballés (à l'exception des produits alimentaires); les vêtements et d'autres articles de consommation en textile; les bijoux en or, en argent ou en platine ou d'autres articles fabriqués à partir d'un métal précieux.

Centre de renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

Numéro sans frais :
1 800 348-5358
ATS sans frais :
1 800 642-3844
Téléphone : (819) 997-4282
Télécopieur : (819) 997-0324
Courriel :
burconcurrence@ic.gc.ca

Site Web :
http://concurrence.ic.gc.ca

Une juste mesure pour tous : Mesures Canada

Seuls les instruments de mesure dûment approuvés peuvent être utilisés dans le commerce au Canada. Si vous utilisez des poids et mesures dans votre entreprise ou que vous désirez vous assurer de l'exactitude de la mesure de l'électricité ou du gaz naturel, Mesures Canada peut vous aider. Cet organisme offre différents services :

- essais des prototypes d'instruments de mesure, par exemple, les balances, les pompes à essence, les compteurs d'électricité et de gaz naturel, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes obligatoires;

Site Web :
http://mc.ic.gc.ca

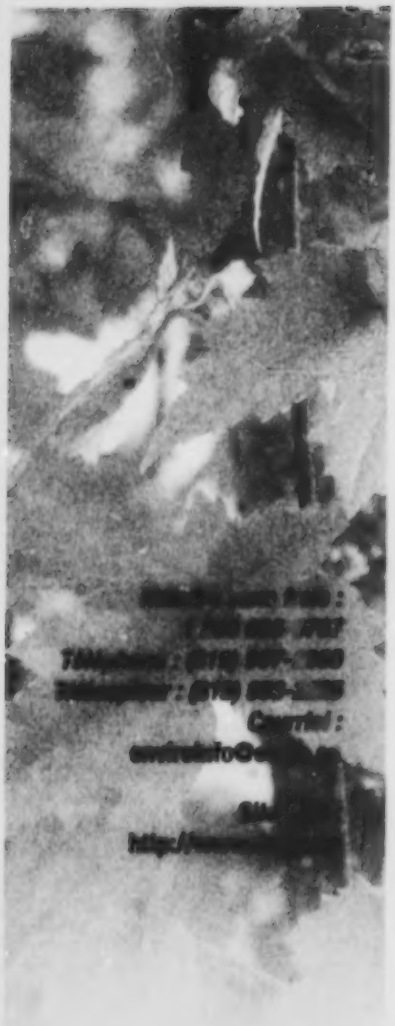

- inspection et validation des instruments de mesure approuvés (on inspecte les produits et services vendus en fonction d'une unité de mesure, afin de s'assurer qu'ils sont mesurés avec exactitude);
- enquête sur les plaintes émanant d'entreprises et de particuliers qui affirment avoir été lésés par des mesures inexactes;
- calibrage et homologation des étalons de masse, de longueur, de volume, de pression, de température et de mesure de la consommation d'électricité, de sorte que les mesures soient uniformes pour le commerce intérieur et le commerce international;
- délégation au secteur privé ou aux entreprises de services publics du pouvoir de fournir dans certains cas les services prévus par la loi qui autrement devraient être assurés par Mesures Canada.

Mesures Canada administre des bureaux dans 20 villes du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau régional d'Industrie Canada (dont vous trouverez le numéro dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Environnement Canada

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique qui aide les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement bien protégé et bien préservé. Qu'il s'agisse de prévention de la pollution ou de protection des espèces, entre autres sujets, communiquez avec ce ministère pour obtenir de l'information, par exemple, sur les lois, les règlements, les permis et les licences.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau d'Environnement Canada de votre région.

Licences de radiocommunication

Site Web :
http://strategis.gc.ca/spectre

Si vous utilisez ou envisagez d'utiliser un système de radiocommunication (sans fil) dans votre entreprise et que vous vous interrogez sur la nécessité d'obtenir une licence, communiquez avec Industrie Canada. Son Programme de gestion du spectre est chargé de l'exploitation des radiocommunications et de la gestion du spectre de radiofréquences au Canada. On s'assure ainsi que tous les Canadiens puissent avoir accès au spectre de radiofréquences dont ils ont besoin et l'utiliser.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'octroi de licences, communiquez avec le bureau régional d'Industrie Canada (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

CIRCULAIRES D'INFORMATION SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS

Ces circulaires sont diffusées à l'intention des personnes qui travaillent dans le domaine des radiocommunications au Canada. Renseignez-vous auprès du bureau d'Industrie Canada de votre région pour obtenir des précisions sur les circulaires (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Les circulaires sont également diffusées sur le site Web *Strategis* (**http://strategis.gc.ca/spectre**).

Direction générale de la réglementation des radiocommunications
et de la radiodiffusion
Industrie Canada
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

L'insolvabilité et la faillite

Le Bureau du surintendant des faillites supervise l'administration des éléments d'actif de façon que l'insolvabilité et la faillite soient administrées de manière équitable et rationnelle. Le Bureau assure des services aux entreprises et aux particuliers, notamment la recherche dans les dossiers publics, le traitement des plaintes et des demandes d'information ainsi que l'aide aux débiteurs en quête d'un syndic de faillite. Les entreprises en difficultés financières qui envisagent la faillite et désirent présenter une proposition à leurs créanciers devraient communiquer avec un syndic de faillite agréé figurant dans les Pages jaunes[MD] de l'annuaire téléphonique.

Pour obtenir l'adresse du bureau de votre région, communiquez avec l'administration centrale ou consultez le site Web. Vous trouverez également des numéros de téléphone locaux dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Administration centrale
Tour Jean-Edmonds Sud
8e étage
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Téléphone : (613) 941-1000
Télécopieur : (613) 941-2862

Site Web :
http://strategis.gc.ca/bsf

CIRCULAIRES D'INFORMATION SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS

Ces circulaires sont diffusées à l'intention des personnes qui travaillent dans le domaine des radiocommunications au Canada. Renseignez-vous auprès du bureau d'Industrie Canada de votre région pour obtenir des précisions sur les circulaires (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Les circulaires sont également diffusées sur le site Web *Strategis* (http://strategis.gc.ca/spectre).

Direction générale de la réglementation des radiocommunications
et de la radiodiffusion
Industrie Canada
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

L'insolvabilité et la faillite

Le Bureau du surintendant des faillites supervise l'administration des éléments d'actif de façon que l'insolvabilité et la faillite soient administrées de manière équitable et rationnelle. Le Bureau assure des services aux entreprises et aux particuliers, notamment la recherche dans les dossiers publics, le traitement des plaintes et des demandes d'information ainsi que l'aide aux débiteurs en quête d'un syndic de faillite. Les entreprises en difficultés financières qui envisagent la faillite et désirent présenter une proposition à leurs créanciers devraient communiquer avec un syndic de faillite agréé figurant dans les Pages jaunes[MD] de l'annuaire téléphonique.

Pour obtenir l'adresse du bureau de votre région, communiquez avec l'administration centrale ou consultez le site Web. Vous trouverez également des numéros de téléphone locaux dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada.

Site Web :
http://strategis.gc.ca/bsf

Faire affaire avec l'administration fédérale

Marchés publics

Si vous êtes à la recherche d'un marché pour vos produits ou services, n'oubliez pas que l'administration fédérale attribue chaque année quelque 45 000 marchés d'une valeur de plus de 11 milliards de dollars. Bien que de nombreux ministères impartissent individuellement certains types de services en vertu d'offres à commandes, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est le principal fournisseur de services communs et centraux de l'administration fédérale.

TPSGC assure un accès juste, ouvert et équitable à ces marchés en diffusant de l'information sur ses méthodes de gestion et d'achat, ses services d'information aux fournisseurs, ses initiatives en matière de commerce électronique et d'accès ainsi que d'autres débouchés directs. TPSGC a entrepris deux initiatives clés destinées à vous aider à répondre aux appels d'offres, soit Contrats Canada et le service électronique d'appels d'offres, MERX.

Contrats Canada

Fruit d'un partenariat entre divers ministères et organismes fédéraux, Contrats Canada renseigne les entreprises sur la façon de passer des marchés avec l'administration fédérale en développant et en améliorant les réseaux de communication.

Les trois grands secteurs d'activité de Contrats Canada sont :

- la sensibilisation des fournisseurs — en participant à des colloques, en accédant à Internet, en consultant des publications ou en communiquant avec Contrats Canada par téléphone ou par télécopieur, on peut découvrir comment l'administration fédérale s'approvisionne et quels produits et services elle achète;
- l'inscription des fournisseurs — ce système d'inscription des fournisseurs de première ligne est à la disposition de l'administration fédérale;
- les données sur la passation de marchés — des données sur les achats faits par TPSGC, organisme fédéral chargé des services communs, sont diffusées dans Internet; les données sur les achats des autres ministères le seront également.

TPSGC a publié des fiches d'information portant sur divers aspects des marchés publics. On peut également se procurer une brochure intitulée *Votre guide — Comment faire affaire avec TPSGC*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de TPSGC de votre région (dont le numéro figure dans les pages de l'annuaire téléphonique réservées au gouvernement du Canada).

Service électronique d'avis d'appel d'offres

Le service électronique d'avis d'appel d'offres mis en place par l'administration fédérale, maintenant connu sous le nom de MERX, constitue un précieux outil qui aide les entreprises canadiennes à faire affaire avec elle. Grâce à MERX, les fournisseurs peuvent connaître les besoins des ministères et organismes fédéraux, et décider ainsi à quels marchés ils souhaitent présenter une soumission.

MERX fait appel à un système électronique faisant connaître aux fournisseurs les possibilités de soumission. N'importe où au Canada, toute personne ayant accès à Internet peut consulter gratuitement les possibilités d'appels d'offres ouverts. Les abonnés au service paient des frais d'utilisation peu élevés et ont ainsi accès à des fonctions à valeur ajoutée; par exemple, ils peuvent consulter une liste de fournisseurs ayant demandé les documents de soumission. Nombre d'abonnés utilisent maintenant ce système pour obtenir des renseignements à jour sur les marchés offerts par l'administration fédérale et d'autres administrations publiques.

L'administration fédérale met en œuvre une autre initiative de passation de marchés.

Marché en direct de services professionnels en informatique Cette initiative a pour objet de rationaliser et de simplifier le processus de passation des marchés dans la région de la capitale nationale pour les services professionnels en informatique dont la valeur est inférieure au seuil des marchés assujettis à l'ALENA. Les fournisseurs, qu'il s'agisse de petites ou de grandes entreprises, peuvent s'inscrire sans frais en remplissant la page de signature de l'Entente de partenariat commercial.

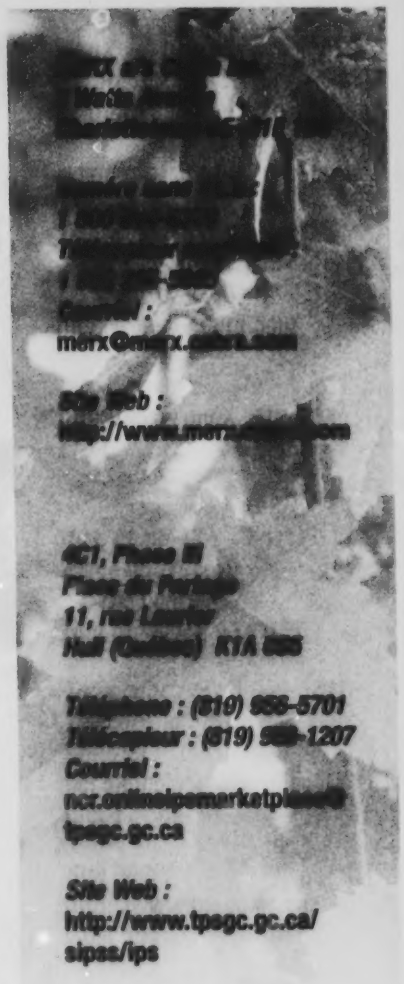

Courriel :
merx@merx.calibre.com

Site Web :
http://www.merx.com

4C1, Phase III
Place du Portage
11, rue Laurier
Hull (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-5701
Télécopieur : (819) 953-1207
Courriel :
ncr.onlinepmarketplace@tpgc.gc.ca

Site Web :
http://www.tpgc.gc.ca/sipas/ips

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Les Autochtones propriétaires d'une entreprise peuvent tirer parti de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, qui a pour objet d'aider l'administration fédérale et les entreprises autochtones à faire affaire ensemble, tout en respectant les principes d'équité, de transparence et du meilleur rapport qualité-prix.

Dans le cadre de la Stratégie, Affaires indiennes et du Nord Canada a établi le Répertoire des entreprises autochtones, qu'il est possible de consulter sur le site Web du Ministère.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Direction de l'accès aux marchés
10, rue Wellington, bureau 1930
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Numéro sans frais :
1 800 400-7677
Télécopieur : (819) 994-0445

Site Web :
http://www.ainc.gc.ca

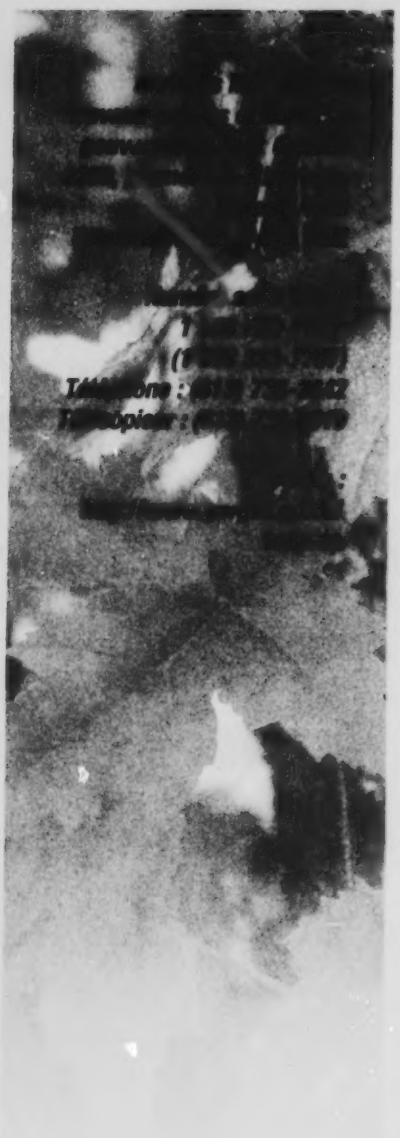

Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre

Les Canadiens se voient offrir la possibilité juste et équitable d'acheter les biens excédentaires du gouvernement fédéral qui ne sont pas rachetés par les groupes d'intérêt ayant la priorité, comme les provinces ou les municipalités.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les biens immobiliers et leur emplacement, y compris des cartes, des photographies et des plans, et connaître les coordonnées des personnes-ressources, visitez notre site Web.

Il suffit de composer le numéro sans frais pour joindre jour et nuit le service téléphonique de renseignements généraux sur les biens immobiliers à vendre par province et par région dans la province.

Autres

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation est le principal service d'information documentaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il administre la bibliothèque la plus complète et la plus à jour du pays dans le domaine de l'habitation. Le service rapide, courtois et consciencieux du Centre aide les professionnels du secteur (architectes, fournisseurs de matériaux de construction, entrepreneurs en construction, rénovateurs et exportateurs du secteur de l'habitation) à prendre des décisions éclairées pour répondre aux besoins de logement au Canada et dans les autres pays du monde.

Vous êtes à la recherche d'information et de services spécialisés dans le domaine de l'habitation? Le Centre canadien de documentation sur l'habitation possède les réponses dont vous avez besoin : guides des pratiques exemplaires, profils d'entreprises, revues, rapports à jour sur les nouveaux matériaux et les méthodes de construction de pointe, information sur les débouchés à l'étranger, tendances du marché intérieur et projections de la demande. Les vastes ressources du Centre — dont beaucoup d'ouvrages peuvent être empruntés — comprennent plus de 75 000 livres, auxquels s'ajoutent des revues, des vidéos, des cartes, des rapports gouvernementaux et une photothèque de plus de 100 000 images se rapportant à l'habitation et à l'urbanisme.

Pêches et Océans Canada

Pêches et Océans Canada administre de nombreux programmes et services, depuis les services hydrographiques jusqu'aux programmes d'aquaculture, afin d'aider les Canadiens exerçant des activités dans le domaine maritime.

- aquaculture
- Collège de la Garde côtière canadienne (Garde côtière canadienne)
- Service hydrographique du Canada
- Recherche et développement de la Garde côtière (Garde côtière canadienne)
- Services de déglaçage (Garde côtière canadienne)
- Service des données sur le milieu marin
- Services à la navigation maritime (Garde côtière canadienne)
- Sauvetage, sécurité et intervention environnementale (Garde côtière canadienne)
- Instituts de recherche
- Informations scientifiques et techniques sur les pêches
- Ports pour petits bateaux
- Appui aux autres objectifs gouvernementaux

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes susmentionnés, voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du CSEC de votre région, ou communiquez directement avec Pêches et Océans Canada au numéro (613) 993-0999. Vous pouvez aussi consulter le site Web du Ministère (**http://www.dfo-mpo.gc.ca**).

Environnement Canada

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique du gouvernement du Canada, qui aide les Canadiens à prendre des décisions judicieuses axées sur le développement durable pour que les générations actuelles et futures puissent vivre dans un environnement sain. Son mandat englobe la météorologie, l'environnement atmosphérique, l'eau et la nature. Il lui incombe de formuler et de communiquer les politiques et les programmes fédéraux dans le domaine de l'environnement. Environnement Canada exerce ses activités en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités, les entreprises, les groupes environnementaux, les organisations internationales et les peuples autochtones du Canada.

Le Ministère favorise l'intégration du développement durable dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral. Il met en œuvre, à l'intention des Canadiens, des politiques, des programmes et des services environnementaux dans les domaines correspondant à ses trois grands secteurs d'activités :

- maîtriser et prévenir la pollution de façon à assurer aux Canadiens un **environnement sain**;
- sauvegarder le riche patrimoine **naturel** du Canada;
- fournir des **prévisions météorologiques et environnementales** pour permettre aux Canadiens de s'adapter aux changements météorologiques et aux influences environnementales connexes et de trouver des solutions au problème du changement climatique.

Le quatrième secteur d'activités, à savoir **gestion, administration et politique** appuie les trois grands secteurs d'activités.

Environnement Canada s'efforce de poursuivre les priorités stratégiques suivantes :

- assurer le leadership et favoriser l'action à l'échelle nationale et internationale, sur les questions se rapportant à la viabilité de l'environnement;
- agir au nom de tous les Canadiens sur les problèmes environnementaux d'envergure nationale, et administrer et appliquer les lois et règlements du gouvernement fédéral en matière d'environnement;
- assurer la prestation de services pour permettre aux Canadiens de s'adapter à leur environnement d'une manière qui protège leur santé et leur sécurité et optimise l'efficacité économique;
- doter notre société des outils favorisant des décisions qui conduiront à la viabilité de l'environnement et coopérer avec d'autres parties ayant des objectifs similaires.

Voir la section intitulée *À votre service*, où vous trouverez les coordonnées du bureau d'Environnement Canada de votre région.

Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est au cœur du savoir-faire du gouvernement fédéral en matière d'évaluation. Ces évaluations servent à prévoir les répercussions environnementales possibles des projets de façon à introduire dès le départ des mesures de prévention et à réduire les dommages et les frais. L'Agence est un organisme indépendant qui relève directement du ministre de l'Environnement. En plus de promouvoir des évaluations environnementales de haute qualité, l'Agence :

- administre le processus d'évaluation environnementale fédéral;
- appuie les commissions ou les organismes de médiation chargés d'effectuer des examens dans le cadre des évaluations environnementales;
- favorise l'harmonisation des activités d'évaluation environnementale menées par tous les ordres de gouvernement dans les différentes régions du Canada;
- préconise et encourage la mise au point de saines pratiques d'évaluation environnementale;
- favorise et exécute des travaux de recherche sur les questions relatives à l'évaluation environnementale;
- veille à ce que le public puisse participer au processus d'évaluation environnementale.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale représente avec dynamisme les intérêts du gouvernement canadien dans le cadre des accords internationaux renfermant des dispositions relatives à l'évaluation environnementale. L'Agence épaule le ministre de l'Environnement en fournissant des lignes directrices et des avis aux autorités fédérales concernant l'intégration des questions environnementales dans le processus décisionnel.

Fonds d'action pour le changement climatique

Le Fonds d'action pour le changement climatique (FACC), annoncé en 1998 par le gouvernement du Canada, investira 150 millions de dollars sur trois ans dans des projets destinés à lutter contre le changement climatique. Les investissements fédéraux incitent les promoteurs de projets et d'autres partenaires des secteurs privé et public à investir aussi des montants considérables.

Le Fonds comporte quatre volets :

- Éducation et sensibilisation du public — ce volet appuie les projets qui sensibilisent les Canadiens au changement climatique, les aide à comprendre le phénomène et les encourage à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Mesures précoces en matière de technologie — ce volet appuie les projets visant à développer des technologies rentables qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Science, effets et adaptation — ce volet appuie les recherches visant à mieux comprendre l'ampleur, la fréquence et la répartition régionale du changement climatique ainsi que son incidence sur le Canada;
- Analyse de la fondation — ce volet appuie le processus national d'adaptation au changement climatique décrit en détail dans le document connexe intitulé *Relever le défi* et l'analyse approfondie des options en matière de réduction des effets de gaz à effet de serre.

Site Web : http://www.changementsclimatiques.gc.ca

À votre service

Agriculture et Agroalimentaire Canada Bureaux régionaux

Nouvelle-Écosse

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1800 Argyle Street, 5th Floor
P.O. Box 248
Halifax NS B3J 2N7

Téléphone : (902) 426-3198
Télécopieur : (902) 426-3439

Nouveau-Brunswick

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de recherches sur la pomme de terre
850, chemin Lincoln
C.P. 57000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 6C2

Téléphone : (506) 452-3706
Télécopieur : (506) 452-3509

Île-du-Prince-Édouard

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
440 University Avenue
Charlottetown PE C1A 4N6

Téléphone : (902) 566-7300
Télécopieur : (902) 566-7316

Terre-Neuve

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
John Cabot Building
10 Barter's Hill, 10th Floor
P.O. Box 1878
St. John's NF A1C 5R4

Téléphone : (709) 772-4063
Télécopieur : (709) 772-4803

Québec

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2001, rue University, bureau 746
Montréal (Québec) H3A 3N2

Téléphone : (514) 283-3815 (poste 513)
Télécopieur : (514) 496-3966

Ontario

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
174, chemin Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4S9

Téléphone : (519) 837-5849
Télécopieur : (519) 837-9782

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling, bureau 1011
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : (613) 759-7687
Télécopieur : (613) 759-7499

Manitoba

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 402
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7

Téléphone : (204) 983-8622
Télécopieur : (204) 983-4583

Saskatchewan

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1800 Hamilton Street, Room 801
Regina SK S4P 4K7

Téléphone : (306) 780-5545
Télécopieur : (306) 780-7360

Alberta

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Canada Place
9700 Jasper Avenue, Suite 720
Edmonton AB T5J 4G5

Téléphone : (780) 495-2119
Télécopieur : (780) 495-3324

Colombie-Britannique

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
620 Royal Avenue, Suite 204
New Westminster BC V3M 1J2

Téléphone : (604) 666-6344
Télécopieur : (604) 666-7235

Yukon

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2131 2nd Avenue, 2nd Floor
Whitehorse YT Y1A 2C6

Téléphone : (867) 667-5272
Télécopieur : (867) 393-6222

Centres de services aux entreprises du Canada

Nouvelle-Écosse

Centre de services aux entreprises
Canada — Nouvelle-Écosse
1575 Brunswick Street
Halifax NS B3J 2G1

Téléphone sans frais : 1 800 668-1010
Téléphone : (902) 426-8604
Télécopieur : (902) 426-6530
Info-fax sans frais : 1 800 401-3201
Info-fax : (902) 426-3201
ATS sans frais : 1 800 797-4188
Courriel : **halifax@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/ns**

Nouveau-Brunswick

Centre de services aux entreprises
Canada — Nouveau-Brunswick
570, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 6Z6

Téléphone sans frais : 1 800 668-1010
Téléphone : (506) 444-6140
Télécopieur : (506) 444-6172
Info-fax sans frais : 1 800 401-3201
Info-fax : (506) 444-6169
ATS sans frais : 1 800 887-6550
ATS : (506) 444-6166
Courriel : **cbscnb@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/nb**

Île-du-Prince-Édouard

Centre de services aux entreprises
Canada — Île-du-Prince-Édouard
75 Fitzroy Street, P.O. Box 40
Charlottetown PE C1A 7K2

Téléphone sans frais : 1 800 668-1010
Téléphone : (902) 368-0771
Télécopieur : (902) 566-7377
Info-fax sans frais : 1 800 401-3201
Info-fax : (902) 368-0776
ATS : (902) 368-0724
Courriel : **pei@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/pe**

Terre-Neuve

Centre de services aux entreprises
Canada — Terre-Neuve et Labrador
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8687
St. John's NF A1B 3T1

Téléphone sans frais : 1 800 668-1010
Téléphone : (709) 772-6022
Télécopieur : (709) 772-6090
Info-fax sans frais : 1 888 772-6030
Info-fax : (709) 772-6030
Courriel : **st.johns@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/nf**

Québec

Info entrepreneurs
5, place Ville-Marie, bureau 12500
Niveau Plaza
Montréal (Québec) H3B 4Y2

Téléphone sans frais : 1 800 322-INFO
(1 800 322-4636)
Téléphone : (514) 496-INFO
((514) 496-4636)
Télécopieur : (514) 496-5934
Info-fax sans frais : 1 800 322-4010
Info-fax : (514) 496-4010
Courriel : **infoentrepreneurs@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://infoentrepreneurs.org**

Ontario

Centre de services aux entreprises
Canada — Ontario
Toronto (Ontario) M5C 2W7

Téléphone sans frais : 1 800 567-2345
Téléphone : (416) 954-INFO
((416) 954-4636)
Télécopieur : (416) 954-8597
Info-fax sans frais : 1 800 240-4192
Info-fax : (416) 954-8555
Courriel : **info@cobsc.org**

Site Web : **http://www.rcsec.org/ontario**

Manitoba

Centre de services aux entreprises
Canada — Manitoba
240, avenue Graham, bureau 250
C.P. 2609
Winnipeg (Manitoba) R3C 4B3

Téléphone sans frais : 1 800 665-2019
Téléphone : (204) 984-2272
Télécopieur : (204) 983-3852
Info-fax sans frais : 1 800 665-9386
Info-fax : (204) 984-5527
ATS sans frais : 1 800 457-8466
Courriel : **manitoba@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/manitoba**

Saskatchewan

Centre de services aux entreprises
Canada — Saskatchewan
122 3rd Avenue North
Saskatoon SK S7K 2H6

Téléphone sans frais : 1 800 667-4374
Téléphone : (306) 956-2323
Télécopieur : (306) 956-2328
Info-fax sans frais : 1 800 667-9433
Info-fax : (306) 956-2310
Courriel : **saskatooncsbsc@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/sask**

Alberta

Liaison Entreprise
Centre de services aux entreprises
Suite 100
10237–104 Street NW
Edmonton AB T5J 1B1

Téléphone sans frais : 1 800 272-9675
Téléphone : (780) 422-7722
Télécopieur : (780) 422-0055
Info-fax sans frais : 1 800 563-9926
Info-fax : (780) 427-7971
Courriel : **buslink@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/alberta**

Colombie-Britannique

Centre de services aux entreprises
Canada — Colombie-Britannique
601 West Cordova Street
Vancouver BC V6B 1G1

Téléphone sans frais : 1 800 667-2272
Téléphone : (604) 775-5525
Télécopieur : (604) 775-5520
Info-fax sans frais : 1 800 667-2272
Info-fax : (604) 775-5515
Courriel : **olson.dave@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.sb.gov.bc.ca**

Territoires du Nord-Ouest

Centre de services aux entreprises
Canada — Territoires du Nord-Ouest
8th Floor, Scotia Centre
P.O. Box 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone sans frais : 1 800 661-0599
Téléphone : (867) 873-7958
Télécopieur : (867) 873-0101
Info-fax sans frais : 1 800 661-0825
Info-fax : (867) 873-0575
Courriel : **yel@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/tno**

Yukon

Centre de services aux entreprises
Canada — Yukon
201–208 Main Street
Whitehorse YT Y1A 2A9

Téléphone sans frais : 1 800 661-0543
Téléphone : (867) 633-6257
Télécopieur : (867) 667-2001
Info-fax sans frais : 1 800 841-4320
Info-fax : (867) 633-2533
Courriel : **perry.debbie@cbsc.ic.gc.ca**

Site Web : **http://www.rcsec.org/yukon**

Environnement Canada

Numéro sans frais : 1 800 668-6767
Téléphone : (819) 997-2800
Télécopieur : (819) 953-2225
Courriel : **enviroinfo@ec.gc.ca**

Site Web : **www.ec.gc.ca**

Région de l'Atlantique

Environnement Canada
Région de l'Atlantique
45 Alderney Drive, 15th Floor
Dartmouth NS B2Y 2N6

Téléphone : (902) 426-4926
Télécopieur : (902) 426-9158

Région du Québec

Environnement Canada
Région du Québec
100, boulevard Alexis-Nihon
Saint-Laurent (Québec) H4M 2N8

Téléphone : (514) 283-4152

Région de l'Ontario

Environnement Canada
Région de l'Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4

Téléphone : (416) 739-4757
Télécopieur : (416) 739-4603

Région des Prairies et du Nord

Environnement Canada
Région des Prairies et du Nord
Twin Atria, Suite 200
4999 – 98th Avenue
Edmonton AB T6B 2X3

Téléphone : (780) 951-8846

Région du Pacifique et du Yukon

Environnement Canada
Région du Pacifique et du Yukon
700 – 1200 West 73rd Avenue
Vancouver BC V6P 6H9

Téléphone : (604) 664-9033

Administration centrale du Service de l'environnement atmosphérique

Environnement Canada
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4

Téléphone : (416) 739-4580
Télécopieur : (416) 739-4967

Centres du commerce international

Nouvelle-Écosse

Centre du commerce international
Industrie Canada
1801 Hollis Street
Halifax NS B3J 2V9

Téléphone : (902) 426-7540
Télécopieur : (902) 426-5218

Nouveau Brunswick

Centre du commerce international
Industrie Canada
1045, rue Main, unité 103
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6452
Télécopieur : (506) 851-6429

Île-du-Prince-Édouard

Centre du commerce international
Industrie Canada
75 Fitzroy Street
Charlottetown PE C1A 7M8

Téléphone : (902) 566-7382
Télécopieur : (902) 566-7450

Terre-Neuve

Centre du commerce international
Industrie Canada
John Cabot Building
Phase II, 10 Barter's Hill, 10th Floor
St. John's NF A1B 3R9

Téléphone : (709) 772-5511
Télécopieur : (709) 772-5093

Québec

Centre du commerce international
Industrie Canada
5, place Ville Marie, 7e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2

Téléphone : (514) 283-6328
Télécopieur : (514) 283-8794

Ontario

Centre du commerce international
Industrie Canada
151, rue Yonge, 4e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7

Téléphone : (416) 973-5053
Télécopieur : (416) 973-8161

Manitoba

Centre du commerce international
Industrie Canada
400, avenue St. Mary, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Téléphone : (204) 983-5851
Télécopieur : (204) 983-3182

Saskatchewan

Centre du commerce international
Industrie Canada
Princeton Tower
123 2nd Avenue South, 7th Floor
Saskatoon SK S7K 7E6

Téléphone : (306) 975-5315
Télécopieur : (306) 975-5334

Centre du commerce international
Industrie Canada
320–1801 Hamilton Street
Regina SK S4P 3N8

Téléphone : (306) 780-6325
Télécopieur : (306) 780-8797

Alberta

(également responsable des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut)

Centre du commerce international
Industrie Canada
Canada Place
9700 Jasper Avenue, Suite 725
Edmonton AB T5J 4C3

Téléphone : (780) 495-2944
Télécopieur : (780) 495-4507

Centre du commerce international
Industrie Canada
300–639 5th Avenue S.W.
Calgary AB T2P 0M9

Téléphone : (403) 292-4575
Télécopieur : (403) 292-4578

Colombie-Britannique

(également responsable du Yukon)

Centre du commerce international
Industrie Canada
300 West Georgia Street, Suite 2000
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6E1

Téléphone : (604) 666-0434
Télécopieur : (604) 666-0954

Organismes de développement économique régional

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Siège social

Centre de la Croix bleue
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8

Téléphone sans frais : 1 800 561-7862
Téléphone : (506) 851-2271
Télécopieur : (506) 851-7403

Nouvelle-Écosse

Suite 600
1801 Hollis Street
P.O. Box 2284, Station M
Halifax NS B3J 3C8

Téléphone sans frais : 1 800 565-1228
Téléphone : (902) 426-6743
Télécopieur : (902) 426-2054

Nouveau-Brunswick

Maison Barker
570, rue Queen, 3e étage
C.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5A6

Téléphone sans frais : 1 800 561-4030
Téléphone : (506) 452-3184
Télécopieur : (506) 452-3285

Société d'expansion du Cap-Breton
4th Floor
Commerce Tower
15 Dorchester Street
P.O. Box 1750
Sydney NS B1P 6T7

Téléphone sans frais : 1 800 705-3926
Téléphone : (902) 564-3600
Télécopieur : (902) 564-3825

Île-du-Prince-Édouard

3rd Floor
Royal Bank Building
100 Sydney Street
P.O. Box 40
Charlottetown PE C1A 7K2

Téléphone sans frais : 1 800 871-2596
Téléphone : (902) 566-7492
Télécopieur : (902) 566-7098

Terre-Neuve

11th Floor
John Cabot Building
10 Barter's Hill
P.O. Box 1060, Station C
St. John's NF A1C 5M5

Téléphone sans frais : 1 800 668-1010
Téléphone : (709) 772-2751
Télécopieur : (709) 772-2712

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor)

FedNor, Sault Ste. Marie

Place Roberta Bondar
70, promenade Foster, 6e étage
Bureau 600
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V4

Téléphone sans frais : 1 877 333-6673
Téléphone : (705) 941-2014
Télécopieur : (705) 941-2085

FedNor, Sudbury

19, rue Lisgar, bureau 307
Sudbury (Ontario) P3E 3L4

Téléphone sans frais : 1 877 333-6673
Téléphone : (705) 671-0711
Télécopieur : (705) 671-0717

FedNor, Thunder Bay

33, rue Court Sud, 1er étage
Thunder Bay (Ontario) P7B 2W6

Téléphone sans frais : 1 877 333-6673
Téléphone : (807) 766-1800
Télécopieur : (807) 346-8474

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Siège social

Tour de la Bourse
800, place Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone sans frais : 1 800 322-4636
Téléphone : (514) 496-4636
Télécopieur : (514) 496-5934

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Politiques et représentation

Place du Portage, Phase II
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 1110, succursale B
Hull (Québec) J8X 3X5

Téléphone : (819) 997-3474

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Abitibi-Témiscamingue

906, 5e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1B9

Téléphone sans frais : 1 800 567-6451
Téléphone : (819) 825-5260

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

Édifice Trust Général du Canada
2, rue Saint-Germain Est, bureau 310
Rimouski (Québec) G5L 8T7

Téléphone sans frais : 1 800 463-9073
Téléphone : (418) 722-3282

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Centre du Québec

Place du Centre
150, rue Marchand, bureau 502
Drummondville (Québec) J2C 4N1

Téléphone sans frais : 1 800 567-1418
Téléphone : (819) 478-4664

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Côte-Nord

701, boul. Laure, bureau 202B
C.P. 698
Sept-Îles (Québec) G4R 4K9

Téléphone sans frais : 1 800 463-1707
Téléphone : (418) 968-3426

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Estrie

Place Andrew Paton
65, rue Belvédère Nord, bureau 240
Sherbrooke (Québec) J1H 4A7

Téléphone sans frais : 1 800 567-6084
Téléphone : (819) 564-5904

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Île de Montréal

Tour de la Bourse
800, place Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone : (514) 283-2500

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Laval, Laurentides, Lanaudière

Tour Triomphe II
2540, boul. Daniel-Johnson, bureau 204
Laval (Québec) H7T 2S3

Téléphone sans frais : 1 800 430-6844
Téléphone : (450) 973-6844

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Mauricie

Immeuble Bourg du Fleuve
25, rue des Forges, bureau 413
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G4

Téléphone sans frais : 1 800 567-8637
Téléphone : (819) 371-5182

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Montérégie

Complexe Saint-Charles
1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 411
Longueuil (Québec) J4K 5G4

Téléphone sans frais : 1 800 284-0335
Téléphone : (450) 928-4088

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Nord du Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone sans frais : 1 800 561-0633
Téléphone : (514) 496-7609

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Outaouais

259, boul. Saint-Joseph, bureau 202
Hull (Québec) J8Y 6T1

Téléphone sans frais : 1 800 561-4353
Téléphone : (819) 994-7442

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Québec, Chaudière-Appalaches

Édifice John-Munn
112, rue Dalhousie, 2e étage
Québec (Québec) G1K 4C1

Téléphone sans frais : 1 800 463-5204
Téléphone : (418) 648-4826

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

Saguenay — Lac-Saint-Jean

170, rue Saint-Joseph Sud, bureau 203
Alma (Québec) G8B 3E8

Téléphone sans frais : 1 800 463-9808
Téléphone : (418) 668-3084

Site Web : **http://www.dec-ced.gc.ca**

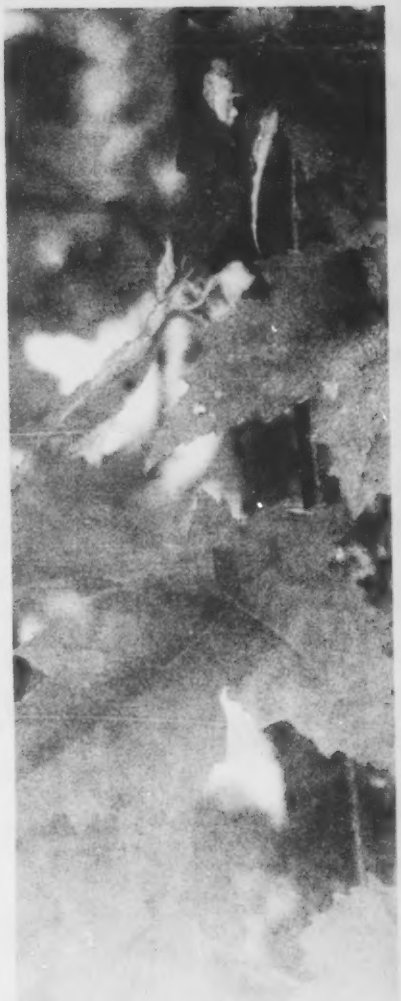

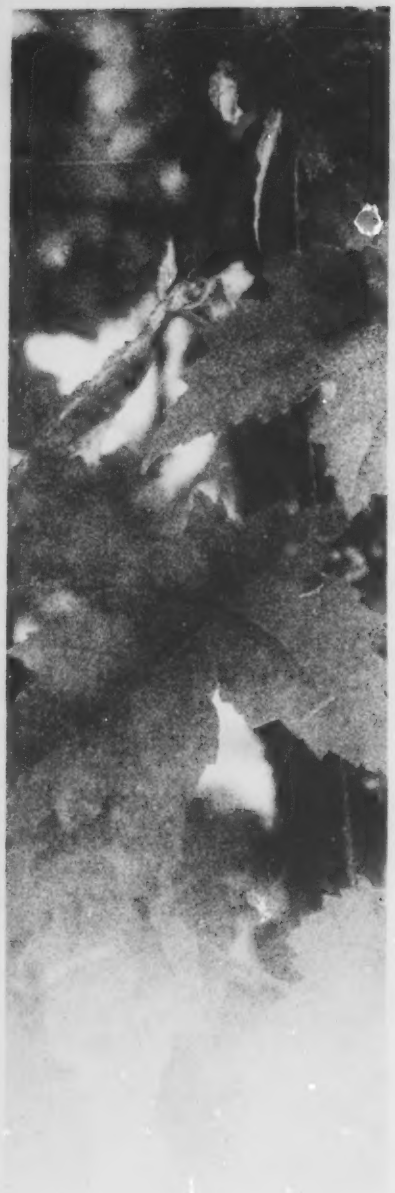

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)

Siège social, Alberta

Suite 1500
Canada Place
9700 Jasper Avenue
Edmonton AB T5J 4H7

Téléphone sans frais : 1 888 338-9378
Téléphone : (403) 495-4164
Télécopieur : (403) 495-4557

Manitoba

Immeuble Cargill
240, avenue Graham, bureau 712
C.P. 777
Winnipeg (Manitoba) R3C 2L4

Téléphone : (204) 983-4472
Télécopieur : (204) 983-4694

Saskatchewan

Suite 601
S.J. Cohen Building
119 4th Avenue South
P.O. Box 2025
Saskatoon SK S7K 3S7

Téléphone sans frais : 1 800 338-WEST
(1 800 338-9378)
Téléphone : (306) 975-4373
Télécopieur : (306) 975-5484

Colombie-Britannique

Suite 700
Price Waterhouse Building
601 West Hastings Street
Vancouver BC V6B 5G9

Téléphone sans frais : 1 800 338-WEST
(1 800 338-9378)
Téléphone : (604) 666-6256
Télécopieur : (604) 666-2353

Ottawa

Tours Centennial
200, rue Kent, 8e étage
C.P. 2128, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W3

Téléphone : (613) 952-9378
Télécopieur : (613) 952-9384

Programme forestier des Premières Nations

Yukon

Ressources forestières
Affaires indiennes et du Nord Canada
345–300 Main Street
Whitehorse YT Y1A 2B5

Téléphone : (867) 667-3306
Télécopieur : (867) 667-3138

Colombie-Britannique

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
506 West Burnside Road
Victoria BC V8Z 1M5

Téléphone : (250) 363-6014
Télécopieur : (250) 363-0775

Alberta, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest

Centre de foresterie du Nord
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
5320 122nd Street
Edmonton AB T6H 3S5

Téléphone : (780) 435-7270 ou
(780) 435-7275
Télécopieur : (780) 435-7356

Saskatchewan

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
Room 250
1288 Central Avenue
Prince Albert SK S6V 4V8

Téléphone : (306) 953-8546
Télécopieur : (306) 953-8649

Ontario

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
1219, rue Queen Est
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 5M7

Téléphone : (705) 949-9461
Télécopieur : (705) 759-5712

Québec

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
1055, rue du PEPS
C.P. 3800
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 648-7134 ou
(418) 648-7133
Télécopieur : (418) 648-2529

Nouveau-Brunswick

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
C.P. 4000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5P7

Téléphone : (506) 452-3638
Télécopieur : (506) 452-2495

Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
430 Marney Road
Hilden NS B0N 1C0

Téléphone : (902) 893-0099
Télécopieur : (902) 893-4468

Adresses Internet

Affaires indiennes et du Nord Canada	**http://www.ainc.gc.ca**
Agence canadienne de développement international	**http://www.acdi-cida.gc.ca**
Agence de promotion économique du Canada atlantique	**http://www.acoa.ca**
Agence des douanes et du revenu du Canada	**http://www.ccra-adrc.gc.ca**
Assurance-emploi	**http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/common/ homex.shtml**
Atelier en ligne sur la petite entreprise	**http://www.cbsc.org/osbw**
Banque de développement du Canada	**http://www.bdc.ca**
Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre	**http://www.tpsgc.gc.ca/fedprop**
Bulletin trimestriel sur la petite entreprise	**http://strategis.gc.ca/SMEquarterly**
Bureau de la concurrence	**http://concurrence.ic.gc.ca**
Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes	**http://VirtualOffice.ic.gc.ca/bepo**
Bureau du surintendant des faillites	**http://osb-bsf.ic.gc.ca**
CanadExport	**http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/news/ newsletr/canex**
Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution	**http:/www3.ec.gc.ca/cppic**
Centre d'information topographique	**http://www.geocan.nrcan.gc.ca/cti-cit**
Centre de la technologie de l'énergie de CANMET	**http://www.nrcan.gc.ca/es/etb/etbfhome.htm**
Centre de recherches sur les communications	**http://www.crc.ca**
Centre des études de marché	**http://www.infoexport.gc.ca**
Centre des occasions d'affaires internationales	**http://www.coai.gc.ca**
Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales	**http://www.ec.gc.ca/etad/cetac/index_f.htm**
Centres de services aux entreprises du Canada	**http://www.rcsec.org**
Collections numérisées du Canada	**http://collections.ic.gc.ca**
Commerce électronique	**http://strategis.gc.ca/com-e**
Commission canadienne du tourisme	**http://www.canadatourisme.com**
Connexion employeurs	**http://www.youth.gc.ca**

ConnexionTravail	http://www.ConnexionTravail.com
Conseil canadien des normes	http://www.ccn.ca
Conseil des arts du Canada	http://www.conseildesarts.ca
Contact! Le réseau canadien de gestion	http://strategis.gc.ca/contact-f
Contrats Canada	http://www.contratscanada.gc.ca
Coopératives	http://www.agr.ca/policy/coop/accueil.html
Corporation commerciale canadienne	http://www.ccc.ca
Déclaration de revenus des sociétés	http://www.ccra-adrc.gc.ca/declart2
Développement des ressources humaines Canada	http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Développement économique Canada pour les régions du Québec	http://www.dec-ced.gc.ca
Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation	http://www.infoexport.gc.ca
Direction générale des corporations	http://strategis.gc.ca/corporations
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	http://www.deo.gc.ca
En primeur (*Strategis*)	http://strategis.gc.ca/enprimeur
Entreprise autochtone Canada	http://abc.gc.ca
Environnement Canada	http://www.ec.gc.ca
Équipe Canada Inc	http://exportsource.gc.ca
Étapes vers le capital de croissance	http://strategis.gc.ca/croissance
Export Alerte!	http://www.ccn.ca
ExportSource	http://exportsource.gc.ca
Fonds canadien de télévision (FCT)	http://www.CanadianTelevisionFund.ca/fm
Fonds d'action pour le changement climatique	http://www.changementsclimatiques.gc.ca
Fonds du Canada pour la création d'emploi	http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Fonds pour la création de possibilités économiques	http://www.ainc.gc.ca
Formulaire de relevé d'emploi	http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ei/common/homex. shtml
Forum pour la formation en commerce international	http://www.fitt.ca
Gouvernement du Canada	http://canada.gc.ca
Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise	http://strategis.gc.ca/guidepme

InfoExport	http://www.infoexport.gc.ca
Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario	http://fednor.ic.gc.ca
Initiative Participation des Autochtones au marché du travail	http://www.ainc.gc.ca
Initiative pour l'acquisition des ressources	http://www.ainc.gc.ca
Jeunes stagiaires Canada	http://www.youth.gc.ca
La Voie verte	http://www.ec.gc.ca
Les femmes d'affaires et le commerce	http://www.infoexport.gc.ca/businesswomen/menu-f.asp
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada	http://strategis.gc.ca/csbfa
Loi sur les mesures spéciales d'importation	http://www.ccra-adrc.gc.ca/lmsi
Marché en direct de services professionnels en informatique	http://www.tpsgc.gc.ca/sipss/ips
MERX	http://www.merx.cebra.com
Mesures Canada	http://mc.ic.gc.ca
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	http://www.dfait-maeci.gc.ca
Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®)	http://www.bdc.ca
Office de la propriété intellectuelle du Canada	http://opic.gc.ca
Ordinateurs pour les écoles	http://www.rescol.ca/cfs-ope
Partenariat technologique Canada	http://ptc.ic.gc.ca
Pêches et Océans Canada	http://www.dfo-mpo.gc.ca
Performance Plus	http://www.pme.ic.gc.ca
Photothèque nationale de l'air	http://airphotos.nrcan.gc.ca
Plan d'affaires interactif	http://www.cbsc.org/ibp
Premiers emplois en sciences et technologie	http://www.wd.gc.ca
Profit$®	http://www.bdc.ca
Programme Collectivités ingénieuses	http://collectivitesingenieuses.ic.gc.ca
Programme d'accès communautaire	http://pac.ic.gc.ca
Programme d'aide à la recherche industrielle	http://www.cnrc.ca/pari
Programme d'emploi en commerce international	http://www.wd.gc.ca/fra/content/inter/index.html
Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations	http://www.ainc.gc.ca/youth/index_f.html

Programme d'expansion commerciale	http://www.ainc.gc.ca
Programme de coopération industrielle	http://www.acdi-cida.gc.ca/pci
Programme de développement des marchés d'exportation — Élément agroalimentaire	http://www.agr.ca/progser/aaepdmea.html
Programme de développement économique des collectivités	http://www.ainc.gc.ca
Programme de formation et de consultation à l'intention des nouveaux exportateurs	http://www.bdc.ca
Programme de gestion du spectre	http://strategis.gc.ca/spectre
Programme de négociation de l'accès aux ressources	http://www.ainc.gc.ca
Programme de partenariat fédéral-provincial-territorial-régional	http://www.ainc.gc.ca
Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (PRDEI)	http://www.nrcan.gc.ca/es/new/esf.htm
Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol	http://www.rescol.ca/fonds
Programme du travail, Développement des ressources humaines Canada	http://labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca
Programme Étudiants bien branchés	http://www.scp-ebb.com
Programme forestier des Premières Nations	http://www.fnfp.gc.ca
Programme IDÉE-PME	http:www.dec-ced.gc.ca
Programme Renaissance Europe de l'Est	http://www.acdi-cida.gc.ca
Quoi de neuf (*Strategis*)	http://strategis.gc.ca/SSGF/wn00005f.html
Recherche scientifique et développement expérimental	http://www.ccra-adrc.gc.ca/rsde
Réseau canadien de technologie	http://ctn.nrc.ca
Réseau des entreprises canadiennes	http://strategis.gc.ca/sc_coinf/ccc/frmdoc/ homepage.html
Réseau Info Agro-Export (RIAE)	http://ats.agr.ca
Ressources naturelles Canada	http://www.rncan.gc.ca
Revenu Canada	http://www.rc.gc.ca
Service d'exportation agroalimentaire (SEA) en ligne	http://atn-riae.agr.ca
Service de l'environnement atmosphérique (SEA)	http://www1.tor.ec.gc.ca
Service des délégués commerciaux à l'étranger	http://www.infoexport.gc.ca
Service électronique officiel d'appel d'offres canadien (MERX)	http://www.merx.cebra.com
Société canadienne d'hypothèques et de logement	http://www.cmhc-schl.gc.ca

Société du crédit agricole	**http://www.fcc-sca.ca**
Société pour l'expansion des exportations	**http://www.edc-see.ca**
Sociétés d'aide au développement des collectivités	**http://strategis.gc.ca**
Sources de financement	**http://strategis.gc.ca/sources-f**
Statistique Canada	**http://www.statcan.ca**
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	**http://www.ainc.gc.ca**
Strategis	**http://strategis.gc.ca**
Système d'information informatisé des douanes	**http://www.ccra-adrc.gc.ca**
Taxe sur les produits et services (TPS) et Taxe de vente harmonisée (TVH)	**http://www.ccra-adrc.gc.ca/tpstvh-edi**
Technologie, innovation et octroi de licences	**http://strategis.gc.ca**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**http://w3.tpsgc.gc.ca**
Un Canada branché	**http://brancher.gc.ca**
Une approche mondiale... Exportez vos services!	**http://strategis.gc.ca/uam**
VolNet	**http://www.volnet.org**
WIN Exports	**http://www.dfait-maeci.gc.ca**

Index

Accord de financement avec la Banque de développement du Canada 20

Accord de financement avec la Banque Royale 20

Accord de financement avec les caisses populaires 20

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) 55, 56, 99

ACF capital atlantique inc. 21

Activités des associations commerciales 45, 46

Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) 29, 30, 31, 68, 83, 99

Agence canadienne de développement international (ACDI) 49

Agence canadienne d'évaluation environnementale 103

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) 3, 7, 21, 37, 73

Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) 52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) 38, 40, 41

Aide à la précommercialisation PARI-PTC 74, 76

Aide au travail indépendant 63

Analyse de la fondation 103

Assiniboine Credit Union 22

Association canadienne de normalisation (CSA) 80

Association nationale des sociétés de financement des Autochtones 31

Assurance-crédit à l'exportation 46

Assurance-emploi 58, 62, 63, 64, 65

Atelier en ligne sur la petite entreprise 4

Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) 22

Banque de développement du Canada (BDC) 3, 9, 18, 19, 20, 22, 44, 49, 52, 69, 70, 71, 73

Banque de Montréal 72

Banque des Premières Nations du Canada 22

Banque nationale du Canada 22

Banque Royale du Canada 22

Banque Toronto-Dominion (TD) 22

BDC Connex® 9, 18, 19, 20

Biens immobiliers du gouvernement fédéral à vendre 100

Boîte à outils de collectivités ingénieuses 90

Boîte à outils pour l'investissement 24

Brevets 93

Brochures d'information de l'Agence des douanes et du revenu du Canada 60

Bulletin trimestriel sur la petite entreprise 12

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens 25

Bureau de la concurrence 95

Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes (BPEEC) 16, 78

Bureau des cartes du Canada 81

Bureau du surintendant des faillites 97

Calculatrice des frais bancaires pour PME 24

Calculatrice location ou achat 24

CanadExport 37, 38, 39

Capital destiné à assurer la croissance des entreprises autochtones 19

Capital de risque 19

Capitaux supplémentaires pour les Sociétés d'aide au développement des collectivités 20

Centre canadien de documentation sur l'habitation (CCDH) 44, 101

Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP) 15

Centre d'échange de ressources des collectivités ingénieuses 90

Centre de documentation technique du CCN 11

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (CTEC) 80

Centre de recherche de l'Ouest de CANMET 80

Centre de recherches sur les communications (CRC) 67, 75, 77
Centre des études de marché 39
Centre des occasions d'affaires internationales (COAI) 54
Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications 77
Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CECATE) 78
Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) 3, 4, 5, 8, 33, 34, 38, 73, 75, 92, 101
Centres de services pour les femmes entrepreneures 8
Centres du commerce international (CCI) 37, 38, 46, 53, 54
Chambre de commerce du Canada 70
Circulaires d'information sur les radiocommunications 97
Code canadien du travail 91, 92
Code type pour la protection des renseignements personnels 89
Collections numérisées du Canada 87
Comité régional d'examen des projets 29
Commerce agroalimentaire 2000 (CA 2000) 41
Commerce électronique 19, 84, 86
Commission canadienne du tourisme 14
Commission électrotechnique internationale 11
Compétitivité de l'industrie 14
Connexion employeurs 66
ConnexionTravail 66
Conseil canadien des normes (CCN) 3, 10, 11, 52, 53
Conseil consultatif sur les exportations dans le secteur canadien de l'habitation 42
Conseil des arts du Canada 26, 27
Conseil des institutions financières d'État 45
Conseil national de recherches du Canada 67, 74, 75, 76
Conseillers en technologie industrielle 74, 75
CONSENSUS 11
Contact! Le réseau canadien de gestion 72, 73

Contrats Canada 98

Coopératives 92

Corporation commerciale canadienne (CCC) 44, 48

Corporation d'investissement en capital de la Banque de Montréal 22

Corporations locales de développement des entreprises (CLDE) 21, 23

Coups d'pousse 25

Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) 60

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne 25

Déclaration annuelle de la TPS/TVH 61

Déclaration de revenus des sociétés T2 59

Déclaration par voie électronique 59

Déclaration T2 abrégée 59

Dépliants de Développement économique Canada pour les régions du Québec 8

Dessins industriels 94

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) 62, 63, 64, 65, 66, 91, 92

Développement durable 75

Développement économique Canada pour les régions du Québec 3, 7, 8, 21, 22, 36, 77

Direction de la technologie minérale 82

Direction du développement des exportations (TCE) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) 37, 38

Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation 53

Direction générale des corporations 91

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) 3, 8, 9, 22, 35, 67, 72, 73

Division de la réglementation des explosifs 82, 83

Droits d'auteur 93

Échange électronique de données (EED) 61, 84, 85

Éducation et sensibilisation du public 103

En primeur de Strategis 13

Enregistrement des entreprises en direct (EED) 57

Entente de coopération Canada-provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur 37

Entente de partenariat commercial 99

Entreprise autochtone Canada 27, 28, 29, 30, 50

Entreprises novices à l'exportation (ENE) 45

Environnement Canada 15, 78, 79, 96, 102

Équipe Canada 37

Équipe Canada inc. 6, 32, 33, 34, 39, 40, 42, 44, 51, 54

Équipe des nouveaux exportateurs (ENE) 46

Équipe des services financiers aux PME 47

Équipe internationale de formation de la SCHL 44

Équipes sectorielles commerciales Canada (ESCC) 38, 39, 40

Étapes vers le capital de croissance 23

Étudiants bien branchés 86

Évaluation environnementale 103

Expansion du commerce et des marchés 50

Export Alerte! 10, 52, 53

ExportSource 33

Factor (Foundation to Assist Canadian Talent on Records) 26

Faillite 97

Financement à l'exportation 47

FITThabiletés 51

Fonds canadien de télévision (FCT) 27

Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) 103

Fonds d'aide aux activités précommerciales 20

Fonds d'aide aux organismes sans but lucratif 20

Fonds d'aide aux projets touristiques de FedNor 20

Fonds de croissance à l'exportation 19

Fonds de développement de l'industrie touristique 19

Fonds de développement des industries culturelles 18

Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario 20

Fonds du Canada pour la création d'emploi 65

Fonds IDÉE-PME 22

Fonds Jeunesse 23

Fonds pour la création de possibilités économiques 29

Formulaire de relevé d'emploi 64

Forum Canada-Ontario sur l'exportation 35

Forum pour la formation en commerce international (FITT) 35, 40, 51

Foundation to Assist Canadian Talent on Records (Factor) 26

Garanties bancaires 47

Groupe-conseil de la BDC 52, 69, 70

Guichet d'affaires 57

Guide 25 TEC/ISO 83

Guide de l'OPSE 73

Guide de 1999 pour les employeurs intitulé *Comment compléter le formulaire de relevé d'emploi* 64

Guide de la petite entreprise pour la constitution en société de régime fédéral 91

Guide de préparation à l'exportation 34, 39

Industrie Canada 3, 12, 23, 24, 27, 30, 38, 42, 53, 54, 74, 87, 88, 91, 96, 97

Info-guides 5

InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) 39

Initiative de planification d'entreprise 20

Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) 3, 6, 20, 35

Initiative pour l'acquisition des ressources 29

Initiative pour les femmes entrepreneures 72

INTELLECTUS 94

ISO 9000 . . . . . 10, 11, 36, 69
ISO 14000 . . . . . 11, 69
Jeunes stagiaires Canada 66
Journées d'information sur les douanes 55
Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs 82
Laboratoire de la technologie des matériaux (LTM) 82
Laboratoire de recherche en diversification énergétique de CANMET (LRDE) 80
Laboratoires des mines et des sciences minérales (LMSM) 82
La mondialisation 51
La Voie verte 15, 78
Les Amériques 14
Licences de radiocommunication 96
L'importation de marchandises au Canada à des fins commerciales 56
Loi canadienne sur les coopératives 92
Loi canadienne sur les sociétés par actions 91
Loi de l'impôt sur le revenu 60
Loi sur la concurrence
Actes criminels
complot pour fixer les prix
fixation des prix
publicité trompeuse
télémarketing trompeur
truquage des offres
Infractions d'ordre civil
exclusivité
fusions
position dominante
pratiques commerciales trompeuses
refus de vente 94
Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques 89
Loi sur la santé des non-fumeurs 91
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada 12, 17
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation 95
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux 95
Loi sur l'équité en matière d'emploi 91, 92

Loi sur les douanes 55

Loi sur les explosifs 82, 83

Loi sur les justes salaires et les heures de travail 91, 92

Loi sur les mesures spéciales d'importation 55

Loi sur les prêts aux petites entreprises 17

Loi sur l'étiquetage des textiles 95

Loi sur l'indemnisation des agents de l'État 91

Marché en direct de services professionnels en informatique 99

Marge de crédit Globale® 19

Marques de commerce 93, 94

MERX 49, 98, 99

Mesures Canada 95, 96

Mesures précoces en matière de technologie 103

Méthode de comptabilité simplifiée de la TPS/TVH (méthode rapide) 61

Méthode rapide de comptabilité de la TPS/TVH 61

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) 37, 38, 39, 42, 46, 54, 55

Ministère du Patrimoine canadien 25, 26

Ministère du Revenu du Québec 57

Mouvement des caisses Desjardins 22

Musicaction 26

NORTHSTAR Trade Finance Inc. 52

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF/NEEF PLUS) 35, 51, 71

Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NEXPRO®) 35, 52, 71

Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS) 52, 71

Numéro d'entreprise 57

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 93, 94

Organisation internationale de normalisation (ISO) 11, 19

Organisation mondiale du commerce 53

Organisme de développement régional 29

Organismes de développement économique communautaire 28, 29
Organismes d'exécution canadiens 49
PACI (professionnel accrédité en commerce international) 51
Partenariats locaux sur le marché du travail 65
Partenariat technologique Canada (PTC) 74, 76
Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT) 68
PCI-ACDI (Programme de coopération industrielle de l'ACDI) 49
Pêches et Océans Canada 101
Performance Plus 73
Photothèque nationale de l'air 81
Plan d'affaires interactif 4, 5
Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC) 23, 24
Premiers emplois en sciences et en technologie 67
Prêt à l'innovation 19
Prêt aux exploitations agricoles familiales 25
Prêt Productivité plus 19
Prêts à redevances® 18
Prêts à terme 18
Prêt techno.net 20
Prix aux jeunes entrepreneurs 70
PROFIT$® 71
Programme Collectivités ingénieuses 89
Programme d'accès communautaire (PAC) 73, 86
Programmes d'accréditation 11
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) 67, 74, 75, 76
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore 26
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition 25
Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) 88
Programme d'aide aux publications 25
Programme de capital d'appoint et d'orientation ConneXion Jeunes Entrepreneurs 21

Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI-ACDI) 49, 50

Programme de déclaration et de versement électronique de la TPS/TVH 61

Programme de développement des entreprises 21, 37

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) 35, 44, 45, 46

Programme de développement économique des collectivités (PDEC) 28

Programme de droits de diffusion 27

Programme de financement pour jeunes entrepreneurs 18

Programme de gestion du spectre 96

Programme de marketing dans la région Asie-Pacifique 14

Programme de marketing en Europe 14

Programme de mentorat auprès des jeunes entrepreneurs 70

Programme d'emploi en commerce international 9, 67

Programme de négociation de l'accès aux ressources 30

Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations 31

Programme de paiements progressifs 48

Programme de partenariat fédéral-provincial-territorial-régional 30

Programme de participation au capital 27

Programme de perfectionnement des compétences des collectivités ingénieuses 90

Programme de recherche 15

Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (PRDEI) 79

Programme de reconnaissance des collectivités ingénieuses 90

Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol 87

Programme des ordinateurs pour les écoles 88

Programme des possibilités régionales 28

Programme des stages de recherche scientifique conjointe 67, 75

Programme de stages en sciences et en technologie 67, 75

Programme d'expansion commerciale 30

Programme du travail 91
Programme : emploi et croissance du gouvernement fédéral 76
Programme forestier des Premières Nations 83
Programme IDÉE-PME 7, 8, 21, 36, 77
Programme MARG (garantie générale sur les créances) 47
Programme micro-entreprises 18
Propriété intellectuelle 93, 94
Recherche-développement et design (RDD) 77
Recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) 60
Régime de pensions du Canada 58
Relever le défi 103
Renaissance Europe de l'Est 50
Répertoire des entreprises autochtones 99
Rescol 87
Réseau canadien de technologie 75
Réseau des entreprises canadiennes 12, 54, 55
Réseau mondial d'information sur les exportations (WIN Exports) 37, 45, 54, 55
Réseaux commerciaux régionaux 32, 34
Ressources naturelles Canada 81, 83
Revenu Canada 55, 60, 64
Science, effets et adaptation 103
Séances d'information sur la petite entreprise 58
Secrétariat de l'investissement 41
Semaine de la PME® 70
Service canadien des forêts 82
Service de l'environnement atmosphérique (SEA) 79
Service des délégués commerciaux 37, 54
Service d'exportation agroalimentaire 40
Service d'information et de recherche 11, 52
Service douanier des États-Unis 55

Services d'aide à l'adaptation de l'industrie 65

Services d'information sur l'exportation 6, 33, 34

Société canadienne des postes 26

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) 42, 44, 101

Société de financement des Autochtones 28, 29

Société de régime fédéral 59, 91

Société du crédit agricole (SCA) 22, 25

Société pour l'expansion des exportations (SEE) 44, 46, 47

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) 6, 8, 9, 20, 22, 23

Soumissions pour projets d'immobilisations 45, 46

Sources de financement 24

Spécialistes des marchés agroalimentaires à l'étranger 40

Statistique Canada 3, 10

Stratégie canadienne du commerce électronique 89

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones 99

Stratégie de développement des marchés (SDM) 45

Stratégie emploi jeunesse 86

Strategis 2, 3, 12, 13, 23, 24, 55, 97

Subventions salariales ciblées 62

Système d'information automatisé des douanes 52

Système d'information sur les entreprises (SIE) 4

Système HACCP 69

Système national de normes 3, 10

Technologie, innovation et octroi de licences 88

Téléfilm Canada 26, 27

Topographies de circuits intégrés 94

TPS/TVH 57, 58, 61

Traité de coopération en matière de brevets 93

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 49, 98

Tribunal de la concurrence 95

Un Canada branché 84
Une approche mondiale... Exportez vos services 41
Un guide des douanes pratique à l'intention des exportateurs 55
VanCity Savings Credit Union 22
Versements trimestriels des petits employeurs 59
Visites chez les nouveaux employeurs 58
Votre guide — Comment faire affaire avec TPSGC 98

Sondage : Aidez-nous à mieux vous servir

Nous aimerions connaître votre opinion sur le présent guide. Prenez quelques minutes pour répondre aux questions suivantes.

1. Quelle section du guide vous a été la plus utile? Pourquoi?

   .....

   .....

   .....

   Quelle section du guide vous a été la moins utile? Pourquoi?

   .....

   .....

   .....

2. Avez-vous consulté :

   ☐ le guide en entier?

   ☐ certaines sections ou pages en particulier? (Lesquelles?)

   .....

   .....

   .....

3. Comment qualifieriez-vous le guide en ce qui a trait à :

	Excellent	Bon	Assez bien	Mauvais
la présentation	☐	☐	☐	☐
la clarté	☐	☐	☐	☐
le niveau de détail	☐	☐	☐	☐
l'exhaustivité	☐	☐	☐	☐
l'exactitude	☐	☐	☐	☐
la facilité d'emploi	☐	☐	☐	☐

4. Si ce guide était mis à jour, révisé et publié à nouveau, vous intéresserait-il d'en recevoir un exemplaire?

☐ beaucoup ☐ pas vraiment
☐ un peu ☐ pas du tout

5. Accepteriez-vous de payer éventuellement pour obtenir un exemplaire du guide?

☐ oui Pourquoi? .....

☐ non Pourquoi? .....

6. Si vous avez répondu oui à la question 5, trouvez-vous qu'il serait raisonnable de demander 5 $ par exemplaire pour l'envoi du guide aux personnes qui en feraient la demande?

☐ oui

☐ non Selon vous, quel serait un prix raisonnable? .....

7. Vous avez consulté ce guide pour en savoir plus sur (vous pouvez cocher plus d'une case) :

☐ le démarrage d'une entreprise ☐ les exigences légales

☐ l'expansion d'une entreprise ☐ la manière de faire affaire avec le gouvernement

☐ son contenu pédagogique

☐ autre (veuillez préciser) .....

8. En ce qui vous concerne, ce guide vous fournit-il suffisamment d'informations sur chacun des sujets passés en revue pour vous permettre de déterminer si le programme peut vous être utile?

☐ oui Pourquoi? .....

☐ non Pourquoi? .....

9. Ce guide aurait été plus utile pour vous (cochez tous les éléments qui s'appliquent) s'il avait :

☐ contenu plus de renseignements détaillés ☐ donné des exemples

☐ contenu plus de numéros de téléphone et de télécopieur et plus d'adresses ☐ contenu des éléments graphiques

☐ autre (veuillez préciser) .....

10. Y a-t-il certains sujets dans le présent guide qui, selon vous, devraient être abordés plus en détail?

.....

.....

.....

11. Avec-vous des suggestions en vue d'améliorer la prochaine version du guide?

.....

.....

.....

12. Pour nous aider à mieux connaître nos clients, veuillez nous donner l'information suivante concernant votre entreprise.

a) Quel genre d'entreprise dirigez-vous?

- ☐ services (veuillez préciser) .....
- ☐ fabrication (veuillez préciser) .....
- ☐ autre (veuillez préciser) .....

b) Quel type d'entreprise possédez-vous?

- ☐ entreprise individuelle, à domicile
- ☐ entreprise individuelle, locaux en dehors du domicile
- ☐ société de personnes, locaux en dehors du domicile
- ☐ société constituée en personne morale, locaux en dehors du domicile
- ☐ autre (veuillez préciser) .....

c) Depuis combien de temps êtes-vous en affaires? .....

d) Combien d'employés compte votre entreprise? .....

e) Quel est votre chiffre d'affaires annuel brut (montant estimatif)?

- ☐ moins de 60 000 $
- ☐ entre 60 000 et 100 000 $
- ☐ entre 100 000 et 500 000 $
- ☐ entre 500 000 et 1 000 000 $
- ☐ entre un million et cinq millions de dollars
- ☐ plus de cinq millions de dollars

f) Utilisez-vous un ordinateur dans votre entreprise?

- ☐ oui
- ☐ non

g) Utilisez-vous Internet dans votre entreprise?

- ☐ oui
- ☐ non

Pour être inscrit sur notre liste d'envoi en vue de la distribution des versions ultérieures du présent guide, veuillez nous donner votre adresse :

Nom : .....

Entreprise : .....

Adresse : .....

Veuillez renvoyer le questionnaire dûment rempli par télécopieur au (613) 957-1990 ou à l'adresse suivante :

Bureau du Portefeuille de l'Industrie
Industrie Canada
6e étage, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5